

ECHOS

JUDICIAIRES

GIRONDINS

VENDREDI 3 JANVIER 2020 - 1,80 €

N° 6676-6677

CACOLAC

Canette préférée
de l'année

TOURISME

Pyrénées, une
nouvelle dimension

CAROLINE
VIGNEAUX

DU
BARREAU
AU
ONE MAN
SHOW



ORDRE DES AVOCATS
BARREAU DE BORDEAUX

«Avec mon avocat
je sécurise la rédaction
de mon bail et la fixation
de mon loyer.»

AVOCAT DROIT IMMOBILIER

batonnier@barreau-bordeaux.com

1 rue de Cursol, 33077 Bordeaux Cedex - T : 05 56 44 20 76

www.barreau-bordeaux.avocat.fr

GIRONDE ACTU

INTERVIEW 4

*Caroline Vigneaux, du barreau
au one man show*

QUOI DE NEUF EN 2020 10

L'année sera riche en rendez-vous

TENDANCE BUSINESS

CHRONIQUE 16

*Égalité professionnelle :
simulateur accessible aux PME*

TOURISME 18

Pyrénées une nouvelle dimension

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS 20

L'intégration au régime général

CULTURE ET SPECTACLES

CINÉMA 28

Les Filles du docteur March

SORTIR EN GIRONDE 31

ANNONCES LÉGALES 32

VENTES AU TRIBUNAL

VIE DES SOCIÉTÉS

MANDATAIRES JUDICIAIRES

IMMOBILIER



SOMMAIRE

DU BARREAU AU ONE MAN SHOW

ELLE NE RENIE EN RIEN SA CARRIÈRE D'AVOCATE, ET C'EST D'AILLEURS SA PRINCIPALE SOURCE D'INSPIRATION POUR SES SPECTACLES. POURTANT, CAROLINE VIGNEAUX A « QUITTÉ LA ROBE » POUR DEVENIR HUMORISTE. RENCONTRE À L'OCCASION DE SON PROCHAIN PASSAGE À BORDEAUX.

Par Nathalie VALLEZ

CAROLINE VIGNEAUX



Echos Judiciaires Girondins : Comment avez-vous commencé à faire du théâtre ?

Caroline Vigneaux : Quand je suis devenue avocate. Chaque année, on avait la *Revue du Barreau de Paris*, un spectacle pour lequel on écrivait des sketches. C'est là que je suis montée sur scène pour la première fois et j'ai adoré. Même si c'était au sein de la profession, très corporatiste, ça a été un immense plaisir.

EJG : Devenir avocate, c'était une vocation ou un chemin qui s'est tracé peu à peu ?

C.V. : J'ai toujours aimé prendre la parole. Enfant j'aimais faire mon intéressante (rires), élève ça m'a parfois porté préjudice. Mais le choix de devenir avocate, c'était une vraie vocation, pour m'exprimer et pour défendre. Et puis, dans mon éducation, il était impératif de faire des études. J'ai choisi le droit, et j'ai adoré. J'étais faite pour ça. Si c'était à refaire, je recommencerais de la même manière.

EJG : Quel a été le déclic pour changer de métier ?

C.V. : La mort de mon grand-père. Confucius écrivait si justement « On a deux vies, et la deuxième commence quand on se rend compte qu'on n'en a qu'une ». J'aimais être avocate, mais j'avais encore plus envie de faire rire.



©D.R.

« J'AIMAIS ÊTRE AVOCATE, MAIS J'AVAIS ENCORE PLUS ENVIE DE FAIRE RIRE. »

EJG : Ça vous a demandé du courage ?

C.V. : Je dirais plutôt de l'audace. Le vrai courage c'est celui de ceux qui mettent leur vie en danger. Moi je ne risquais rien, sinon de me planter. Bien sûr, il y a eu une période de doute, de vaches maigres. Pour se lancer, il faut croire en soi. Moi je n'ai prévenu personne, je l'ai fait.

EJG : Dans votre dernier spectacle, vous vilipendez le machisme chez les avocats. C'est quelque chose qui vous a marquée ? voire pénalisée ?

C.V. : Comme dans toutes les professions, il n'y a pas d'exception, ce n'est ni pire, ni mieux qu'ailleurs. J'ai travaillé dans deux cabinets, il y avait des collaboratrices, des stagiaires, des secrétaires mais aucune femme associée. Sans compter que j'étais moins bien payée qu'un homme à qualification et expérience égales. C'est très énervant. On trouve cette attitude en particulier chez les anciens. J'avais d'ailleurs écrit une tribune dans *Le Monde* lorsqu'un confrère avait estimé qu'Anne Cadiot-Feidt, tout juste élue Bâtonnière au Barreau de Bordeaux, n'avait peut-être pas les épaules assez larges ! Lors d'une plaidoirie qui m'opposait à un ancien ténor du Barreau, il avait énoncé qu'il était content de rencontrer « une charmante petite consœur » ; j'avais rétorqué que je l'étais moins d'avoir rencontré un tel « pas charmant vieux confrère ».

EJG : Malgré tout, vous avez été invitée d'honneur de la rentrée solennelle du Barreau de Bordeaux en 2018. Vous gardez des attaches fortes avec la profession ?

C.V. : Oui, je conserve des liens si forts que je me sentirai toujours avocate. Je n'ai plus le titre, mais je conserve le diplôme ! J'ai beaucoup d'amis dans ce milieu, je suis tout ce qui se passe, procès, réforme de la justice...



EJG : Avocate... vous êtes sûre que c'est vraiment fini ?

C.V. : J'ai profondément aimé ce métier mais oui c'est bien terminé. D'abord si je voulais reprendre, cela nécessiterait une énorme remise à niveau ! Mais surtout, je regarde cette partie-là de ma vie comme on regarde son adolescence, avec tendresse et nostalgie ; on sait que c'est un moment achevé. Et puis j'ai plein de nouveaux projets !

EJG : Justement, déjà deux vies professionnelles et pourquoi pas une troisième ?

C.V. : Justement oui, je suis très attirée par la mise en scène. Pour tout vous dire je suis en train d'achever l'écriture d'un livre sur le changement de vie *Le Principe du plongeur* à paraître le 8 avril chez Flammarion. Et parallèlement, j'écris un long métrage, une comédie sur le féminisme que je vais mettre en scène.

**« JE ME SENTIRAI
TOUJOURS
AVOCATE. JEN'AI
PLUS LE TITRE,
MAIS JE CONSERVE
LE DIPLOME! »**

EJG : Vous vous attaquez donc au cinéma ?

C.V. : Je suis avant tout attirée par la mise en scène. J'ai découvert ça en assurant celle mes spectacles. Le cinéma passe d'abord par la phase d'écriture. Le tournage devrait ensuite commencer cet été et je vais jouer dedans. Oui c'est très complet, mais ne croyez pas que je n'ai aucun ami !

EJG : Après « Caroline Vigneaux quitte la robe » en 2010 « C.V. croque la pomme » en 2018/2019... tous vos spectacles sont autobiographiques ?

C.V. : Je ne sais pas faire rire avec le quotidien comme le fait si bien Anne Roumanoff. Moi je suis plutôt dans le social, dans l'humour engagé. J'écris mes spectacles toute seule sur ce que je ressens, et je ne teste sur personne avant de me produire devant le public. Arriver sur scène c'est un immense plaisir, même avec le trac. Dès la première vanne, les premiers rires, c'est un shoot d'adrénaline, une partie de ping-pong. Je prends, je renvoie. L'adrénaline et le stress permettent de se surpasser, c'est aussi ce que je ressentais aux Assises. Et puis j'aime particulièrement l'improvisation, j'ai un cerveau fait pour ça.

EJG : Vous vous autocensurez parfois ?

C.V. : Jamais. Ma seule limite c'est ce qui ne me fait pas rire. Il y a des sujets ! Mais l'humour permet d'aller beaucoup plus loin. Et je vais très loin sur les tabous féminins : le GPS pour le point G, les règles, les tabous des femmes seniors... Et elles me remercient ! Je fais passer des messages.

EJG : Au Casino Barrière le 10 janvier, vous allez retrouver le public bordelais. Vous connaissez bien la région ?

C.V. : Eh oui, mon père est bordelais et enfant, je venais voir mes grand-parents à Talence pendant mes vacances. Je connais Bordeaux, sa ville, ses codes. D'ailleurs Vigneaux ça vient de la vigne !



**« JE SUIS TRÈS ATTIRÉE
PAR LA MISE EN SCÈNE ET JE SUIS
EN TRAIN D'ACHEVER
L'ÉCRITURE D'UN LIVRE SUR LE
CHANGEMENT DE VIE »**

CAROLINE VIGNEAUX CROQUE LA POMME ONE WOMAN SHOW ENGAGÉ!

Après son premier spectacle autobiographique « Caroline Vigneaux quitte la robe », l'humoriste ancienne avocate revient sur les planches, et à l'instar de la première femme sur Terre, elle « croque la pomme ». Pour ce one woman show féministe, Caroline Vigneaux évoque Adam et Ève et le Moyen-Âge où les femmes étaient brûlées. Elle refait l'histoire de l'humanité sous le prisme du féminisme pour arriver à l'émancipation à travers des moments forts. Le spectacle monte *crescendo*, de la loi Veil, où elle rend hommage à Gisèle Halimi, une autre fameuse avocate, qui lui permet d'aborder les dessous de la robe (!) à grand renfort de citations du code civil, jusqu'aux tabous féminins les plus gênants. Toujours impertinente, parfois crue mais si pétillante, Caroline Vigneaux nous entraîne dans sa folie.

Et même si les mâles en prennent pour leur grade, ce n'est jamais méchant, et eux-mêmes ressortent avec le sourire !

« Caroline Vigneaux croque la pomme » le 10 janvier au Casino Barrière à 20 h 30
www.casino-bordeaux.com

BIO EXPRESS

1975

Naissance à Nantes

2001

Deviens avocate au barreau de Paris

2008

Quitte sa profession et s'inscrit l'année suivante au Cours Florent

2010

« Caroline Vigneaux quitte la robe »

2018

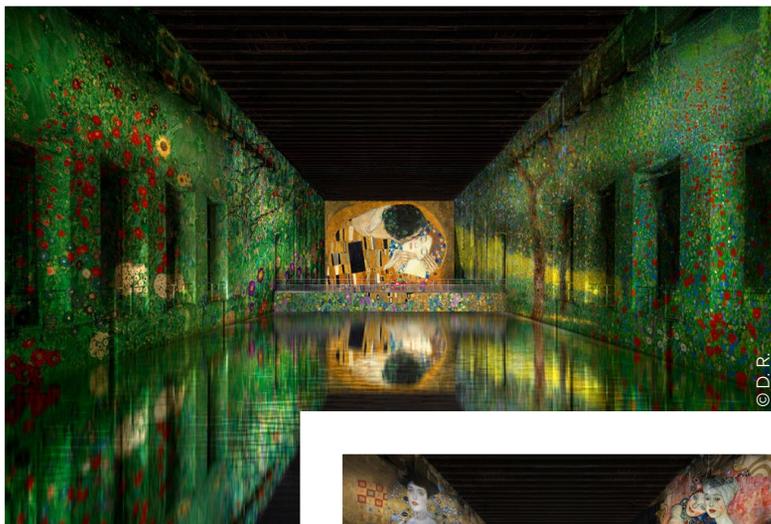
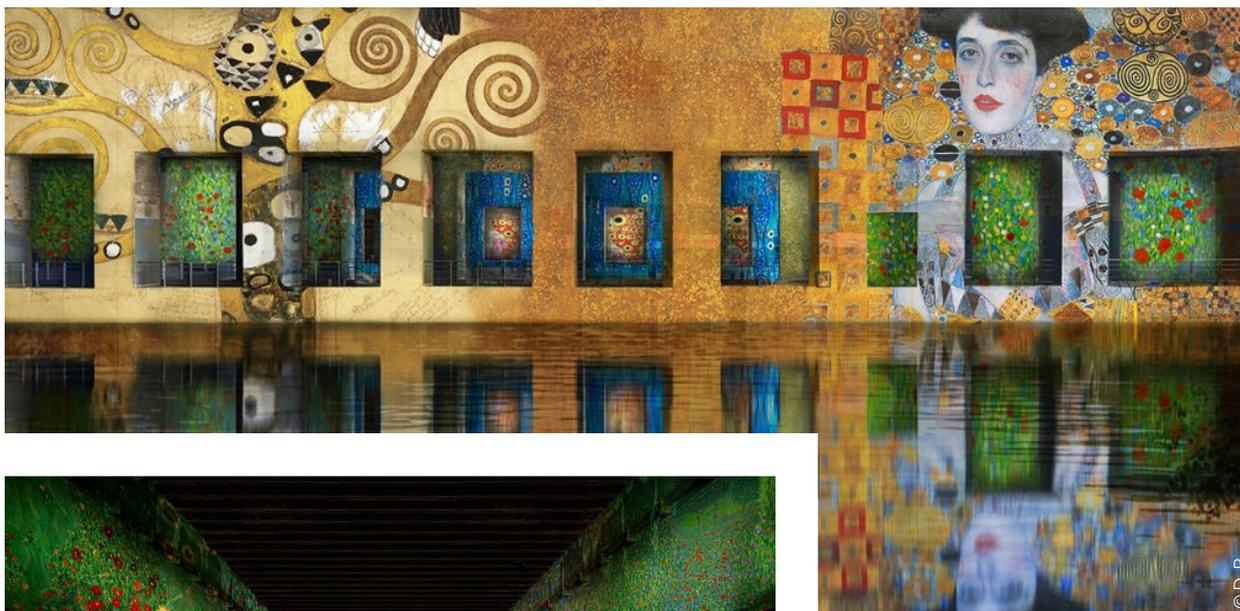
« Caroline Vigneaux croque la pomme » nominé au Molière de l'humour



QUOI DE NEUF EN 2020

Par Nathalie VALLEZ et Jennifer WUNSCH

L'ANNÉE SERA RICHE EN RENDEZ-VOUS



LE BASSIN DES LUMIÈRES

La base sous-marine va prendre des couleurs ! À partir du 17 avril, Culturespaces ouvre le plus grand centre d'art numérique au monde : le Bassin des Lumières. Cet espace inédit présentera des expositions numériques immersives monumentales dédiées à des grands artistes telles que celles que l'on peut admirer aux Baux de Provence. Mais dans le cadre de la base sous-marine, ces expositions épousent l'architecture monumentale du lieu et se reflètent dans l'eau des quatre grands bassins ajoutant ainsi une nouvelle dimension à l'expérience immersive. La visite s'effectuera sur des passerelles au-dessus de l'eau. Magie garantie !

BORDEAUX PRÉSIDENTE DES VILLES ARIANE 2020

Bordeaux Métropole et son partenaire ArianeGroup ont été désignés pour présider la Communauté des Villes Ariane (CVA) en 2020. Bordeaux, où l'aéronautique spatiale est la première filière industrielle (300 entreprises, 20 000 emplois, et 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires), est l'un des membres fondateurs de cette association regroupant les villes européennes et groupes industriels du transport spatial européen. L'objectif : « sensibiliser le grand public aux enjeux du transport spatial, de l'espace et des sciences », notamment à travers des conférences, rétrospectives cinématographiques et expositions photographiques ; « la diffusion des sciences et de la culture (...) industrielle liée au spatial » ; « la valorisation des opportunités économiques et professionnelles » ; et enfin « le développement de liens privilégiés entre les villes de CVA et les acteurs de l'écosystème spatial », précise la Métropole dans un communiqué. Point d'orgue prévu lors du premier vol du lanceur Ariane 6.

LA ROBOCUP 2020 A RENDEZ-VOUS À BORDEAUX

La 24^e édition de la plus grande compétition internationale de robotique et d'intelligence artificielle au monde se tiendra du 23 au 29 juin à Bordeaux. Le parc des expositions devrait accueillir pas moins de 4 500 participants et 3 000 robots en provenance de 45 pays, spécialisés dans le football, l'aide à domicile, l'industrie et les secours. « La RoboCup est avant tout un événement scientifique » durant lequel les équipes progressent énormément, rappelle Grégoire Passault, membre de l'équipe Rhoban, quadruple championne du monde de soccer. C'est aussi l'occasion pour la filière robotique « de séduire les jeunes générations, en particulier les filles », indique Laurène Bonnesseur, chargée de mission au cluster Aquitaine Robotics et membre de l'équipe organisationnelle de la RoboCup à Bordeaux. En marge de la compétition, un salon B to B visant à réunir tous les clusters robotiques de France et les entreprises de robotique européennes est organisé.



BUDGET PARTICIPATIF POUR LES JEUNES

Pour répondre aux défis climatiques et sociaux et à la mobilisation sans précédent de la jeunesse lors des marches pour le climat, le Département propose une expérience inédite en France : un budget participatif doté de 2 millions d'euros pour les jeunes girondins. Particularité : pour cette première édition, ce seront les jeunes qui proposeront des projets, qui pourront être destinés à des Girondines et Girondins de tout âge. Les projets concernés devront être d'investissement comme la création d'un jardin partagé, l'installation de boîtes à dons, etc.

www.gironde.fr

LE SOMMET AFRIQUE-FRANCE

Le 28^e sommet Afrique-France se déroulera à Paris et à Bordeaux. Le président de la République accueillera l'ensemble de ses homologues africains, leurs délégations ministérielles, ainsi que des maires, des collectivités locales, des entreprises et des organisations de la société civile, français et africains. 25 000 participants sont attendus. Ce sommet réunit pour la première fois les acteurs politiques, économiques, financiers et institutionnels africains et français, pour agir et s'engager sur la ville durable de demain et répondre aux enjeux de forte urbanisation attendue en Afrique dans les décennies à venir. Le sommet s'accompagnera de rendez-vous festifs avec notamment deux événements fédérateurs : un match de foot amical Afrique-France au Stade Matmut Atlantique et un concert de musique urbaine sur la place des Quinconces avec des artistes africains de tous horizons, représentant avec fierté la richesse de la musique africaine.



L'ACTU PRÈS DE CHEZ VOUS



BORDEAUX 5^E TALENTS NOUVELLE-AQUITAINE DE L'AÉRONAUTIQUE ET DE L'ESPACE

Début décembre, la 5^e édition des Talents Nouvelle-Aquitaine de l'Aéronautique et de l'Espace a réuni plus de 300 personnes au palais de la Bourse de Bordeaux. Un jury, composé d'acteurs industriels membres de l'association BAAS et de *La Tribune* Bordeaux, a remis 8 prix couronnant l'excellence du parcours professionnel de son récipiendaire et la diversité des métiers offerte par la filière. Les lauréats sont : Alexis Claverie, responsable de projets chez **Ventana** (étude, recherche et développement, conception, essais, ingénieur et/ou cadre) ; Sarah Delage, technicienne supérieure matériaux chez **ArianeGroup** (étude, recherche et développement, conception, essai, technicien ou opérateur) ; Aurianne Moinet, ingénieur de production chez **Dassault Aviation** (production, maintenance, méthodes, ingénieur et/ou cadre) ; Emilie Verat, responsable de service contrôle non destructif (CND) chez **Stelia Composites** (production, maintenance, méthodes, technicien ou opérateur) ; Xavier Bernard, acheteur production chez **Roxel** (fonctions supports – achats, RH, relation client, commercial – ingénieur et/ou cadre) ; Alain Garcia, responsable assurance qualité fournisseurs chez **AIA de Bordeaux** (fonctions supports – achats, RH, relation client, commercial – technicien ou opérateur) ; Martin Aucher, apprenti en système de télécommunications chez **ArianeGroup** (spécial alternance) et Philippe Lagarde, adjoint au responsable de la recherche chez **Safran Helicopter Engines** (spécial BAAS).

BORDEAUX 32^E SALON DU LYCÉEN ET DE L'ÉTUDIANT

L'Étudiant, en partenariat avec l'académie de Bordeaux, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ONISEP Nouvelle-Aquitaine et avec le soutien des ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, organise la 32^e édition du Salon du lycéen et de l'étudiant de Bordeaux. Du 10 au 12 janvier, de 9 h à 17 h, au parc des Expositions de Bordeaux, les jeunes pourront rencontrer des responsables d'écoles et d'organismes de formation, mais aussi des étudiants mobilisés sur place, assister à des conférences thématiques, s'informer sur les modalités d'inscription, les différents cursus, les débouchés... Parmi les 33 conférences proposées, les lycéens pourront apprendre « Comment constituer son dossier Parcoursup », dont la phase d'inscription débutera le 22 janvier. La Région Nouvelle-Aquitaine proposera un espace régional information/orientation. Ce rendez-vous dédié à l'orientation devrait permettre à de nombreux lycéens ou étudiants de faire le point sur les possibilités offertes dans les différents secteurs d'emploi et d'études.



**Corinne
VENAYRE**
adjointe au
maire de
Libourne

**Marc
PRIKAZSKY**
PDG du
groupe Ceva

**Philippe
BUISSON**
maire de Libourne et
président de la Cali

© D.R.

LIBOURNE : CEVA SANTÉ ANIMALE SE DÉVELOPPE

Le PDG du groupe CEVA Santé Animale **Marc Prikazsky** et le maire du Libourne et président de la Communauté d'agglomération de Libourne (Cali) **Philippe Buisson** ont officialisé, le 16 décembre, l'achat par le laboratoire vétérinaire d'un terrain de la Cali sur la zone d'activité économique des Dagueys. Le 1^{er} laboratoire français et 5^e mondial a décidé d'y construire un projet ambitieux tout en modernisant son site actuel avec la création d'un campus. La société veut apporter la preuve, qu'il est possible de se développer à l'international, tout en « continuant à investir massivement en France. « Je crois en l'avenir industriel de notre pays », affirme son PDG, « parce qu'il y a beaucoup de compétences, de gens très bien formés, mais à condition d'investir dans des outils de production modernes qui nous rendent compétitifs. »

ENVIRONNEMENT LE GESTE TRI S'INTENSIFIE



Le tri des emballages et des papiers progresse en Nouvelle-Aquitaine, en 2018. Chaque habitant a trié en moyenne 86,2 kg d'emballages ménagers et papiers, des performances supérieures à la moyenne nationale (70,4 kg/hab), qui positionnent la région au 4^e rang dans ce domaine. En 2018, le geste de tri des 5,9 millions de Néo-aquitains a permis de collecter plus de 365 300 tonnes d'emballages. Des volumes en hausse en dépit de disparités entre les matériaux. Si le tri des emballages légers enregistre une hausse de 10,7 % et celui du verre de 4,3 %, celui du papier (25,7 kg/hab) progresse plus lentement (+ 1,6 %). Parmi les leviers pour développer les performances de tri : l'extension des consignes de tri à tous les emballages sans exception (plastique, carton, métal), déjà mise en œuvre en Dordogne, Lot-et-Garonne, Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres et Vienne. Le déploiement se poursuit en 2020 en Gironde (Cobas, Val de l'Eyre et l'Ustom) et dans le Marsan dans les Landes.



CACOLAC CANETTE PRÉFÉRÉE DE L'ANNÉE

Créée en 1954 par Robert Lauseig, la célèbre boisson bordelaise a lancé, pour célébrer ses 65 ans, une canette collector ornée de l'un des premiers visuels publicitaires de la marque. Cette édition limitée au style vintage a fait fureur auprès des collectionneurs et consommateurs. Elle a été plébiscitée par les internautes appelés, en novembre, à désigner leur canette préférée parmi les 16 canettes en lice sélectionnées par un jury d'experts. Cacolac a donc reçu la « Canette d'Or du Public 2019 ». Son dirigeant actuel Christian Maviel, membre de la famille fondatrice, a reçu son trophée le 4 décembre dernier à Paris. La PME, aujourd'hui installée à Léognan, n'a jamais quitté la Gironde et compte une trentaine de collaborateurs.

SANTÉ LA MUTUALITÉ FRANÇAISE RIVE DROITE

La Mutualité française Nouvelle-Aquitaine vient d'inaugurer son nouveau siège social au sein de l'immeuble Millénium, sur la rive droite de la Garonne, à Bordeaux. « Ce lieu, c'est notre siège social, mais c'est aussi la maison de toutes les mutuelles ainsi qu'un lieu ouvert à tous nos partenaires », précise Jean-Louis Jayat, son président. L'organisme fédère, en effet, près de 200 mutuelles santé qui protègent près de 3 millions de Néo-Aquitains (1 personne sur 2) et emploient plus de 20 000 personnes. Au-delà du remboursement complémentaire des dépenses de santé, ces mutuelles gèrent dans la région 300 services de soins et d'accompagnement mutualistes : centres de santé, centres audition, optique, dentaire, établissements pour la petite enfance, les jeunes, les personnes âgées ou les personnes handicapées.





BORDEAUX : UCPA RÉALISE UN MULTIPLEXE SPORTIF

Le groupe associatif de l'Union nationale des centres sportifs de plein air (UCPA) vient d'obtenir la réalisation d'un multiplexe sportif à Bordeaux Brazza pour un investissement total de 32 millions d'euros. L'UCPA a engagé dans toute la France la réalisation de multiplexes sportifs en milieu urbain (UCPA Sport Station) dont l'objet est d'offrir à tous une expérience sportive innovante, conviviale, ludique et multidisciplinaire (natation, escalade, sports de raquette, patinage, forme et bien-être...). Avec ses partenaires, l'UCPA est au cœur de projets pour la réalisation du Centre aquatique olympique (CAO) des JO 2024 ou du stade nautique de Bordeaux Métropole à Mérignac. « Pour l'UCPA », explique son directeur général, « l'utilité des projets et leur rentabilité, au service de l'intérêt général et du développement des territoires, prévalent sur le profit à court terme. »

CARNET

Par arrêté du 16 décembre dernier du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, **Sabine BRUN-RAGEUL** a été nommée directrice de Bordeaux Sciences Agro, École supérieure des sciences agronomiques de Nouvelle-Aquitaine, basée à Gradignan. Ingénieure en chef de ponts, des eaux et des forêts, elle était depuis 2014 directrice régionale adjointe de la Direction régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF) en charge de l'enseignement agricole. « Au moment où les attentes sociétales sont fortes vis-à-vis de l'agriculture et de l'alimentation », a déclaré Sabine Brun-Rageul, « un des enjeux majeurs pour l'école sera de former de jeunes ingénieurs capables non seulement d'accompagner les transformations agro-écologiques de nos secteurs, mais également d'être les véritables acteurs de ces changements. »

Elle succède à **Olivier LAVIALLE** qui, après 9 années passées à la direction de Bordeaux Sciences Agro, a rejoint la présidence de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) Nouvelle-Aquitaine.





ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE UN SIMULATEUR ACCESSIBLE AUX PME

par Isabelle VÉNUAT
Juriste en droit social et rédactrice
au sein des Editions Tissot

AVANT LE 1^{ER} MARS 2020, LES ENTREPRISES D'AU MOINS 50 SALARIÉS DEVRONT AVOIR CALCULÉ ET PUBLIÉ LEUR INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE. CE SERA UNE PREMIÈRE POUR LES ENTREPRISES DE 250 SALARIÉS AU PLUS. POUR CALCULER LEUR INDEX, LE MINISTÈRE DU TRAVAIL PROPOSE UN SIMULATEUR-CALCULATEUR ADAPTÉ AUX OBLIGATIONS DE CES ENTREPRISES.

A compter de mars 2020, toutes les entreprises d'au moins 50 salariés seront concernées par le calcul et la publication de l'index égalité professionnelle femmes-hommes.

Ainsi, les entreprises doivent mesurer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes à l'aide d'indicateurs. Toutefois, ces indicateurs diffèrent selon l'effectif de l'entreprise.

Les entreprises de 250 salariés au plus calculent leur index à partir de 4 indicateurs. Les entreprises de plus de 250 salariés l'effectuent à l'aide de 5 indicateurs. Certains indicateurs sont communs.

INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE : les entreprises de plus de 250 salariés

Pour les entreprises de plus de 250 salariés, il s'agit :

- de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, par tranche d'âge et par catégorie de postes équivalents ;
- de l'écart de taux d'augmentations individuelles de salaire ne correspondant pas à des promotions entre les femmes et les hommes ;
- de l'écart de taux de promotions entre les femmes et les hommes ;
- du pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congé de maternité, si des augmentations sont intervenues au cours de la période pendant laquelle le congé a été pris ;
- du nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations.

Théoriquement, ces entreprises ont déjà effectué une première fois la démarche de calcul des indicateurs. Mais elle devra une nouvelle fois être effectuée avant le 1er mars 2020.

INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE : les entreprises de 50 à 250 salariés

Pour les entreprises de 50 à 250 salariés, il s'agit :

- de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, par tranche d'âge et par catégorie de postes équivalents ;
- de l'écart de taux d'augmentations individuelles de salaire entre les femmes et les hommes ;
- du pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé de maternité, si des augmentations sont intervenues au cours de la période pendant laquelle le congé a été pris ;
- du nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations.

Les entreprises de 250 salariés au plus n'ont pas à calculer l'écart de répartition des promotions. C'est pour cela que le ministère du Travail a mis à jour son simulateur-calculateur en ligne pour tenir compte des obligations de ces entreprises. Il est accessible sur le site Internet : <https://index-egapro.travail.gouv.fr/>

Le ministère du Travail a également établi un tableur pour aider les entreprises de 50 à 250 salariés à calculer leur index.

INDEX ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES : différentes obligations de publication

Le niveau de résultat obtenu par l'entreprise sur les écarts de rémunération hommes-femmes au regard des indicateurs doit être publié chaque année sur le site Internet de l'entreprise s'il existe. À défaut, il est porté à la connaissance des salariés par tout moyen.

Les indicateurs et le niveau de résultat doivent également être mis à la disposition du CSE (comité social et économique), chaque année, via la BDES (base de données économiques et sociales).

Enfin, toutes ces informations doivent être transmises aux services du ministère du Travail (la DIRECCTE) selon un modèle et une procédure de télédéclaration disponible sur le site du ministère du Travail.

Plus d'info sur www.editions-tissot.fr

Ministère du Travail, index de l'égalité professionnelle : calcul et Questions/Réponses, mise à jour 8 novembre 2019

Chronique réalisée en partenariat avec Réso Hebdo Eco
<https://reso-hebdo-eco.com/>



PYRÉNÉES UNE NOUVELLE DIMENSION

LES STATIONS DE SKI ET DOMAINES SKIABLES
DU RÉSEAU N'PY TIRENT LEUR ÉPINGLE DU JEU : PRISES DE CAPITAL,
PLACE DES MARCHÉS, INVESTISSEMENTS, LOGEMENTS ET
NOUVEAUX ESPACES. ET L'OFFRE TOURISTIQUE SE REDESSINE.

Par Nathalie VALLEZ

« Pour ne pas décrocher, il faut changer et trouver de nouveaux partenariats capitalistiques », a estimé Francis Guiard, directeur de la station de Cauterets. Dans les stations de ski, la concurrence est rude et celles qui sont représentées par le réseau N'PY l'ont bien compris. Elles ont fait appel à la Compagnie des Alpes qui a fourni une étude. Ainsi, la région Occitanie, qui regroupe les stations des Pyrénées-est et du Massif Central, est entrée au capital de N'PY, ainsi que la Banque des Territoires. « Il faut recapitaliser les opérateurs emblématiques des Pyrénées, avec une plus forte implication des collectivités », a continué Francis Guiard. Ainsi N'PY va, à son tour, entrer au capital de certaines stations, à commencer par le Grand Tourmalet, avec la volonté de créer une foncière des Pyrénées qui portera des projets immobiliers. N'PY regroupe 7 stations de sports d'hiver : Peyragudes, Piau, Grand Tourmalet (Barrèges/La Mongie), Luz-Ardiden, Cauterets, Gourette et La Pierre Saint-Martin. À ces domaines s'ajoutent 4 espaces nordiques (Piau-Pineta, Payolle, Pont d'Espagne à Cauterets et La Pierre Saint-Martin-Le Braca)

ainsi que 3 sites touristiques (Le Pic du Midi, Cauterets-Pont d'Espagne et le train de la Rhune). Premier acteur des Pyrénées françaises, N'PY représente plus de la moitié du marché du ski pyrénéen qui compte 38 stations de sports d'hiver. En créant cette communauté, ses membres ont pu centraliser leurs achats et s'accorder sur une politique commune de ressources humaines (en favorisant les formations internes) et de marketing. La Société d'Économie Mixte (SEAM Nouvelles Pyrénées) créée en 2004 est devenue en 2015 une Société par Actions Simplifiée (N'PY Résa). Les élus représentant les domaines skiables ont ainsi souhaité valoriser leur savoir-faire et se sont donné l'opportunité de s'associer à des partenaires privés et publics. Ils ont ainsi assuré le développement de leur territoire grâce à l'apport de partenaires financiers - Caisse des Dépôts, Crédit Agricole, Caisse d'Épargne et SAFIDI - qui ont apporté 1,3 million d'euros à la société.

DES INVESTISSEMENTS EN HAUSSE

Concernant le bilan de la saison 2018/2019, il a été marqué par un début de saison compliqué : un enneigement tardif, par conséquent des vacances de Noël avec très peu de neige et une saison qui a réellement démarré avec un mois et demi de retard. Soit 1,8 million de journées de ski consommées contre 2 millions l'année précédente. Heureusement, les très bonnes conditions de février avaient pu rattraper une partie du retard ; avec près de 1 million de journées réparties sur les 4 semaines, les vacances de février 2019



ont enregistré une hausse de 13 %. Le chiffre d'affaires pour l'ensemble des stations de ski N'PY cette saison est de 50,85 millions d'euros, avec une place de marché n-py.com de 20,3 millions d'euros de chiffres d'affaires, dont 3,95 millions d'euros d'hébergement. Pour cette saison, N'PY et ses domaines ont investi 17 millions d'euros, soit une hausse de 54 % par rapport à l'an dernier. Parmi ces investissements, citons le Skyvall, reliant le village de Loudenvielle à la station Peyragudes (10 millions d'euros). Les élus ont également fixé dans leur stratégie la SAS Skylodge, créée en 2018, pour l'exploitation des établissements Skylodge by N'PY. Le premier vient d'ouvrir à Piau. Il repose sur un concept innovant, celui d'espaces partagés allant de chambres doubles aux dortoirs. Soit 290 lits au pied des pistes, selon des formules modulables, à prix raisonné. La station ouvre également une nouvelle résidence 4* « L'écrin des Badets » conçu par Jean-Michel Wilmotte qui compte 30 logements de standing. L'hébergement est un des défis pour les stations pyrénéennes. Ainsi, face à l'explosion des offres de locations en meublé, la station de Cauterets lance un nouveau label Qualité Confort d'accompagnement des propriétaires. Les stations engagent ainsi les usagers à réserver via le site internet n-py.com. Cette place des marchés est constituée d'une plateforme 100 % locale, où les stations ont su fédérer une communauté de 560 prestataires.



TOUS EN RAQUETTES !

La randonnée à le vent en poupe également dans les stations. Envie d'une expérience en pleine nature et d'un sport complet... Le ski de randonnée (freerando) est à la mode, porté par l'engouement du trail et du running, ainsi que par l'allègement du matériel. Sans oublier d'autres activités telles que les raquettes ou les balades en chiens de traîneau. Face à cet essor, les stations s'organisent et soignent leur espace nordique. Ainsi, à Piau, un nouvel espace freeride accueille un parcours de ski de randonnée de 3,5 km, tandis que Cauterets accueille un nouveau parcours d'initiation au ski de randonnée. Au Grand Tourmalet, on assiste à une diversification des parcours de randonnées ou de raquette. Ainsi le parcours de raquettes du Bastan (Barèges) s'ouvre à l'initiation randonnée, auquel s'ajoutent 2 par-

cours randonnée à La Mongie, et 4 parcours raquette. La station propose également des balades encadrées. Les Eaux Bonnes/Gourette rejoignent le réseau Station Nordik Walk et offrent 3 parcours accessibles. À La Pierre Saint-Martin, ce sont 25 km de pistes balisées entre forêts et clairières qui offrent un magnifique chemin de découverte.

CHIFFRES-CLÉS

CHIFFRE D'AFFAIRES

N'PY 2018/2019 :

50,85 M€

(54.5 M€ LA SAISON PRÉCÉDENTE)

INVESTISSEMENT N'PY : **17 M€**

(11 M€ EN 2017/2018)

PEYRAGUDES :

50 PISTES,

CA : **8,7 M€,**

INVESTISSEMENT : **11,35 M€**

PIAU :

41 PISTES,

CA : **4,8 M€,**

INVESTISSEMENT : **300 000 M€**

GRAND TOURMALET

(BARÈGES-LA MONGIE) :

61 PISTES,

CA : **14 M€,**

INVESTISSEMENT : **1,6 M€**

LUZ-ARDIDEN :

27 PISTES,

CA : **2,4 M€,**

INVESTISSEMENT : **250 000 €**

CAUTERETS :

24 PISTES,

CA : **8 M€,**

INVESTISSEMENT : **650 000 €**

GOURETTE :

39 PISTES,

CA : **4,9 M€,**

INVESTISSEMENT : **470 000 €**

LA PIERRE SAINT-MARTIN :

24 PISTES,

CA : NON DÉCLARÉ,

INVESTISSEMENT : **330 000 €**

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS L'INTÉGRATION AU RÉGIME GÉNÉRAL

LA RÉFORME DU RSI SERA COMPLÈTEMENT ACHEVÉE
EN CE DÉBUT D'ANNÉE AVEC L'INTÉGRATION DE L'ENSEMBLE DES
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS AU RÉGIME GÉNÉRAL.

Par Vincent ROUSSET



« C'est une réforme pour améliorer et simplifier la protection sociale des travailleurs indépendants », a martelé le gouvernement. La loi de financement de la Sécurité sociale de 2018 avait acté la suppression du RSI au profit de la Sécurité Sociale des Indépendants (SSI). Elle a prévu une période transitoire de deux ans pour que chaque branche concernée du Régime Général puisse organiser jusqu'à ce début d'année 2020 l'intégration des activités, des assurés et des personnels de la SSI. Pour rappel, cette réforme de la protection sociale des travailleurs indépendants s'accompagne de mesures en faveur de leur pouvoir d'achat (exonération des cotisations en 2019 pour les créateurs d'entreprise...) et de l'amélioration de leur couverture santé (allongement du congé maternité pour les indépendantes). En revanche, elle ne modifie pas leurs cotisations ni le champ des prestations servies.

TAUX DE SATISFACTION EN HAUSSE

Point essentiel pour les indépendants : le taux de satisfaction globale concernant les missions de la Sécurité sociale pour les indépendants est en hausse, à 74 % en 2019, contre 71 % en 2018, qu'il s'agisse par exemple de la clarté des avis d'appel de cotisations, des délais de remboursement des prestations maladie ou des délais de traitement des dossiers de retraite, les indicateurs sont en hausse. « Cette transformation s'effectue dans le respect du dialogue social et des attentes des salariés de la Sécurité sociale pour les Indépendants », affirme le gouvernement dans un communiqué. Tout au long de ces deux années de transition, le régime général a négocié avec les organisations syndicales des accords de transition et mis en œuvre des dispositifs d'accompagnement des salariés pour rejoindre les organismes du régime général. Sur le 1^{er} semestre 2019, les entretiens de repositionnement dans les caisses d'assurance maladie (CPAM), Urssaf et les caisses régionales de l'Assurance Retraite (Carsat) se sont organisés, permettant à chacun des 7 000 salariés de la SSI et des organismes conventionnés de trouver un poste. Cette vaste opération de gestion des ressources humaines se poursuit actuellement avec le déploiement d'actions de formation professionnelle et de développement des compétences.

UNE TRANSITION INFORMATIQUE SÉCURISÉE

La constitution du groupement d'intérêt économique « GIE Systèmes d'Informations Sécu-Indépendants » en juillet 2019, a permis d'adapter le système d'information des travailleurs indépendants et de sécuriser les opérations de bascules progressives des outils informatiques. En intégrant le régime général de la Sécurité sociale, les travailleurs indépendants changent d'interlocuteurs. Ce sont désormais l'Assurance Maladie, l'Assurance Retraite et les Urssaf qui les accompagneront au quotidien pour leur protection sociale.

CE CHANGEMENT EST AUTOMATIQUE, ILS N'AURONT RIEN À FAIRE.

Les professions libérales ne changeront pas d'interlocuteurs s'agissant de leur retraite. Elles continueront à cotiser auprès de leur caisse de retraite actuelle. Pour toute information concernant la mise en place de cette réforme, les travailleurs indépendants pourront continuer à consulter le site internet www.secu-independants.fr ou téléphoner au 3648.

POUR LES COTISATIONS	POUR LA SANTÉ	POUR LA RETRAITE
À partir du 1 ^{er} janvier, vous continuez à cotiser auprès de l'Urssaf de votre région.	La caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence se charge de vos frais de santé, dès votre rattachement qui interviendra entre le 20 janvier et le 17 février 2020.	À partir du 1 ^{er} janvier, votre interlocuteur pour votre retraite devient la caisse d'assurance retraite de votre lieu de résidence.
 secu-independants.fr autoentrepreneur.urssaf.fr 3698 Service gratuit + prix appel	 ameli.fr 3646 Service 0,06 €/min + prix appel	 lassuranceretraite.fr 3646 Service 0,06 €/min + prix appel De l'étranger, composer le +33 9 71 10 39 60

DES SIMPLIFICATIONS ATTENDUES QUI SE CONCRÉTISENT

Dans une enquête BVA de mai 2019, 7 indépendants sur 10 considéraient la réforme du RSI comme prioritaire avec des attentes fortes sur la simplification de la gestion au quotidien de leur protection sociale. Les items de simplification les plus cités dans l'enquête portaient sur la suppression de démarches lors d'un changement de statut professionnel (passage de salarié à indépendant par exemple) et sur la facilitation des démarches santé en réduisant le nombre d'interlocuteurs. La mise en place de cette réforme du RSI doit en effet permettre de simplifier effectivement ces démarches. Ainsi, avantage majeur de la réforme : en cas de changement d'activité professionnelle, il ne sera plus nécessaire d'effectuer une mutation de dossier et donc un changement d'organisme de gestion de sa protection sociale. En résumé, quel que soit son statut professionnel – indépendant ou salarié - en 2020, c'est : l'Urssaf qui calcule et prélève les cotisations ; l'Assurance Retraite qui gère les dossiers retraite à l'exception des professions libérales ; l'Assurance Maladie qui assure la couverture santé.

UN ACCUEIL COMMUN À BRUGES UNE PREMIÈRE EN FRANCE

La Carsat Aquitaine et les CPAM ont mis leur réseau d'agences et de points d'accueil au service de cette nouvelle catégorie de bénéficiaires. En plus de ses 6 sites déjà existants, l'Urssaf Aquitaine crée 7 permanences d'accueil sur rendez-vous dédiées aux travailleurs indépendants. À noter qu'a été créé en avril 2019 un accueil commun travailleurs indépendants 1 rue Prévost à Bruges. Il est le premier du genre au niveau national. Y sont présents l'Urssaf Aquitaine, la Carsat Aquitaine, la CPAM de la Gironde, la Caf Gironde, Pôle Emploi et la Direction départementale des finances publiques.

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

LES CHIFFRES CLÉS / GIRONDE

378 000 ressortissants en Aquitaine dont **165 100 en Gironde**

COTISATIONS	SANTÉ	RETRAITE
<p>231 810 cotisants actifs en Aquitaine</p> <p>dont</p> <p>115 905 en Gironde</p>	<p>214 600 bénéficiaires santé en Aquitaine</p> <p>dont</p> <p>134 857 en Gironde</p>	<p>148 800 pensionnés en Aquitaine</p> <p>dont</p> <p>54 699 en Gironde</p>
<p>1,428 milliard € de cotisations encaissées en Aquitaine</p>	<p>304 747 163 € de prestations maladie versées en Aquitaine</p>	<p>616 462 700 € de prestations vieillesse versées en Aquitaine</p>

*données au 30 novembre 2019

MAGASINS BIO: DES ENSEIGNES COMME LES AUTRES ?

Par Aicha BAGHDAD et B. L.

PLUS RÉCENTS, ET PLUS SOUVENT ORGANISÉS EN RÉSEAUX D'ENSEIGNES, LES MAGASINS SPÉCIALISÉS DANS LA VENTE DE PRODUITS BIO ALIMENTAIRES ONT DÉVELOPPÉ DES STRATÉGIES D'IMPLANTATION LOCALE PLUS URBAINES QUE LES AUTRES COMMERCES, MAIS LA TENDANCE ÉVOLUE.

En 2016, les magasins bio représentaient 3,5 % des magasins alimentaires de proximité en France, selon une étude publiée récemment par l'Insee, soit 1 970 enseignes spécialisées sur 57 000. Au regard de l'engouement des Français pour le bio, les chiffres ont dû évoluer mais l'étude de l'Insee n'en comporte pas moins certaines données qui caractérisent ces commerces. Ainsi, avec une surface de vente moyenne de 223 m², ils sont un peu plus grands que les supérettes mais bien plus petits que les supermarchés. Et aussi plus récents : 76 % ont en effet moins de 10 ans, contre 64 % pour les autres magasins. Côté écosystème, les distributeurs spécialistes du bio sont souvent organisés en réseaux d'enseignes d'au moins 5 points de vente, soit un peu plus de la moitié (54 %), contre 39 % seulement pour les petites et moyennes surfaces généralistes et les autres spécialistes non bio. À l'avenir, le regroupement devrait s'accroître, les entités les plus récentes (de moins de deux ans) étant d'avantage organisées de cette manière, observe l'Insee. Dans les 46 % d'indépendants, on retrouve les pionniers comme *La Vie Claire*, par exemple. Globalement, la distribution de produits bio en France s'appuie de plus en plus sur les moyennes et grandes surfaces d'alimentation générale qui conçoivent leurs propres marques, lancent des enseignes ou en reprennent. Plus urbains, les magasins bio se sont implantés dans des zones où le niveau de vie des ménages est plus élevé : en 2016, 17 % d'entre eux, contre 12 % des autres magasins

ont une zone de chalandise dans laquelle le niveau de vie médian des habitants est supérieur à 25 000 euros annuels.

En outre, ils sont plutôt situés dans les grandes villes, en particulier, du Sud, en Île de France et dans le Nord-Ouest. Leur implantation coïncide, en partie, avec les territoires où les cultures bio sont les plus développées, note l'Insee. Si autour d'un distributeur bio, la densité moyenne de population est de 7 000 habitants par km² (contre 6 400, en moyenne, pour les autres), les installations devraient progresser vers des zones un peu moins peuplées.

UN COMMERCE EMPLOYEUR ET RENTABLE

Autre constat, les magasins spécialisés bio emploient davantage de salariés : une boutique bio emploie, en moyenne, 5,5 salariés en équivalent plein temps, contre seulement 1,7 pour une supérette et 1,6 pour les autres boutiques spécialisées.

Les commerces dédiés au bio réalisent aussi un chiffre d'affaires supérieur à celui des supérettes et autres magasins non bio et leur taux de marge commerciale est plus élevé, à savoir 32 %, en 2016, (contre 29 % et 19 % respectivement pour une supérette et un supermarché). Cette rentabilité plus élevée peut expliquer (en partie, au regard de la hausse de la consommation) l'accroissement des points de vente : l'Agence bio a enregistré deux fois plus de demandes de certification bio en 2018, par rapport à 2016.

CONSOMMERMEN RESPONSABLE A LA COTE

Par Houda EL HAYDIA et B. L.

LA PREMIÈRE ÉDITION DU « BAROMÈTRE DE LA TRANSITION ALIMENTAIRE 2019 » OPINION WAY POUR MAX HAVELAAR FRANCE CONFIRME LES NOUVELLES PRATIQUES D'ACHAT DES FRANÇAIS. LA CONSOMMATION RESPONSABLE S'INSTALLE, EN PARTICULIER EN FAVEUR DU LOCAL ET CÉ, QUEL QUE SOIT L'ÂGE OU LA CATÉGORIE SOCIALE.

De profondes mutations secouent les habitudes de consommation des Français. Conscients de l'impact de leur « mode de vie » sur la société et sur la planète, les citoyens plébiscitent de plus en plus les achats responsables. Selon le premier baromètre consacré à la transition alimentaire, réalisé par l'institut Opinion Way pour Max Havelaar France, ONG qui œuvre pour un commerce équitable, 98 % des Français achètent ainsi au moins un type de produits responsables. Et les fréquences d'achats progressent : 90 % le font au moins une fois par mois et 67 % au moins une fois par semaine. 81 % des répondants déclarent privilégier ce type de produits dans le domaine alimentaire, un peu plus de la moitié dans le secteur hygiène, cosmétique et beauté. Suivent les produits d'entretien (44 %) et le secteur de l'habillement et du textile (36 %).

LE LOCAL À L'HONNEUR

Les produits locaux arrivent en tête des achats responsables alimentaires. 82 % des répondants disent acheter du Made in France, au moins une fois par mois, (plus de la moitié au moins une fois par semaine). Et les Français favorisent les produits de leur région : 76 % en consomment tous les mois et 44 % chaque semaine. Le bio séduit également puisque 58 % des répondants en achètent au moins une fois par mois, suivi par les produits en vrac ou limitant les emballages. Les produits issus du commerce équitable ferment la marche avec respectivement 46 % et 42 % de Français qui achètent des produits « bios et équitables » et « uniquement équitables » au moins une fois par mois.

Le Baromètre met en avant la dynamique de la consommation en 2019 pour tous les types de produits alimentaires responsables. Dans le détail, pour ceux qui consomment hebdomadairement ce type de produits, la progression par rapport à l'année dernière s'élève à 68 % pour le local, à 62 % pour le bio, à 61 % pour les produits limitant les emballages, à 49 % pour le bio-équitable et à 45 % pour l'équitable en général. 48 % des Français jugent pourtant insuffisante l'évolution de leur mode de consommation vers ces produits. Autre enseignement favorable, si les catégories les plus aisées sont celles qui consomment le plus de produits responsables, les catégories populaires s'y mettent de plus en plus et régulièrement. Ces dernières enregistrent les évolutions les plus significatives sur une année : 73 % affirment avoir augmenté leur consommation de produits Made in France en 2019, contre 68 % pour les catégories aisées, 71 % (contre 65 %) pour les produits locaux et 49 % (contre 46 %) pour ceux issus du commerce équitable.

Les femmes et les jeunes sont également très engagés en faveur des pratiques responsables et contribuent à l'accélération. Ces derniers, ont augmenté leurs achats de produits bios de 70 % (contre 57 % pour les 65 ans et plus), et de 64 % pour ceux issus du commerce équitable.

MOTIVÉS PAR LE PARTAGE, FREINÉS PAR LE PRIX

Permettre aux producteurs et agriculteurs de vivre de leur travail, c'est ce qui motive une majorité de Français pour consommer responsable (59 %), avant la santé (54 % de réponses). Les considérations environnementales jouent aussi à 53 %, autant pour la réduction du gaspillage et du suremballage que pour la protection de la planète.

Quant à la mobilisation en faveur de cette transition alimentaire, 53 % des sondés estiment que les entreprises du secteur doivent agir principalement sur la rémunération des agriculteurs et des producteurs, alors que 64 % des Français jugent les efforts des pouvoirs publics insuffisants en la matière.

Le prix demeure le principal frein à la consommation de ces produits, cité par 69 % des répondants. Et 36 % des Français interrogés restent méfiants par rapport au respect des engagements et soulignent l'indisponibilité de certains produits. 22 % des personnes sondées estiment quant à elles être mal informées sur les pratiques alimentaires responsables.

UNE TRANSITION ALIMENTAIRE SOUHAITÉE

Transformer le paradigme du commerce alimentaire en France pour y intégrer les composantes sociales et environnementales est jugé important par 91 % des Français. 86 % d'entre eux croient en effet en la possibilité de concilier rentabilité économique et respect des agriculteurs. Pour ce, tous les acteurs doivent prendre leurs responsabilités, à commencer par les individus eux-mêmes : 26 % des répondants estiment qu'ils doivent modifier leur mode de consommation, devant les changements de pratique attendus des distributeurs et producteurs (24 %) et les actions des pouvoirs publics (21 %).



FAVORISER LES PRODUITS DE SA RÉGION

E-COMMERCE L'IRRÉSISTIBLE

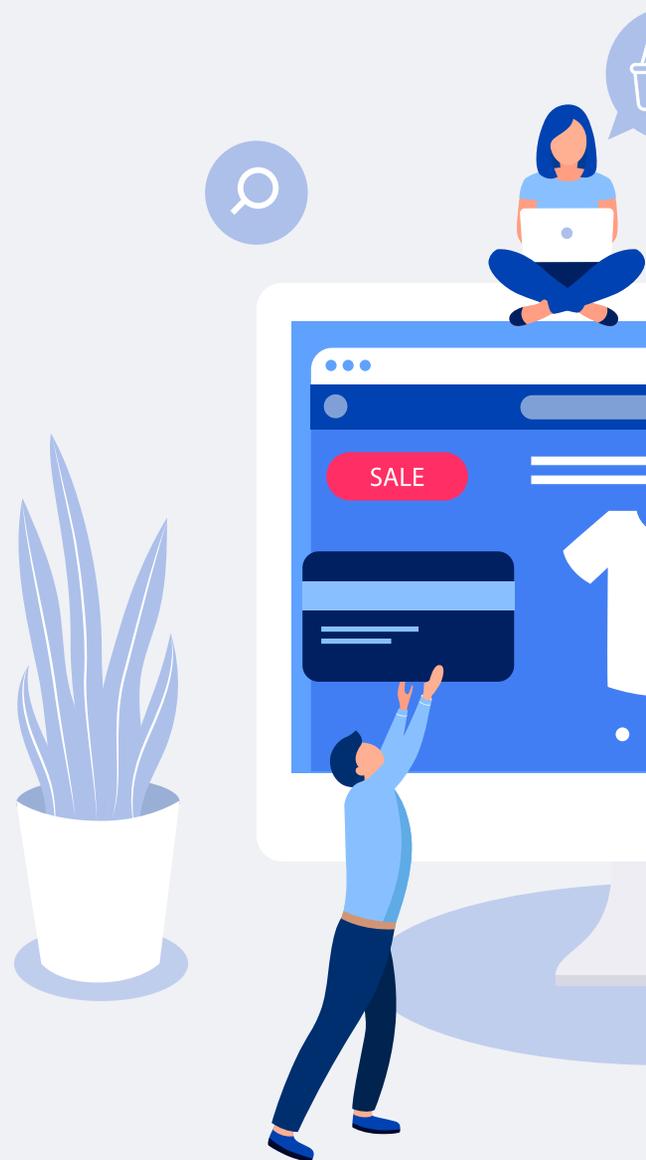
D'APRÈS LA FEVAD, QUI REGROUPE LES ACTEURS DU E-COMMERCE, LE CHIFFRE D'AFFAIRES DES CYBERCOMMERÇANTS DEVRAIT DÉPASSER LES 100 MILLIARDS D'EUROS POUR 2019, DONT 20 % RÉALISÉS EN FIN D'ANNÉE.

Un cap historique devrait bien être franchi en 2019. Les ventes sur Internet dépasseraient les 100 milliards d'euros sur l'ensemble de l'année, selon les estimations de la Fevad, la Fédération du e-commerce et de la vente à distance, qui regroupe 600 entreprises et 800 sites Internet. Déjà, sur neuf mois de 2019, le chiffre d'affaires s'élève à 74 milliards d'euros. Au troisième trimestre, avec près de 426 millions de transactions, il a atteint 24,6 milliards d'euros, soit une hausse de 10,8 % sur un an. Par rapport à la même période 2018, la baisse du panier moyen se poursuit (- 3 %, à 58 euros), mais reste compensée par la hausse de la fréquence d'achat (+ 8 %) – 59 % des cyberacheteurs achètent en ligne, au moins une fois par mois – et du nombre des sites marchands (+ 16 %, soit 191 700 sites actifs).

Les transactions sur mobile continuent leur progression, « à un rythme trois fois plus rapide que l'ensemble du e-commerce ». Le smartphone devient incontournable pour 43 % des cyberacheteurs sur ces douze derniers mois. Les ventes via ce canal représentent désormais 40 % du chiffre d'affaires total du secteur, soit + 5 points par rapport à 2018.

LES COURSES EN LIGNE DE NOËL

Le nombre de cyberacheteurs en France s'élève à plus de 40,5 millions, soit 1,7 million de plus par rapport à l'été 2018. Et, selon un sondage Médiamétrie pour la



ASCENSION

Par Z. ANAGRA et B. L.



Fevad, près de 8 Français sur 10 devraient faire leurs courses de fin d'année et acheter leurs cadeaux en ligne. Cette fin 2019, 86 % des internautes devraient préparer leurs achats en ligne et 31 % choisir leur mobile pour se procurer leurs cadeaux. Les cyberacheteurs sont prêts à allouer un budget moyen de 171 euros pour ces dépenses, pas plus qu'en 2018. Dans les intentions d'achats figurent, logiquement, en cette période, les jeux et jouets (36 %) et les produits culturels (34 %). Suivent les vêtements et chaussures (29 %), les cosmétiques (26 %) et enfin les cartes cadeaux ou bons d'achat (18 %). Le cumul des ventes de fin d'année et des périodes promotionnelles de novembre (Black Friday) devrait peser 20 milliards d'euros.

Autre tendance qui se confirme, pour la fin d'année 2019, en conformité avec l'évolution globale de la consommation des Français, 67 % des internautes se déclarent prêts à offrir un produit issu de l'économie circulaire, c'est deux points de mieux qu'en 2018. Dans le détail, la croissance est bien significative : 59 % des internautes « responsables » pourraient offrir des produits reconditionnés (36 % en 2018), 46 % des produits issus du recyclage (contre 35 %) et ...48 % des produits d'occasion, contre seulement 22 % en 2018.

Côté résultats des sites marchands, le palmarès de ceux les plus fréquentés, réalisé par Mediamétrie NetRatings, place toujours en tête Amazon et Cdiscount, devant Booking.com et la Fnac. Quant à la répartition des audiences en fonction des différents écrans, au troisième trimestre 2019, tous les sites du Top 15 ont une audience plus élevée sur mobile que sur ordinateur ; exemple, Groupon avec une part d'audience de près de 69 % sur mobile, contre 24 % sur ordinateur.

À noter : sur un an, les ventes BtoB (entre professionnels) en ligne affichent une progression à deux chiffres, soit + 17,7 %, au troisième trimestre 2019, contre une hausse d'environ 6 %, pour les sites de ventes aux particuliers.

© Shutterstock



« LES FILLES DU DOC

RELECTURE D'UN CLASSIQUE

États-Unis, durant la guerre de Sécession. En l'absence de leur père, quatre sœurs de la classe moyenne vivent modestement avec leur mère Marmee. Elles ont en commun d'avoir des vellétés artistiques. Jo n'est pas la plus âgée mais impulse son énergie à ses proches. Écrivaine dans l'âme, elle parvient à faire publier quelques nouvelles pour gagner un peu d'argent et aider la famille. Meg, son aînée, est une apprentie comédienne avec la tête sur les épaules. Leurs cadettes Beth et Amy sont respectivement une musicienne timide et une peintre au caractère bien trempé, fâchée de devoir rester dans l'ombre de Jo. Les problèmes d'argent ne vont pas entraver leur quête vers leur épanouissement. L'argent est clairement le nerf de la guerre de cette adaptation de ce classique de la littérature, ce qui s'affirme dans diverses réflexions des personnages féminins parfois confrontés à des choix drastiques. Un choix clair et assumé de la part de la réalisatrice de *Ladybird*, Greta Gerwig.

« J'avais une idée très précise du sujet du film : ça parle de femmes artistes et ça parle des femmes et de l'argent. Le texte ne parle d'ailleurs que de ça, mais c'est un aspect qui n'a pas encore été particulièrement exploré. Ces questions me touchent beaucoup et je dirais qu'en un sens ce film est le travail le plus autobiographique que j'aie jamais réalisé.

Je voulais raconter l'histoire de femmes qui font des choix et de leur manière de dompter l'audace de leur adolescence une fois devenues adultes. Cette histoire continue de nous toucher parce qu'il s'agit d'une œuvre profondément humaniste sur les liens familiaux et les rapports humains. Elle n'est pas davantage destinée aux femmes qu'aux hommes, et c'est ce qui explique qu'elle a traversé les époques et les cultures. »

Cette nouvelle incarnation des *Quatre filles du docteur March* réunit Saoirse Ronan (Jo), Florence Pugh (Amy), Emma Watson (Meg) et Eliza Scanlen (Beth) dans les rôles-titres. Elles existent avec un équilibre certain, même si les deux premières sont plus présentes. Jo et Amy se disputent les faveurs du voisin presque parfait, le délicat mais fier Laurie (Timothée Chalamet), contraint d'évoluer après une déception sentimentale. Malgré les disputes qui émaillent leur vie en commun, les sœurs sont solidaires jusqu'au bout :

« Elles s'aiment et sont très proches mais elles sont aussi en rivalité et peuvent se taper sur les nerfs. Elles sont parfois dures et sournoises, parfois douces et tendres, et je voulais que tout cela se retrouve dans le film car selon moi c'est ce qui fait que leur histoire est aussi forte. »

EN SALLE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER

Un film de Greta Gerwig
avec Saoirse Ronan, Emma Watson, Florence
Pugh, Eliza Scanlen

ROMANCE, DRAME

TEUR MARCH >>

Dans un rôle bref, mais significatif, Meryl Streep impose une ironie à un personnage de duègne conservatrice sur ses valeurs mais étrangement bien plus libre que bien des femmes de l'époque.

« Tante March vit dans le monde réel. Ce n'est pas une rêveuse comme Marmee. C'est elle qui dit aux sœurs : « Vous feriez mieux de comprendre comment affronter le monde parce que c'est difficile et que personne ne se souciera de vous ». Elle a raison de dire que le monde ne répond pas toujours à nos attentes et qu'il faut savoir s'en sortir, mais Marmee a aussi raison de dire qu'on peut essayer de le changer. C'était sensationnel de voir Meryl Streep transmettre toutes ces idées dans le film. Elle a tout de suite compris que Tante March est le pilier de la famille et m'a démontré à quel point son point de vue est recevable. ».

Greta Gerwig porte une vision très claire et passionnée sur ses personnages et l'auteur du roman, jusqu'à s'autoriser quelques libertés majeures, en modifiant sa conclusion dans une habile juxtaposition :

« Jo est un esprit rebelle, et l'espoir de mener une vie qui n'est pas confinée aux carcans de notre sexe est toujours aussi exaltant aujourd'hui. C'est une fille avec un nom de

garçon qui a envie d'écrire : elle est ambitieuse, en colère, incarne des sentiments auxquels on peut s'identifier. Si Jo est l'héroïne de mon enfance, Louisa May Alcott est l'héroïne de ma vie d'adulte. C'était important pour moi qu'elle n'ait pas choisi de marier Jo mais qu'elle l'ait fait parce que son éditeur l'y avait obligée. J'ai voulu lui offrir une fin qui lui aurait plu, et c'est peut-être la fin qu'elle aurait voulu. Et je voulais aussi qu'on retrouve la scène finale romantique que Louisa May Alcott nous a offerte. »

Ce compromis transformé en geste de libération d'une femme réelle et de son double de fiction est un joli tour de passe-passe ironique qui clôt brillamment une chronique parfois tragique mais toujours enjouée.

MANHATTAN LOCKDOWN CHASSE AUX TUEURS DE FLICS

Le cambriolage d'un restaurateur qui cache dans sa cave des kilos d'héroïne tourne mal et huit policiers sont abattus. Sous le coup d'une enquête interne, l'inspecteur Andre Davis est déterminé à stopper les deux ex-militaires à l'origine de l'opération. Il va faire fermer les 21 ponts et les tunnels qui permettent de quitter Manhattan. Une chasse à l'homme s'engage dans un contexte de corruption généralisée...

L'ouverture peu rassurante met en valeur avec complaisance, au moins dans un premier temps, ce fou de la gâchette prompt à rendre la justice lui-même. Heureusement, le scénario se fait plus complexe en creusant la psychologie du duo de tueurs. Le plus dangereux est atteint de stress post-traumatique et son complice, calme et réfléchi, cherche à tout prix à minimiser leur dérive. Taylor Kitsch et Stephan James sont dans un registre nuancé et on se surprend à trembler pour eux. L'inspecteur borné (Chadwick Boseman *alias* Black Panther) évolue et n'exercera certainement plus son métier de la même manière. Les autres personnages et une conclusion étirée alors que tout avait été dit empêchent ce polar efficace de s'élever au-delà d'un statut d'honnête série B.



© D. R.

LES ANNÉES CAMÉSCOPE



Max, 38 ans, replonge dans ses cassettes enregistrées sur le caméscope offert par ses parents lorsqu'il était ado. L'objet est vite devenu un prolongement de lui-même et il n'a cessé de filmer les petits et grands événements de sa vie. Il décide de monter ces images du passé. Ses copains pour la vie, Arnaud, Mathias et Emma, vont grandir avec lui sous nos yeux, avec plus ou moins de difficultés. Max Boubil tient le rôle-titre de ce teen movie drôle et mélancolique dont il est le coscénariste avec le réalisateur Anthony Marciano, son ami d'enfance. Toutes les images ont été tournées comme si elles sortaient réellement d'un caméscope. Les scènes où l'appareil est trop présent se justifient par l'obsession de Max de filmer en toute occasion chaque moment vécu. Alice Isaaz est la presque trop parfaite Emma, qui va passer de meilleure amie à objet de son affection. Un amour marqué par l'incapacité du jeune homme à assumer ce qu'il ressent malgré ses tentatives de lui faire comprendre qu'elle partage ses sentiments. Noémie Lvovsky et Alain Chabat sont les parents de Max, comme un clin d'oeil pour lui à *La Cité de la peur* directement cité. La bande originale est riche en tubes marquants des années 90.

© D. R.

SORTIR EN GIRONDE



FLOIRAC TRIAL INDOOR

La tradition s'installe. Après une première l'an dernier, le Trial Indoor International de Bordeaux revient à l'Arena. Le 20 janvier, un plateau international représentant 5 nations s'affrontera dans cette épreuve qui est un véritable show. Parmi les vedettes présentes, notons une nouvelle fois la présence de l'Espagnol Toni Bou (26 titres mondiaux), le pilote le plus titré de l'histoire du trial, ou celles de Takahisa Fujinami, Benoît Bincaz et Toby Martin.

Trial Indoor International de Bordeaux, Arena de Floirac. 10 janvier, à 20 h 30.



BORDEAUX

LE MONDE DES DINOSAURES

Depuis le premier *Jurassic Park*, les dinosaures ont fait leur retour en force : tricératops, ptéranodons, tyrannosaures... L'exposition « Le Monde des dinosaures », au parc des expositions de Bordeaux Lac, est l'occasion pour toute la famille d'en savoir plus et de retrouver ces espèces disparues. 25 dinosaures, dont 9 animés, y sont présentés, du petit protocératops au grand T-Rex de 4,5 m de haut, 8 m de long et toutes ses dents ! 3 répliques de fossiles, dont un squelette complet d'allosaure, sont également présentées, la plupart en taille réelle, les autres à l'échelle. Une immersion en casque de réalité virtuelle est proposée. Embarquement immédiat pour un véritable voyage à travers le temps ! **Le Monde des dinosaures, Parc des Expositions de Bordeaux Lac. Les 18 et 19 janvier.**



BÈGLES : FREDDA EN CONCERT

Fredda écrit et compose ses chansons aux accents pop-folk qui, comme le blues, racontent des tranches de vie. Passionnée de voyages et d'ailleurs, elle puise son inspiration dans son quotidien : carnets de voyages, d'humeur et de poésie automatique. La Déodatienne explore la chanson française à son rythme avec quatre albums à son compte en douze ans. Pour son nouvel album, elle invite son public à se laisser aller à la découverte de textures sonores teintées d'une touche électronique. La première partie de son concert béglaï offrira leur chance aux jeunes talents de la 3^e promotion de la licence chanson, jazz et musiques actuelles de l'université de Bordeaux. **Fredda, Espace Jean Vautrin, Mussonville, à Bègles. 9 janvier à 19 h 30.**

BORDEAUX VENTES DU 16 JANVIER 2020, À 15 H

N° ROLE	DÉTAIL DE LA VENTE	AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX
19/59	EJG	M ^e LE COLLETER SCP AHBV AVOCATS	MAISON D'HABITATION	BARSAC	3 rue Barau	74 251,10 €
19/99	EJG	CB2P AVOCATS	2 MAISONS D'HABITATION BÂTIES SUR TERRAIN ET GARAGE	MÉRIGNAC	32 chemin d'Hestigeac	151 000 €

E-mail : annonces-legales@echos-judiciaires.com — Plateforme : annoncelegalepro.echos-judiciaires.com

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiés sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires.

Selon Arrêté du 16 décembre 2019 du Ministère de la Culture, l'annonce est facturée de filet à filet à 1,78 € HT le mm/colonne pour 2020 en Aquitaine.

VENTES AUX ENCHÈRES

SELARL DUCOS-ADER / OLHAGARAY & ASSOCIES,
Avocats à la Cour, 26 place des Martyrs de la Résistance à Bordeaux
Tél. 05 56 79 65 45 - www.avocat-ducos-ader.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A l'audience publique des Criées
du Tribunal Judiciaire de Bordeaux
Siégeant dite ville, rue des Frères Bonie, salle B

MAISON
D'HABITATION

PESSAC (33600)
15 rue Raymond Boivin

MISE À PRIX : 96 000 €

L'adjudication aura lieu le jeudi 6 février 2020 à 15 h

A la requête de la BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE, société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L. 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit, immatriculée au RCS Bordeaux sous le n° 755 501 590, dont le siège social est 10 quai de Queyries 33072 Bordeaux cedex, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège ;

DESIGNATION : Sur la commune de Pessac (33600), 15 rue Raymond Boivin, une maison d'habitation, élevée d'un rez-de-chaussée et d'un étage, comprenant une cuisine, une salle à manger, un salon, W.C., trois chambres et salle de bains avec W.C. à l'étage, jardin sur trois côtés, terrasse à l'arrière, garage. L'ensemble est cadastré section CW n° 176 pour 02 a 74 ca.

MISE A PRIX : Les enchères s'ou-

vriront sur la mise à prix de : QUATRE VINGT SEIZE MILLE EUROS, ci 96 000 €
Bordeaux, le 20 décembre 2019

Signé : Me Philippe OLHAGARAY

S'adresser pour de plus amples renseignements à la SELARL DUCOS-ADER / OLHAGARAY & ASSOCIES, Avocats poursuivant, lesquels, comme tous les autres Avocats au Barreau de Bordeaux, pourront être chargés d'encherir pour toutes personnes solvables.

Le cahier des conditions de vente et le PV descriptif peuvent être consultés au Greffe du Tribunal Judiciaire de Bordeaux, Service civil, spécialisé Juge de l'exécution, rue des Frères Bonie, 4^{ème} étage (réf. 19/00088), au cabinet de la SELARL DUCOS-ADER/OLHAGARAY & ASSOCIES ainsi que sur le site www.avocat-ducos-ader.fr.

Visites les 13 et 29-01-2020 de 18 h à 20 h.

904470

SELAS EXEME ACTION Avocats à la Cour
70, rue Abbé de l'Épée 33000 Bordeaux - Tél. 05 56 00 82 33

RÉFÉRENCE DU GREFFE : 19/00054

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A l'audience du juge de l'exécution
du Tribunal Judiciaire de Bordeaux
30 rue des Frères Bonie 33000 Bordeaux

UNE MAISON
INDIVIDUELLE

LATRESNE (Gironde) 33360
3 chemin Desclaux

MISE À PRIX : 100 000 €

Le jeudi 20 février 2020 à 15 h

A la requête de : Monsieur LAME-RIA Azize, marié le 03/01/2007 à JIJEL (Algérie) sous le régime légal algérien de la séparation de biens avec Madame Lina-Ibtissam CHERRAITIA, né le 25/09/1977 à Bordeaux (33) de nationalité Française, domicilié 168 rue Saint François Xavier, 33170 Gradignan ;

A l'audience du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bordeaux, 30 Rue des Frères Bonie (33000) Bordeaux

MISE A PRIX : 100 000 Euros

LE JEUDI 20 FEVRIER 2020 A 15 h

DESIGNATION ET DESCRIPTION

A Latresne (Gironde) 33360, 3 chemin Desclaux, une maison individuelle à usage d'habitation de style périgourdin élevée sur sous-sol, comprenant au rez-de-chaussée : entrée, salon/séjour, cuisine, véranda, buanderie, WC, 2 chambres, bureau, dressing, salle d'eau ; à l'étage : 3 chambres, WC, salle d'eau, grenier, d'une surface privative totale de 241,24 m² et d'une surface annexe totale

de 155,18 m², avec piscine et jardin, figurant ainsi au cadastre AD 157 « Desclaux » pour 16 a 45 ca ; AD 158 « Desclaux » pour 06 a 93 ca ; AD 159 « Desclaux » pour 24 a 90 ca ; AD 464 « Desclaux » pour 01 a 17 ca ; AD 466 « 3 chemin Desclaux » pour 07 a 12 ca : Total superficie 56 a 57 ca, occupée par le propriétaire.

Les clauses et les conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de la vente déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire de Bordeaux qui peut être consulté au Greffe du juge de l'exécution ou au cabinet du poursuivant.

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau de Bordeaux.

(Renseignements téléphoniques tous les : lundi, mardi, mercredi et jeudi de 14 h à 15 h)

Visites : le 21 janvier 2020 de 10 h à 12 h et le 30 janvier 2020 de 14 h à 16 h.
904505

SELARL RODRIGUEZ & CARTRON
 Avocat à la Cour
 18 rue Jules Ferry - 33500 Libourne
 Tél.: 05 57 50 10 50 - Fax: 05 57 24 36 51 - marjorie.rodriguez@avocavance.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
 du Tribunal Judiciaire de Libourne
 22 rue thiers

**MAISON
 D'HABITATION**

33230 COUTRAS
 «lieudit Boisbelet »

MISE À PRIX : 48 000 €

Adjudication du 21 février 2020 à 14 h

CREANCIER POURSUIVANT : CREDIT FONCIER DE FRANCE Société Anonyme au capital de 1 331 400 718,80 euros, dont le siège social est situé « 19 rue des Capucines » 75001 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 542 029 848, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, ayant pour avocat plaçant la SELARL RODRIGUEZ & CARTRON représentée par Maître Marjorie RODRIGUEZ

DESIGNATION : Un immeuble à usage d'habitation, sis commune de Coutras « lieudit Boisbelet » et cadastré dite commune section ZC n°255 pour une contenance de 15 a 07 ca.

Maison de type 5 d'environ 120 m² achevée en 1985 composée d'une pièce principale, d'une cuisine, coin nuit, garage

cağibi, couloir, quatre chambres, toilettes et salle de bains.

Le chauffage est assuré par un système de climatisation réversible mais également par une cheminée insert et des convecteurs électriques. La maison est actuellement occupée par les débiteurs.

IMPORTANT : Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Libourne sous les références 17/00028 et de la SELARL RODRIGUEZ & CARTRON poursuivant la vente, qui, comme tous les avocats inscrits au Barreau de Libourne pourra porter les enchères pour toutes personnes solvables.

VISITE : se renseigner auprès de la SELARLU Maïka VINCENT-BOUCHET Huissiers de Justice à Libourne (05.57.51.61.10)

904469

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE



**DIRECTION DEPARTEMENTALE
 DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

**SERVICE DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES
 INSTALLATIONS CLASSÉES POUR
 LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**QUARTUS LOGISTIQUE À AYGUEMORTE-LES-GRAVES
 AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté du 20 décembre 2019, une enquête publique est prescrite sur la demande formulée par Monsieur Jean-Louis FOESSEL en vue d'obtenir la régularisation administrative de l'exploitation d'une installation logistique, située sur le territoire de la commune de Ayguemorte-les-graves.

Pendant l'enquête qui se déroulera du lundi 20 janvier 2020 au 3 février 2020, le dossier de demande d'autorisation environnementale accompagné de ses avis sera déposé à la mairie de Ayguemorte-les-graves où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Préfecture de la Gironde : www.gironde.gouv.fr, rubrique « publications légales » « enquêtes publiques ».

Des informations complémentaires concernant le projet peuvent être sollicités auprès du responsable de projet : Monsieur CARONI - b.caroni@groupe-quartus.com

Le public pourra adresser ses observations :

- par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Ayguemorte-les-Graves.

- par mail à l'attention du commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : ddtm-spel@gironde.gouv.fr.

Ces observations seront consultables sur le site internet de la Préfecture pendant la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur, Madame Françoise DURAND-BAZALGETTE, sera présente à la mairie du lieu d'enquête :

- lundi 20 janvier 2020 de 14 h 15 à 16 h 30

- vendredi 24 janvier 2020 de 14 h 15 à 17 h

- lundi 3 février 2020 de 14 h 15 à 16 h 30

Pendant toute la durée de l'enquête, un accès gratuit au dossier est ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la Cité administrative - Accueil DDTM - 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouvrés d'accueil du public.

À la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables pendant un an, à la mairie d'Ayguemorte-les-Graves, à la DDTM et sur le site internet de la préfecture : www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-Légales.

La Préfète est compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation assortie de prescriptions à respecter, ou par un arrêté de refus.

904474



**DIRECTION DEPARTEMENTALE
 DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

**SERVICE DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES
 Installations classées pour la protection de l'environnement**

**SOCIETE SAFRAN ADDITIVE
 MANUFACTURING CAMPUS - LE HAILLAN**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 19 décembre 2019, une enquête publique est prescrite sur la demande formulée par la société SAFRAN ADDITIVE MANUFACTURING CAMPUS en vue d'obtenir l'autorisation de construction d'une usine de fabrication additive de pièces aéronautiques située sur la commune de Le Haillan.

Pendant l'enquête qui se déroulera du lundi 20 janvier 2020 au 3 février 2020 inclus, le dossier sera déposé à la mairie de Le Haillan où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Préfecture de la Gironde : www.gironde.gouv.fr, rubrique « publications légales » « enquêtes publiques ».

Des informations complémentaires concernant le projet peuvent être sollicités auprès du responsable de projet à l'adresse : francois-xavier.foubert@safrangroup.com

Le public pourra adresser ses observations :

- par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Le Haillan.

- par mail à l'attention du commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : ddtm-spe1@gironde.gouv.fr - «enquête publique SAFRAN ADDITIVE MANUFACTURING CAMPUS - Le Haillan». Ces observations seront consultables sur le site internet de la Préfecture pendant la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur, M. Rémi BAUDINET, Officier supérieur de l'armée de terre, sera présent à la mairie (hôtel de ville) de Le Haillan :

- lundi 20 janvier 2020 de 8 h 30 à 12 h

- mardi 28 janvier 2020 de 8 h 30 à 12 h

- lundi 3 février 2020 de 13 h à 17 h 30

Pendant toute la durée de l'enquête, un accès gratuit au dossier est ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la Cité administrative - Accueil DDTM - 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouvrés d'accueil du public.

À la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables pendant un an, à la mairie de Le Haillan, à la DDTM et sur le site internet de la préfecture : www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-Légales.

Madame la Préfète est compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation assortie de prescriptions à respecter, ou par un arrêté de refus.

904473

ECHOS
 JUDICIAIRES - GIRONDINS

ABONNEMENT

1 AN D'ABONNEMENT 65 € TTC SOIT 52 NUMÉROS
 6 MOIS D'ABONNEMENT 41 € TTC SOIT 26 NUMÉROS
 3 MOIS D'ABONNEMENT 27 € TTC SOIT 13 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TEL _____

MOT DE PASSE _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre de ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS 105 rue Fondaudège CS 71900 - 33061 BORDEAUX Cedex

CONTACT : CATHERINE DEPETRIS
 ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM / 05 57 14 07 55



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA GIRONDE

PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE

SERVICES DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES
AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES PRÉALABLE
À DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ET PARCELLAIRE

SOCIÉTÉ D'ECONOMIE MIXTE IN CITÉ

Opération de recyclage foncier dans le cadre
de la requalification du centre historique de Bordeaux

Acquisition d'immeubles présentant des problèmes
d'habitabilité et de salubrité, situés 42 rue du Hamel et 16 rue Bergeret /
25 rue Marengo à Bordeaux

Par arrêté préfectoral du 9 décembre 2019, la Préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine, Préfète de la Gironde, a prescrit des enquêtes publiques conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire relatives au projet d'acquisition d'immeubles présentant des problèmes d'habitabilité et de salubrité, situés 42 rue du Hamel et 16 rue Bergeret / 25 rue Marengo à Bordeaux.

Ces enquêtes se dérouleront du 20 janvier au 3 février 2020 inclus.

M. Joseph PICO, Officier de l'Armée de Terre retraité, est désigné en qualité de Commissaire enquêteur.

Les personnes intéressées pourront, pendant la période indiquée ci-dessus, prendre connaissance des dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire en Mairie de Bordeaux (Cité municipale - Service Droits des sols - Centre accueil et pré-instruction - 4 rue Claude Bonnier), du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Des observations pourront être consignées par écrit sur les registres d'enquête ou être adressées par correspondance au Commissaire enquêteur, en Mairie de Bordeaux (Cité municipale).

En outre, le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en Mairie de Bordeaux (Cité municipale), les :

- lundi 20 janvier 2020, de 9 h à 12 h,
- mardi 28 janvier 2020, de 9 h à 12 h,
- lundi 03 février 2020, de 14 h à 17 h.

Le rapport et les conclusions établis par le Commissaire enquêteur dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique seront tenus à la disposition du public en Mairie de Bordeaux, et ce pendant un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents seront également transmissibles à toute personne intéressée qui en fera la demande à la Préfète de la Gironde - Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde (Service des Procédures Environnementales - Cité administrative - B.P. 90 - 33090 Bordeaux Cedex), où ils seront de même consultables.

Notification du dépôt du dossier d'enquête parcellaire en Mairie sera faite aux propriétaires intéressés sous pli recommandé avec demande d'avis de réception.

À l'issue de l'enquête parcellaire, dans un délai de 30 jours, le Commissaire enquêteur communiquera à la Préfète de la Gironde le procès-verbal de la consultation publique et son avis sur l'emprise de l'acquisition projetée.

PUBLICITÉ COLLECTIVE

En exécution des articles L.311-2 et L.311-3 du code de l'expropriation, le public est informé que : « les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, les personnes qui ont droit d'emphytéose d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes, sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois à défaut de quoi, elles seront, en vertu des dispositions finales des articles précités, déchues de tous droits à l'indemnité ».

904472

CAMARSAC

ABROGATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DE RÉVISION DU SCHEMA DE L'ASSANISSEMENT

Sur décision de Monsieur le Maire et au regard des avis de l'État, qui impose le déclassement d'une zone 1AU en 2AU en raison de l'insuffisance actuelle de l'alimentation en eau potable, l'arrêté du 06 décembre 2019 est abrogé.

En conséquence, l'enquête publique prévue par cet arrêté est reportée sine die.

Fait à Camarsac, le 26 décembre 2019

Le maire, Bernard CROS

904475

POUR RECEVOIR
LE SERVICE RÉGULIER DE NOTRE JOURNAL

ABONNEZ-VOUS !

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA GIRONDE

PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE

SERVICES DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déviations de cours d'eau de Magudas et mise en place d'ouvrages de gestion des eaux pluviales sur la commune de Mérignac

Une enquête publique est prescrite du lundi 20 janvier 2020 au mercredi 19 février 2020 inclus afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation environnementale pour le projet de déviation du cours d'eau de Magudas et la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales sur la commune de Mérignac.

Le responsable du projet est la Société SABENA TECHNICS BOD - 19, rue Marcel Issartier - 33700 Mérignac. Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de M. Jean Marc HELLEC tél : 05.56.55.40.00.

Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier comprenant un document d'incidence, sera consultable à la Mairie de Mérignac aux jours et heures d'ouverture, où le public pourra le consulter et faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'Etat en Gironde www.gironde.gouv.fr rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques ». Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du Commissaire enquêteur, par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations seront visibles sur le site internet des services de l'Etat en Gironde.

Les personnes qui le souhaitent pourront aussi faire part de leurs observations par courrier adressé au Commissaire enquêteur à la Mairie de Mérignac 60, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 33705 Mérignac Cedex. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à la DDTM de la Gironde cité administrative 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Le Commissaire enquêteur Monsieur Hugues MORIZOT Chargé d'intervention en environnement, désigné par le Tribunal Administratif de Bordeaux pour conduire l'enquête, se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations, selon le calendrier ci-après à la Mairie de Mérignac le :

- lundi 20 janvier 2020 de 10 h à 13 h
- lundi 27 janvier 2020 de 10 h à 13 h
- samedi 01 février 2020 de 09 h à 12 h
- mercredi 05 février 2020 de 14 h à 17 h
- lundi 10 février 2020 de 10 h à 13 h
- mercredi 19 février 2020 de 14 h à 17 h

À la fin de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Mairie de Mérignac, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde ainsi que sur les sites internet des Services de l'Etat de la Gironde www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales.

La Préfète de la Gironde est compétente pour statuer, par un arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales.

904471

CONSTITUTIONS

Par ASSP du 15/11/19 constitution de la SCI : **SCI BOYRIE-LESPEZ**. Capital: 900€. Siège: 2 les jeannots 33650 Cabanac-et-Villagrains. Objet: gestion immobilière. Gérance: Alexia Boyrie et Franck Lespez, 2 les jeannots 33650 Cabanac-et-Villagrains. Cession soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés. Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bordeaux.
19EJ19978

Création de la SCI : **La Garonnaise**, 8 le bourg 33124 Brouqueyran. Cap. : 1 000 €. Obj. : immobilier. Grt : Gregory Gourgues, 8 le bourg 33124 Brouqueyran. 99 ans au RCS de Bordeaux.
19EJ20408

Création de la sci **Maya**, 59b rue victor hugo 33185 Le Haillan. Cap.: 1000€. Obj.: immobilier. Grt: Lionel Brisseau, 59b rue victor hugo 33185 Le Haillan. 99 ans au RCS de Bordeaux.
19EJ20029

Création de la sasu **pneu cubzac**, 1 lapalu 33240 cubzac les ponts. Cap.: 100€. Obj.: mécanique. Pdt.: yassir bensmaini, 1 ch. de padouens 33670 sadirac. 99 ans au RCS de Bordeaux.
19EJ22090

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un assp en date du 12/12/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **HOBO EXE**,

Forme : S.A.R.L à associée unique,

Capital : 100.000 Euros,

Siège social : BORDEAUX (33100) 150 avenue Thiers

Durée : 99 ans,

Objet : L'activité de contractant général et d'ingénierie immobilière : maîtrise d'ouvrage, prestations techniques, conseils divers. Les évaluations techniques, constructives, énergétiques et environnementales concernant la conception. Les conduites d'études techniques, recherches techniques et services d'études de projets techniques

Gérants : Mr COUSTAING Guillaume, demeurant à Pessac (33360) 13 rue de la fon

Mr CAZENAVE-PIARROT Thomas, demeurant à Bordeaux (33100) 106 rue bonnemin

La Société sera immatriculée au RCS de BORDEAUX.

Pour avis,
19EJ21972



Cabinet d'expertise
comptable
BILAN POSITIF
Bordeaux - 05 56 52 73 57
www.bilanpositif.com

SCI CHAUVIGNY 7
SCI au capital de 5000€
Siège social: 12 rue Esprit des
Lois 33000 Bordeaux

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30/10/2019, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI CHAUVIGNY 7

Forme sociale : Société Civile Immobilière. Au capital de : 5000 €.

Siège social : 12 rue Esprit des Lois 33000 Bordeaux.

Objet social : L'acquisition, la gestion, la transformation, la location, l'exploitation, de tous terrains ou immeubles bâtis et non bâtis.

Gérance : M. Nour BAREH: demeurant 3 allée des platanes, appt 202, 33700 Mérignac

Clause d'agrément : voir dans les statuts la clause d'agrément des cessions de parts.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX.

Pour avis

19EJ21670

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 23/12/2019, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : SCI PEYBI-DEAU

Forme : SC

Capital social : 1 500 €

Siège social : N°2 Le Mayne, 33350 MERIGNAS

Objet social : L'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Gérance : Mme Béatrice ALONSO demeurant Germon le haut, 33760 BELLEFOND

Clause d'agrément : Clauses relatives aux cessions de parts: agrément requis sauf entre associés et à la majorité des associés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX
19EJ21945

Par acte du 02/01/2020, il a été constituée une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : L'ESSENTIEL

Objet social : Epicerie Fine, Art de la Table, Décoration de la Maison

Siège social : 4, rue Victor Hugo, 33780 Soulac-sur-Mer.

Capital : 5000 €

Durée : 99 ans

Président : Mme TROTTEY Véronique, demeurant 10 bis chemin de Toucq, 33123 Le Verdon-sur-Mer

encours d'immatriculation au RCS de Bordeaux
19EJ21757

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 02/01/2020, il a été constituée une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : SCI IMMO-LOC

Forme : SCI

Capital social : 1 000 €

Siège social : 2B rue des Sports, 33590 SAINT VIVIEN DE MÉDOC

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Gérance : M. Lilian DAFFIS demeurant 35 rue Ludovic Trarieux, 33590 SAINT VIVIEN DE MÉDOC

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX
19EJ21307

Par ASSP du 29/11/2019, il a été constitué une SARL dénommée **PRO BUSINESS SERVICES FRANCE**. Sigle : P. B.S.F. Siège social : 114 bd de la plage 33120 Arcachon. Capital : 4 000 €. Objet : l'import et l'export de matériels industriels, - vente et location de matériels industriels et/ou de prévention et protection de l'environnement, - L'importation et l'exportation de matériels industriels et/ou de prévention et protection de l'environnement - La logistique - La formation professionnelle continue dans les métiers du management industriel et de l'apprentissage technique. Gérance : Mme Christine MERCIER, 6 allée du grand mail 40280 Saint-Pierre-du-Mont Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de Bordeaux
19EJ20327

Par ASSP du 14/11/2019, il a été constitué une SAS dénommée **HEAVN**. Siège social: 1 rue de tours, entrée B 33000 Bordeaux. Capital: 1000€. Objet: Développement et gestion, directement ou indirectement, en France et à l'étranger, d'applications pour mobiles.

Président: M. Guirail Ferriou, 43 rue docteur gustave rappin 44000 Nantes. DG: M. Pierre Macquère, 1 rue de tours, entrée B 33000 Bordeaux ; M. Guillaume Balas, 23 rue marie rouault 35000 Rennes.

Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de BORDEAUX.
19EJ20326

Par ASSP du 22/11/2019, il a été constitué une SAS dénommée **BI-TRANS-PORT**. Siège social : 4 avenue de l'hippodrome appt 12 33110 Le Bouscat. Capital: 10€. Objet: L'exploitation de véhicules de tourisme avec chauffeur (VTC). Président : M. Jean-Charles BIZIMOU, 4 avenue de l'hippodrome appt 12 33110 Le Bouscat. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de BORDEAUX.
19EJ20093

Par ASSP du 29/11/19, il a été constituée une SAS dénommée **TROTTOLOCO**. Siège social: 117 rue de la garluche 33127 Saint-jean-d'illac. Capital: 1€. Objet: récupération et rechargement de trottinettes électriques, location de véhicules sans chauffeur (voitures / utilitaires). Président: M. Jean-David Eyquem, 117 rue de la garluche 33127 Saint-jean-d'illac. Durées: 99 ans. Immatriculation au RCS de BORDEAUX.
19EJ20175

OM2A CONSULTING
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : rue Bertrand
Balguerrie
ZI de Bordeaux Fret,
33520 BRUGES

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à BRUGES du 24/12/2019, il a été constituée la société suivante :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : OM2A Consulting

Siège : rue Bertrand Balguerrie ZI de Bordeaux Fret, 33520 BRUGES

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S

Capital : 1 500 €

Objet : l'activité de consultant en stratégie, conseil en développement commercial, logistique et accompagnement dans le développement des entreprises en France et à l'étranger et plus particulièrement sur la zone Outre-Mer et Afrique, la mise en relations d'entreprises, l'activité d'apporteur d'affaires, plus spécifiquement ayant trait à l'Outre-Mer et à l'Afrique dans le domaine agroalimentaire ou autres, toutes interventions, conférences, dispense de cours en Universités ou Ecoles liées à l'international, délivrant une expérience sur le commerce international et sur les destinations évoquées, ainsi que toutes prise de participations et opérations contribuant à la réalisation de cet objet,

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Alain DUPOUY, demeurant 36 bis rue des Pins Francs, 33200 Bordeaux

La Société sera immatriculée au R.C.S de Bordeaux.

POUR AVIS

Le Président

19EJ21981

Suivant acte SSP du 12/12/2019 il a été constituée la SAS : **JSJ ENERGY**. Capital : 1 000 €. Siège : 29 rue Robert Caumont, Immeuble P 33049 BORDEAUX CEDEX. Objet : Réalisation de toutes prestations de consultant, de conseil, de services et d'apporteurs d'affaires auprès de toute entreprise et tout véhicule d'investissement quel que soit leur domaine d'intervention, notamment dans le domaine de l'énergie... Durée : 99ans. Président : Mme Valérie NETTIER, 9 rue du Mayne d'Anice - Le Mayne d'Anice 33720 PODENSAC.

Admission aux AG et exercice du droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives et dispose d'un nombre de voix égal à celui du nombre d'actions qu'il possède.

Société immatriculée au RCS de BORDEAUX.
19EJ21852

Par acte authentique du 05/12/2019, reçu par Me Emilie Mathieu, Notaire à Bordeaux, 67 rue Lecocq, est constituée la SARL, **LYMAJE**.

Objet : acquisition, location en meublé ou vide de tous biens et droits immobiliers.

Durée : 99 ans.

Capital : 1 000 €.

Siège : 38 rue de Latresne 33100 Bordeaux.

Gérants : Jean-Laurent Martial et Lydie Dufour épouse Martial demeurant 38 rue de Latresne 33100 Bordeaux.

La société sera immatriculée au RCS de Bordeaux.
19EJ21993

BAMAREN
Société civile
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 avenue René
Descartes,
33370 ARTIGUES PRES
BORDEAUX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ARTIGUES PRES BORDEAUX du 13 décembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile

Dénomination sociale : BAMAREN

Siège social : 4 avenue René Descartes, 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX

Objet social : - toutes activités d'animation et de gestion d'un portefeuille de titres dont la société pourrait devenir propriétaire par achat, apport ou tout autre moyen,

- la fourniture de moyens et prestations de services administratifs, financiers, comptables ou de secrétariat au profit de toute société liée par une participation ou autre,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Philippe Jean REINER demeurant 33 rue du Vélodrome - 33200 BORDEAUX

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément pour les cessions aux tiers pris à la majorité des trois quarts

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis

La Gérance

19EJ21991

Aux termes d'un acte SSP du 12/12/2019, il a été constituée une SASU au capital de 1000 € dénommée **IMMECO** dont le siège social est fixé au 207 rue Malbec 33800 Bordeaux/ Objet : transaction et location immobilière/ Présidente : Mme Haifa BENJEBARA METENIER demeurant au siège de la société / Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bordeaux.
19EJ22043

Par SSP en date du 26/12/2019, il a été constituée une SARL dénommée :

MEDICAL SUPPLY

Siège social : 1 Rue Roger Salengro 33240 LUGON-ET-L'ÎLE-DU-CARNAY Capital : 5000 € Objet social : Délégation de personnels médical et paramédical intérimaires. Gérance : M Alioune Kebe demeurant 1 Rue Roger Salengro 33240 LUGON-ET-L'ÎLE-DU-CARNAY Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LIBOURNE.
19EJ22110

Aux termes d'un acte SSP du 22/12/2019, il a été constituée une SASU au capital de 10 000 € dénommée **L'ESSENTIEL** / Siège social : 54 Chemin Bonnevie Appt 3, 33130 Bègles / Objet : restauration sur place et en emporté / Président : M. Stephen TRIN demeurant au siège de la société / Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bordeaux.
19EJ22065

JULAZIA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP établi à BORDEAUX en date du 20/12/2019, il a été constituée une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : JULAZIA,

Siège social : 28 rue Fondaudège, BORDEAUX (Gironde)

Objet : Le commerce de détail de meubles, d'articles d'aménagement de la maison, notamment la décoration, les luminaires, les articles relatifs aux arts de la table, le mobilier, le voilage, les tissus, auprès des clients, particuliers ou professionnels, personnes physiques ou personnes morales ; Le conseil en décoration auprès des clients, particuliers ou professionnels, personnes physiques ou personnes morales ;

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 3 000 euros

Gérance : Nathalie FAYARD, demeurant 57 rue Rosa Bonheur, BORDEAUX (Gironde),

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX, 19EJ21980



Yves MOUNIER
Avocat à la Cour
6 bis, rue de la Croix de
Seguey 33000 BORDEAUX
Tél : 05.56.52.74.60

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26/12/19, il a été constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : ATSM

Forme sociale : Société à responsabilité limitée.

Au capital de : 2.000 €.

Siège social : 33, rue de Bègles - 33800 BORDEAUX.

Objet : Exploitation d'un fonds de commerce de restauration, préparation de plats cuisinés, la vente sur place, à emporter, livraison à domicile.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bordeaux.

Gérant : M. Théo Victor Marie SANT-MARTIN, demeurant 33, rue de Bègles - 33800 BORDEAUX.

Pour avis

19EJ22018



Etude de Maîtres DUCOURAU, DURON, LANDAIS et MOREAU-LESPINARD, notaires associés à Arcachon, 169 Boulevard de la Plage.

Maître Jérémy BRU

Suivant acte authentique reçu par Me Jérémy BRU le 26/12/2019, est constituée une société civile immobilière.

Dénomination : HULI

Objet : Gestion, acquisition, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers et opérations accessoires.

Siège social : 20 bd Charles de Gaulle, 33138 LANTON

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX.

Capital social : 1000 €.

Gérance : Flavien PAUTTE et Emilie PAUTTE demeurant ensemble 20 bd Charles de Gaulle, 33138 LANTON

Pour avis, le Notaire.
19EJ22015

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 15/12/2019, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : EDM

Forme : SCI

Capital social : 500 €

Siège social : 4 chemin de Rhodes, 33370 POMPIGNAC

Objet social : Acquisition et location de biens immobiliers

Gérance : M. Cyril ABBADIE demeurant 4 chemin de Rhodes, 33370 POMPIGNAC

Mme Julie LEGLISE demeurant 4 chemin de Rhodes, 33370 POMPIGNAC

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX
19EJ22016

Par ASSP en date du 26/12/2019, il a été constitué une SAS dénommée :

AUTO-ECOLE DU LAC

Siège social : 43/44 Résidence Babord 33990 HOURTIN

Capital : 500 €

Objet social : Les activités d'enseignement de la conduite de tous véhicules à moteur terrestre et maritime et de l'éducation à la sécurité routière, sous réserve d'obtention des agréments, et plus généralement, toutes actions de formation et de perfectionnement de la conduite de tous véhicules à destination des particuliers et des professionnels

Président : Mme CHABANNE CELINE demeurant 5 Impasse du Bourdilley 33990 HOURTIN élu pour une durée indéterminée.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Toute cession d'actions à des tiers ou entre actionnaires est soumise à agrément.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX.
19EJ22022

Aux termes d'un acte SSP en date du 26/12/2019 il a été constituée une société

Dénomination sociale : AUTO-ECOLE DU LAC

Siège social : 43/44 Résidence Babord 33990 HOURTIN

Forme : Société par actions simplifiée

Capital : 500 €

Objet social : Les activités d'enseignement de la conduite de tous véhicules à moteur terrestre et maritime et de l'éducation à la sécurité routière, sous réserve d'obtention des agréments, et plus généralement toutes actions de formation et de perfectionnement de la conduite de tous véhicules à destination des particuliers et des professionnels

Président : Mme CHABANNE Céline demeurant 5 Impasse du Bourdilley 33990 HOURTIN. Elu pour une durée indéterminée.

Clause d'agrément : Toute cession d'actions à des tiers ou entre actionnaires est soumise à agrément.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bordeaux
19EJ22021

STATUTS

Suivant acte reçu par Maître Patrick BEYLOT, Notaire de la Société Civile Professionnelle "Patrick BEYLOT, Frédéric BEYLOT", titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à CREON (Gironde), 25 Place de la Prévôté, le 26 décembre 2019, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : POPIQUET.

Le siège social est fixé à : BONNETAN (33370) , 38 ter allée du Violon

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00 EUR)

toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants de la société sont: Madame Josiane Marie Madeleine PIQUET, demeurant à VELAUX (13880) 414 chemin de Fontaine de Laurent Et Madeleine Anne-Sophie FARGEOT, demeurant à BONNETAN (33370) 38 ter allée du Violon

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX
19EJ22040

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Marie LA-BORDE-LATOUCHE, Notaire à BORDEAUX, le 19 Décembre 2019, a été constituée la société civile dénommée "JEAN-PAUL SKA", siège social : BORDEAUX (33200), 12 rue André.

Capital social : DEUX CENTS EUROS (200,00 €), divisé en 20 parts sociales de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 20. Associés : Mr Pierre-André SKAWINSKI et Mme Marion DESVEAUX son épouse.

Apports en numéraire : par Mr SKAWINSKI 100,00 € par Mme DESVEAUX 100,00 €.

Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

La gérance de la société sera exercée conjointement par Mr Pierre-André Claude SKAWINSKI, gérant de société et Mme Marion Isabelle DESVEAUX, courtier en prêt immobilier, demeurant ensemble à BORDEAUX (33200), 12 rue André. Immatriculation au Tribunal de Commerce de BORDEAUX.

Pour Avis

Maître Marie LABORDE-LATOUCHE
19EJ22041



Suivant ssp du 23/12/2019, est constituée une société civile immobilière.

Dénomination : MATOM

Objet : Gestion, acquisition, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers et opérations accessoires.

Siège social : 9 impasse des frères LALANDE, 33510 ANDERNOS LES BAINS.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX.

Capital social : 1000 €.

Gérance : Monsieur Jean CASTET, demeurant 19 avenue Thiers 33510 ANDERNOS-LES-BAINS.

Pour avis,
19EJ22034

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 29/12/2019, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : ACANTHUS BORDEAUX SERVICES

Forme : SASU

Capital social : 1 000 €

Siège social : 9 avenue de teycheny pavillon 2, 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX

Objet social : autres travaux de finitions

Président : M. David MONEGHETTI demeurant 9 avenue de teycheny pavillon 2, 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX

Clause d'agrément : Les actions sont librement négociables après l'immatriculation de la société au RCS.

Clause d'admission : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité ; chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX
19EJ22081

MINDCONCEPT
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 132 rue
Fondaudège
33000 Bordeaux

CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 26 décembre 2019, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : MINDCONCEPT
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 1 000 euros

SIÈGE : 132 rue Fondaudège 33000 Bordeaux

OBJET : L'assistance technique dans le domaine de l'informatique et du numérique ; Le conseil, l'assistance, la formation de l'ensemble des utilisateurs, La conception, la réalisation, la commercialisation, l'ingénierie de procédés, systèmes et produits informatiques ainsi que toutes actions commerciales et industrielles entrant dans le cadre des activités informatiques, télématiques, bureautiques et télécommunications, L'aménagement, installations, conception de salles et sites informatiques, L'achat, la vente et la location de tous types de matériels ainsi que l'intervention à titre de courtier, commissionnaire ou agent dans l'achat, la vente, la location ou toute autre opération de mise à disposition desdits matériels, La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères, ainsi que la réalisation de prestations de services au profit des entreprises en général ;

DURÉE : 99 années

PRESIDENT : Madame Danielle MENGUE-NGUEMA Demeurant 13 cours du Général de Gaulle bâtiment A appartement 6, 33170 Gradignan,

IMMATRICULATION : au RCS de Bordeaux.

Pour avis
19EJ22036

ATIBA
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 18 chemin de
Miyare
33650 Martillac

CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 26 décembre 2019, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : ATIBA
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 1 000 euros

SIÈGE : 18 chemin de Miyare 33650 Martillac

OBJET : Prise de participation dans toutes sociétés, animation de groupe de sociétés, gestion commerciale, administrative et financière. Les prestations de formation, organisation, communication, assistance à la gestion, supervision et conseil.

DURÉE : 99 années

PRESIDENT : Monsieur Atilla BAGCI, demeurant 1 Résidence des Millepertuis 33700 Mérignac,

IMMATRICULATION : au RCS de Bordeaux.

Pour avis,
19EJ22067

ABONNEZ-VOUS !



Par Acte authentique du 5/12/2019, reçu par Me. Audrey DAMBIER, Notaire au 23 avenue du Jeu de Paume 33000 BORDEAUX, est constituée la **SCI DOUSCHENE**.

Objet : acquisition, administration, exploitation, de tous immeubles, de terrains et de biens immobiliers.

Durée : 99 ans
Capital : 1 500 €.

Cession de parts sociales : agrément à l'unanimité des associés, sauf pour les cessions entre associés.

Siège : 69 rue David Johnston 33000 BORDEAUX

Gérants : M. Khaled OUCHENE et Mme. OUCHENE née DOUSSET, demeurants 1, rue Barreyre 33300 BORDEAUX

La société sera immatriculée au RCS de BORDEAUX
19EJ22098

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 20/12/2019, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : **SANS SOUCIS**

Forme : SCI

Capital social : 1 000 €

Siège social : 148 RUE GUSTAVE EIFFEL, 33560 STE EULALIE

Objet social : ACHAT, VENTE DE BIENS IMMOBILIERS EN FRANCE ET A L'ETRANGER LOCATION ET GESTION DES BIENS DETENUS PAR LA SOCIETE

Gérance : M. Jean-Noël VENTURA demeurant 148 RUE GUSTAVE EIFFEL, 33560 SAINT-EULALIE

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX
19EJ22128

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination sociale : **TERRITORIA**

Forme juridique : SAS

Capital : 1000 euros, composé uniquement d'apports en numéraire, divisé en 2000 actions de 0,5 euro chacune

Siège social : 2 Cours du 30 Juillet 33000 BORDEAUX

Objet : la société a pour objet le conseil stratégique pour les affaires et autres conseils de gestion, activités des sièges sociaux et formation

Président : Monsieur Olivier BALDACHINO, né le 03/02/1973 à Nîmes (30), résidant au 31 rue de l'Hermitage 33200 Bordeaux

Durée : 99 ans

Immatriculation : au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux

Pour avis
19EJ22083

Par acte statutaire en date du 09/12/2019, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée : **SCI LES-PARRE BORDEAUX**

Objet social : l'achat, la location et éventuellement la vente de biens immobiliers

Siège social : 19 allée de la clairière, 33740 ARES
Capital : 1000 euros

Gérance : La SAS Groupe ExpandiKa, dont le siège est 19 allée de la clairière à Arès (33740), au capital de 1500 euros, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 879.458.024, représentée par son Président M. Salignon Nicolas.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX
19EJ22150

HOLDING BJFSP-33
S.A.S. au capital de 1.000 €
Siège social : 2 allée Daniel
RASTEL 33120 ARCAÇON
RCS DE BORDEAUX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01.12.2019, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **HOLDING BJFSP-33**

Forme sociale : SAS

Au capital de : 1.000 €.

Siège social : 2 allée Daniel RASTEL 33120 ARCAÇON.

Objet : La société a pour objet l'animation de société par des actions de management, de conseil stratégique et opérationnel, de création, d'acquisition de cession de sociétés, de prises de participations et la réalisation de toutes opérations connexes et complémentaires.

Enfin, elle pourra réaliser toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Premier Président : Mr Jean BARI-TEAU, né le 25/10/1956 à CASTELNAU DE MEDOC (33) et demeurant au 2 allée Daniel RASTEL à ARCAÇON (33120),

Premier Directeur Général : Mme Françoise BARITEAU née BOUTET, née le 29/07/1957 à SAINT SULPICE DE POMMIERS (33) et demeurant au 2 allée Daniel RASTEL à ARCAÇON (33120),

Clause d'agrément : Les cessions d'actions à des non associés sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires.

Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX.

Pour avis

19EJ22141

Par Acte authentique du 16/12/2019, reçu par Me. Valentine SCHRAMECK-MONTEBELLO, Notaire au 1 Avenue Pasteur 33270 FLOIRAC, est constituée la **SCI ROSALEX33**.

Objet : acquisition, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente de tous biens et droits immobiliers.

Durée : 99 ans

Capital : 100 €

Cession de parts sociales : agrément à l'unanimité des associés.

Siège : 1 Avenue de l'Europe 33190 LA REOLE

Gérant : M. Jean-Luc CHARRY, demeurant 1 Avenue de l'Europe 33190 LA REOLE.

La société sera immatriculée au RCS de BORDEAUX
19EJ22113

Par ASSP en date du 21/12/2019, il a été constitué une SAS dénommée :

JOLIEMAISON

Siège : **J M** Siège social : 14, Rue Cantelaudette 33310 LORMONT Capital : 100 € Objet social : contractant général BTP, Apporteur d'affaire, marchand de bien Président : M Germeaud christian demeurant 41 r, des Garosses 33310 LORMONT élu pour une durée de 99. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions sont librement transmissibles entre les actionnaires Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX.
19EJ22140

Maître Nicolas PEYRE
Notaire associé à BORDEAUX, Gironde

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Nicolas PEYRE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Nicolas PEYRE, Marie-Céline CROQUET, Romain ILLHE », titulaire d'un Office Notarial à BORDEAUX, 1, Place Nansouty, le 26 décembre 2019, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : ENTRE2LOCS IMMO - Le siège social est fixé à : LE POUT (33670), 7 bis Chemin du Moulin à Vent - La société est constituée pour une durée de 99 années - Le capital social est fixé à la somme de : DEUX CENTS EUROS (200,00 EUR) - Les apports sont uniquement en numéraires.

Les premiers gérants de la société sont : Madame Pascale RIVA et Monsieur Fred BAPTISTE avec faculté d'agir ensemble ou séparément.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis. Le notaire.
19EJ22135

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 26 décembre 2019 déposé aux rangs des minutes de Maître COUTANT, notaire à SAINT EMILION, le 26 décembre 2019, il a été constituée une société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

DÉNOMINATION : **VIGNOBLES DELPECH**

FORME : EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE

CAPITAL SOCIAL : 1.000,00 € Il est divisé en 100 parts réparties entre les associés en proportion de leurs apports respectifs.

SIÈGE SOCIAL : SAINT TERRE (Gironde) 62 route de Merlande

OBJET SOCIAL :

La SOCIETE a pour objet l'exercice d'activités agricole au sens de l'article 2 de la Loi N° 88-1202 du 30 SEPTEMBRE 1988. Pour la réalisation et dans la limite de l'objet ci-dessus défini, la SOCIETE peut effectuer toutes opérations propres à en favoriser l'accomplissement ou le développement sous réserve qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la SOCIETE. En particulier, la SOCIETE peut notamment :

- . procéder à l'acquisition de tous éléments d'exploitation agricole,
- . prendre à bail tous biens ruraux,
- . exploiter les biens dont les associés sont locataires et qui auront été mis à sa disposition conformément à l'article L 411-37 du Code Rural,
- . vendre directement les produits de l'exploitation agricole avant ou après leur transformation mais sous réserve de respecter les usages agricoles.

DURÉE :

quatre-vingt-dix neuf années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

GÉRANCE :

Monsieur Patrick Christophe DELPECH demeurant à SAINT TERRE (Gironde) 62route de Merlande,

IMMATRICULATION :

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LIBOURNE

Pour Avis,
Le Notaire
19EJ22154

MODIFICATIONS



DMV AVOCATS
Société d'Avocats
1 rue du Courant - 33310 LORMONT

ST@RTEC
DEVELOPPEMENT
SAS au capital de 2.000.000 €
Siège social : Parc d'activité
Kennedy - 11 Avenue Henri
Becquerel - 33700 Mérignac
812 330 504 RCS de Bordeaux

Suivant décisions de l'Associé unique en date du 20 novembre 2019 et du Président en date du 20 décembre 2019, le capital social de la Société a été augmenté en numéraire, le portant de 2.000.000 € à 2.020.000 €. Les articles 6 "apports" et 7 "capital social" des statuts ont été modifiés en conséquence. Modification au RCS de Bordeaux
19EJ22152

TLM GROUPE
SASU, Cap: 1€. Siège : 1 rue neil
armstrong, MÉRIGNAC
843 846 528 RCS Bordeaux

Par assp 10/10/19, démission président Ondze Tracy, nv président Charbonnier Laurent, 7719W Sunset Boulevard, Los Angeles ; transfé siège 18/20 rue tronchet, LYON. Radiation RCS Bordeaux, Immat RCS Lyon.
19EJ20409

SCI L'AUDENGERAIE
Société civile immobilière
au capital de 1 600 €
Siège social : 2 Allée Ernest de
Boissière 33980 AUDENGE
443 310 891 R.C.S. Bordeaux

Suivant PV du 3 décembre 2019, l'associé unique a nommé en qualité de Gérant, à compter du 3 décembre 2019 : VIVALTO VIE, société par actions simplifiée au capital de 16 833 332 €, 61 Avenue Victor Hugo 75116 PARIS 808 489 983 R.C.S. Paris, représentée par M. Guillaume RAOUX en remplacement de Jean-François BLOC'H, démissionnaire.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention au RCS de BORDEAUX
19EJ22130

CLOMY
SC au capital de 1000 € Siège
social : 28 RUE DU DELUGE
60110 CORBEIL-CERF RCS
BEAUVAIS 481300341

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/12/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 31 ROUTE DE SOULAC 33930 VENDAYS-MONTALIVET à compter du 30/12/2019. Radiation au RCS de BEAUVAIS et immatriculation au RCS de BORDEAUX.
19EJ22136

AQUITAINE GESTION
EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT & PATRIMOINE
PRIVE

EURL au capital de 20000€
19 rue Cérey 33200 Bordeaux
RCS Bordeaux 752 456 590

MODIFICATION DE
L'OBJET SOCIAL

L'AGE du 30-11-2019 a décidé l'abandon de la profession de commissaire aux comptes. L'objet social devient donc : « profession d'expert-comptable ; dispense de formations ». L'article 2 des statuts est modifié.

Pour avis.
19EJ20750

CAPITO
EURL au capital de 1000€;
Siège social: 7 Impasse du
Rouet 75014 Paris
815 310 149 RCS PARIS

Le 14/10/2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 39 rue des Bouviers 33800 Bordeaux ; Objet: La prestation de services en informatique et télécommunications. Gérance: Yann Guerinel, 39 Rue des Bouviers 33800 Bordeaux; Radiation au RCS de PARIS; Inscription au RCS de BORDEAUX
19EJ20028

ENTRETIEN HYGIÈNE
MATÉRIEL
PROFESSIONNELS
SASU au capital de 1000€
Siège social: 18 route de
la forêt 33370 SALLEBOEUF
853 007 730 RCS BORDEAUX.

Le 28/11/19 les associés ont décidé de transférer le siège social au 143 P Chemin boeuf mort 97419 LA POSSESSION. Radiation au RCS de BORDEAUX. Inscription au RCS de Saint-Denis-de-la-Réunion.
19EJ20171

TBM
SCI au capital de 2.000 euros
31, rue Madame d'Epiny
33140 Villenave d'Ornon
RCS Bordeaux : 522 428 382

L'AGE du 02/12/2019 a décidé de transférer le siège social de la société 5, rue des Résiniers, 33850 Léognan, à compter du 02/12/2019. Mention au RCS de Bordeaux
19EJ21769

Fdtl, sci au cap. de 500€, 55 ter bd henri sellier 92150 Suresnes. Rcs n° 527674550. L'age du 01/10/19 a transféré le siège au 153 av. de tivoli 33110 Le Bouscat.
19EJ20142



CABINET CHASSAGNE
2 rue Emmanuel Roy
33420 BRANNE
branne@cabinet-chassagne.com
05 57 55 51 70

A.T.P.
SARL au capital de 7 500 euros
Siège social : 3 Barrail de Fer –
33126 FRONSAC
477 519 433 RCS LIBOURNE

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une décision en date du 31.10.2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 3 Barrail de Fer – 33126 FRONSAC au 7 rue Bernardin de Clermont – 05130 TALLARD, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
La Gérance

19EJ20788

ORO INVEST
Société par actions simplifiée à
associé unique au capital de
100 € Siège social 2 rue Félix
Huguenet 75020 Paris
828 077 537 RCS PARIS

Par PV des décisions de l'associé unique du 26-11-2019, il a été décidé de transférer le siège social au "Chez Alexandre SACHOT" 153 rue Antonic 33320 Le Taillan Médoc.

Objet social : La prise de participation par achat, souscription, apport, fusion et par tout autre moyen, et la gestion de toutes valeurs mobilières, ainsi que l'acquisition de tous biens mobiliers ou immobiliers, directement ou par l'intermédiaire de toute société ou entité juridique ; L'aliénation de biens et droits immobiliers au moyen de vente, échange ou apport en société ;

Durée : 99 ans.

En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de BORDEAUX et elle sera radiée au RCS de PARIS.
19EJ21308

ZAMORA RESTAURATION
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
67 ROUTE DE BORDEAUX
33830 BELIN BELIET
RCS BORDEAUX : B 493476147

DÉMISSION DE CO-
GÉRANT

Aux termes d'une assemblée générale du 31 Décembre 2019, M. ZAMORA JEAN-MARC, co-gérant, a démissionné de ses fonctions de co-gérant. Seule MME ZAMORA BRIGITTE reste gérante. Mention sera faite au RCS de Bordeaux.

Pour avis

19EJ21634

A3C - EXPERTISE
COMPTABLE AUDIT ET
CONSEIL
SARL au capital de 1 523 400 €
Siège social : 17 Rue Aristide
Briand 33150 CENON
379 600 547 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération en date du 30 décembre 2019, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Pierre-Boris GARACHE de ses fonctions de gérant à compter de cette date et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

19EJ21657



19, avenue du Président John Fitzgerald
Kennedy B. P. 50330
33695 MÉRIGNAC CEDEX

Le président de la société FILHET ALLARD – S.A.S au capital de 879.040 euros ayant son siège social Rue Cervantès 33700 MÉRIGNAC – 464 201 243 RCS BORDEAUX, donne avis 1) de la démission de Philippe GENEVE de son mandat de membre du directoire à effet du 31/12/2019 et 2) de la nomination en qualité de membres du directoire et à effet du 1/01/2020 de Franck CALMELS dt 59 rue François Marceau 33200 Bordeaux, Christian BARNABE dt 15 rue de Caudéran Villa 15 33110 Le Bouscat, Nicolas DELORME dt 23 rue Rochambeau 33000 Bordeaux.
19EJ21971

A3C IMMO
SCI au capital de 6 402,86 €
Siège social : 17, rue Aristide
Briand 33150 CENON
420 642 522 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération en date du 30 décembre 2019, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Pierre-Boris GARACHE de ses fonctions de gérant à compter du 30 décembre 2019 et a décidé de nommer en qualité de cogérants : Mme Pauline DAVANZO, demeurant 7, passage Drugé 33130 BEGLES, M. Guillaume UFFERTE, demeurant 58 ter, Avenue Georges Clémenceau (33140) VILLENAVE D'ORNON, Mme Urielle GUEGAN, demeurant 14, Avenue du Président Vincent Auriol – Résidence du Parc (33150) CENON.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux.
19EJ21651

AVIS DE
TRANSFORMATION

Par décision du 23 décembre 2019, l'associé unique de la société ANDORFINE KITCHEN, SASU, au capital de 1.000 euros, siège social : BORDEAUX (33000), 9 rue du Cloître, 834 336 646 RCS BORDEAUX, a décidé de transformer la société en EURL, sans création d'un personne morale nouvelle.

La dénomination, la durée, le siège social ainsi que les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social demeurent inchangés. Le capital est divisé en 100 parts sociales entièrement libérées.

Aurélien KALT, demeurant 9 rue du Cloître – 33000 Bordeaux, Président de la société sous son ancienne forme, a été nommée en qualité de Gérant.

Mention sera faite au RCS de Bordeaux.

Pour avis.
19EJ21978

A3C SUD GIRONDE IMMO
SCI au capital de 900 €
Siège social : 5, rue Condorcet
Zone Industrielle de Dumes
33210 LANGON
831 193 511 RCS BORDEAUX

L'Assemblée Générale Mixte réunie le 30 décembre 2019 a pris acte de la démission de M. Pierre-Boris GARACHE de ses fonctions de cogérant et a décidé de ne pas procéder à son remplacement et a autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 900 euros à 800 euros par rachat et annulation de 10 parts sociales, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.
19EJ21655

**INFLUENCE AQUITAINE
SARL AU CAPITAL DE 8000 €
3 PLACE DES FOUGERES
33610 CANEJAN
RCS BORDEAUX : 438 363 079**

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Suivant décision en date du 23/12/2019, il a été décidé de modifier l'article 2 des statuts à compter du 23/12/2019

Nouvel Objet Social :

- conseil en communication, création, exécution, réalisation de travaux destinés à l'imprimerie (offset, sérigraphie) ou à internet (sites) ou tout autre forme d'édition avec ou sans la prise en charge de l'impression

- l'accompagnement en stratégie marketing

- la communication internet (community management, rédaction de contenu)

- la médiation scientifique

- la médiation conventionnelle (entreprises et particuliers)

- la formation en communication

- l'accompagnement d'entreprise.

Ancien Objet Social : Conseil en communication, création, exécution, réalisation de travaux destinés à l'imprimerie (offset, sérigraphie) ou à Internet (sites) ou toute autre forme d'édition, avec ou sans la prise en charge de l'impression. La création et la réalisation de tous les supports nécessaires à l'exploitation des travaux de sérigraphie et des décors imprimés

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Formalités faite au RCS de BORDEAUX.

Pour avis
19EJ21979

**VB VOILES
Société à responsabilité limitée
à associé unique
au capital de 119 000 euros
Siège social : 2 C Rue de la
Mission 33470 LE TEICH
803 903 129 R.C.S Bordeaux**

TRANSFERT DU SIÈGE

Par décision du 10/12/2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 2 C Rue de la Mission 33470 LE TEICH au 9 Avenue de l'Actipôle 33470 GUJAN MESTRAS à compter du même jour.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

R.C.S BORDEAUX,

Pour avis, Le gérant.
19EJ21985

**SARL VAPOCLOPE
Au capital de 1 000 €
4 Avenue Léonard de Vinci
EUROPARC - 33600 PESSAC
RCS BORDEAUX 751 462 367**

TRANSFERT DU SIÈGE

Aux termes de l'AGE du 11/11/19, il a été décidé de transférer le siège social du 4 Avenue Léonard de Vinci EUROPARC, PESSAC (33) au 2 chemin des Arestieux, CESTAS (33) à compter du 11/11/19.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faite au RCS de Bordeaux

Pour avis,
19EJ21987

**LEXCO SOCIÉTÉ
D'AVOCATS**
81 rue Hoche 33200 Bordeaux

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 20.12.2019 de la société ATELIER DEVELOPPEMENT ETUDE, SARL au capital de 1 500 €, dont le siège social est sis Bâtiment Villa Concept, Allée de la Forestière, 33750 BEYCHAC ET CAILLAU, 493 840 326 RCS BORDEAUX, les associés ont décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 1.500 €.

Monsieur Lilian JOUSSAIN, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par Monsieur Lilian JOUSSAIN, demeurant 27 route de Campenna, 33750 BEYCHAC ET CAILLAU.

Tout associé a le droit d'assister aux AG, d'y participer quel que soit le nombre d'actions possédées et a autant de voix qu'il possède d'actions. Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions entre associés sont libres. Toute cession ou transmission d'actions à des tiers non associés, même au profit de conjoints, ascendants ou descendants, à titre onéreux ou gratuit, est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés.

Pour avis
Le Président
19EJ21983

**ABR SERVICES
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 90 Avenue du
Château d'Eau
33700 MERIGNAC
RCS BORDEAUX 839 986 189**

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Par décision de l'AGE du 19.12.2019, il a été décidé de transférer le siège social du 90 Avenue du Château d'Eau - 33700 MERIGNAC au 15 Rue Grossolle - 33210 CASTETS ET CASTILLON à compter du même jour.

L'article 4 des statuts été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

Pour avis,
19EJ21988

**SOCIÉTÉ CIVILE
IMMOBILIERE ROLAND
BAGNERES
Société civile immobilière
au capital de 157 400 euros
Siège Social : 2 Chemin des
Argelas 33610 CESTAS
385 037 478 R.C.S BORDEAUX**

MANDAT GÉRANT

Aux termes de l'AGO du 20/12/2019, les associés ont pris acte de la fin du mandat de cogérant de Monsieur Roland BAGNERES, décédé, lequel n'est pas remplacé.

Mention sera faite au RCS de Bordeaux.

Pour avis,
19EJ21988

**SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION
DES ÉTABLISSEMENTS
CLAUDE ROZIER
Société à responsabilité limitée
au capital de 188 027,59 euros
Siège social : 72 avenue du
Château Pichon
33290 PAREMPUYRE
351 584 396 RCS BORDEAUX**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 décembre 2019, il résulte que la collectivité des associés de la Société a décidé de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du 25 décembre 2019. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital

- Ancienne mention : Le capital social est fixé à 188 027,59 euros. Il est divisé en 7 430 parts sociales de 25,30654 euros chacune.

- Nouvelle mention : Le capital social reste fixé à 188 027,59 euros. Il est divisé en 7 430 actions de 25,30654 euros chacune, entièrement libérées.

Forme

- Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

- Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Administration

- Ancienne mention : Gérant : Monsieur Jean Claude ROZIER, demeurant 23 rue des Cyprès Chauves à PAREMPUYRE (33290)

- Nouvelle mention : Président : Monsieur Jean Claude ROZIER, demeurant 23 rue des Cyprès Chauves à PAREMPUYRE (33290)

Mentions complémentaires

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions entre associés ou groupes d'associés, descendants et ascendants sont libres. Toutefois, dans tous les autres cas, l'agrément de la collectivité des associés est nécessaire.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX

Pour avis,
19EJ21990

**BIO CSH
SAS au capital de 500 000 €
Siège social : 1 bis, route de
Bilos, 33770 SALLES
491 490 041 RCS BORDEAUX**

L'AG réunie le 21/12/2019 a décidé :

- de remplacer la dénomination sociale "BIO CSH" par "NATUROD" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts ;

- de transférer le siège social du 1 bis, route de Bilos, 33770 SALLES au 131 boulevard de Créteil, 94100 ST MAUR DES FOSSES et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
19EJ21982

**THEODYS
Société à Responsabilité
Limitée au capital de 900 €
Siège social : 6, rue Claude
Debussy 33270 FLOIRAC
488 019 845 RCS BORDEAUX**

Par AGE du 01/06/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 59 Ter, Avenue du Belloy - 78110 LE VESINET à compter du 01/06/2019.

Radiation au RCS de BORDEAUX et immatriculation au RCS de VERSAILLES.
19EJ22001

**LEXCO SOCIÉTÉ
D'AVOCATS**
81 rue Hoche 33200 Bordeaux

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 19.12.2019 de la société T&G DISTRIBUTION, SAS au capital de 2.000.000 €, dont le siège social est sis 20 rue Jean Duvert, 33290 BLANQUEFORT, 792 702 359 RCS BORDEAUX, il a été décidé :

- D'une part, d'augmenter le capital social de 6.000.000 € pour le porter de 000.000 € à 8.000.000 € par incorporation de pareille somme prélevée sur le compte courant de l'associé unique, et moyennant l'augmentation de la valeur nominale des 1.000 actions composant le capital de la société, portée de 2.000 € à 8.000 €.

- Et d'autre part, de réduire le capital social, d'un montant de 6.000.000 € par apurement des pertes antérieures, par voie de réduction de la valeur nominale de l'ensemble des 1.000 actions composant le capital de la société, ramené de 8.000 € à 2.000 €. Le capital social a ainsi été ramené de 8.000.000 € à 2.000.000 €.

L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

Pour avis,
19EJ22000

FIDAL

19, avenue du Président John Fitzgerald
Kennedy B. P. 50330
33695 MERIGNAC CEDEX

Le gérant de la société DAPS - SARL au capital de 8.000 euros - 453 127 763 RCS BORDEAUX, donne avis 1) de la démission de Philippe GENEVE de son mandat de gérant à effet du 31/12/2019, 2) de la nomination en qualité de nouveau gérant et à effet du 1/01/2020 de Nicolas DELORME dt 23 rue Rochambeau 33000 Bordeaux, 3) du transfert du siège social à effet du 1/01/2020 du 3 allée Labarthe 33110 Le Bouscat au 9 rue Gutenberg 33700 Mérignac.
19EJ21994

FIDAL

19, avenue du Président John Fitzgerald
Kennedy B. P. 50330
33695 MERIGNAC CEDEX

Le gérant de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'INTERVENTION ET DE RECOURS CONTENTIEUX S.F.I.R.C - SARL au capital de 8.000 euros ayant son siège social Rue Cervantès 33700 MERIGNAC - 332 468 800 RCS BORDEAUX, donne avis 1) de la démission de Philippe GENEVE de son mandat de gérant à effet du 31/12/2019 et 2) de la nomination en qualité de nouveau gérant et à effet du 1/01/2020 de Nicolas DELORME dt 23 rue Rochambeau 33000 Bordeaux.
19EJ21995

FIDAL

19, avenue du Président John Fitzgerald
Kennedy B. P. 50330
33695 MERIGNAC CEDEX

Le président de la société AMV - S.A. S au capital de 280.200 euros ayant son siège social Rue Cervantès 33700 MERIGNAC - 330 540 907 RCS BORDEAUX, donne avis de la démission de Philippe GENEVE de son mandat d'administrateur à effet du 31/12/2019 ; lequel n'a pas été remplacé.
19EJ21996

PYRAMIS & ASSOCIES
Société à responsabilité limitée
au capital de 91 000 euros
Siège social : 39 Boulevard des
Capelles
31830 PLAISANCE DU TOUCH
RCS TOULOUSE 503 828 881
Transféré au RCS de
BORDEAUX

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 31 octobre 2019 a, à effet du même jour :

- transféré le siège social au 6 impasse des Eglantines à SALAUNES (33160) et modifié l'article 4 " Siège social " des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE sous le numéro 503 828 881 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

- modifié la dénomination sociale de la société qui devient " **CEO CONSEIL** " et modifié l'article 3 " Dénomination " des statuts.

19EJ21992

A3C DEVELOPPEMENT
SARL au capital de 11 350 €
porté à 9 350 €
Siège social : 17, rue Aristide
Briand 33150 CENON
539 854 208 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération en date du 30 décembre 2019, la collectivité des associés a réduit le capital social d'une somme de 2 000 euros, pour être ramené de 11 350 euros à 9 350 par rachat et annulation de 200 parts sociales. En conséquence les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés et a pris acte de la démission de Monsieur Pierre-Boris RACHÉ de ses fonctions de gérant à compter du 30 décembre 2019 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement

19EJ21658

R.NEGOCE.CONSEIL
Société par actions simplifiée
unipersonnelle
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 90 Avenue du
Château d'Eau
33700 MERIGNAC
RCS BORDEAUX 828 677 872

**TRANSFERT DU SIÈGE
SOCIAL**

Par décision de l'associé unique du 19.12.2019, il a été décidé de transférer le siège social du 90 Avenue du Château d'Eau - 33700 MERIGNAC au 15 Rue Grosseolle - 33210 CASTETS ET CASTILLON à compter de ce jour.

L'article 4 des statuts été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

19EJ22002

Pour avis.

NTECH DNA
SAS au capital de 3 000 €
Siège social : 21 rue des Menuts
33000 BORDEAUX
RCS BORDEAUX 839 938 115

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24/05/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 10 rue Pierre Dupont 75010 PARIS 10 à compter du 01/07/2019.

Radiation au RCS de BORDEAUX et immatriculation au RCS de PARIS.
19EJ21997

LEXCO SOCIÉTÉ
D'AVOCATS
81 rue Hoche 33200 Bordeaux

**AVIS DE
TRANSFORMATION**

Aux termes des décisions constatées dans un procès-verbal en date du 23.12.19, l'associée unique de la société MEREX CARAIBES, SARL au capital de 8.000 €, dont le siège social est sis 162 Quai de Brazza, 33100 BORDEAUX, 343 320 974 RCS BORDEAUX, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

En revanche, sa dénomination sociale a été modifiée pour prendre celle de « **MEREX YACHTS** » ainsi que son objet social qui est désormais le suivant : la location, la gestion, la vente, l'entretien et le convoyage de bateaux et toutes autres activités liées au tourisme, aux sports, aux transports et aux loisirs nautiques, l'entremise pour la location ou vente de bateaux.

Le capital social reste fixé à la somme de 8 000 euros, il est désormais divisé en 500 actions de 16 € chacune entièrement libérées.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Madame Nathalie DROGOU.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par Madame Nathalie DROGOU, demeurant 96 rue Abbé de l'Épée, 33000 BORDEAUX.

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés.

Pour avis
19EJ22017

M PARTN'HAIR
Société par Actions Simplifiée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 27, rue Esprit
des Lois 33000 BORDEAUX
407 510 007 RCS BORDEAUX

Par AGE en date du 10/12/2019, les actionnaires de l'entreprise ont voté l'ajout de nouvelles activités pour l'objet social de l'entreprise : « la formation par l'apprentissage, la formation professionnelle continue qualifiante ou diplômante, la formation sur tout domaine ayant pour finalité l'amélioration des performances professionnelles, individuelles ou collectives ».

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
19EJ22005

SCI MAS CAZAUBON
SCI au capital de 1.000 euros
Siège social : 47 rue de
Charenton 75012 PARIS
752 456 715 RCS PARIS

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 septembre 2019, de la société susvisée d'une durée de 99 ans ayant pour objet notamment l'acquisition, l'aménagement, les réparations, l'administration, l'exploitation de tous biens immobiliers, le siège social a été transféré au 18 rue de Bègles 33800 BORDEAUX et l'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Immatriculation : RCS de BORDEAUX.
19EJ22009

**ISOCEL MANAGEMENT
CONSEIL**
SARL au capital de 27 184.50 €
16 Rue Gérard Blot
33700 MERIGNAC
RCS BORDEAUX D 324 729 896

DEMISSION CO-GERANTS

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Mixte en date du 20 décembre 2019, selon l'article 16 des statuts, les Associés ont pris acte de la démission de :

Madame Hélène MANAUD-CONTER et Monsieur François MARQUE en qualité de co-gérants de la société à compter du 31 décembre 2019.

Madame Isabelle RIGAUD reste seule gérante de la société.

Pour avis : François MARQUE
19EJ22025

**SCI LE HAMEAU
FABREGUETTE**
SCI au capital de 1.000 euros
Siège social : 47 rue de
Charenton 75012 PARIS
518 934 286 RCS PARIS

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 septembre 2019, de la société susvisée d'une durée de 99 ans ayant pour objet notamment l'acquisition, l'aménagement, les réparations, l'administration, l'exploitation de tous biens immobiliers, le siège social a été transféré au 18 rue de Bègles 33800 BORDEAUX et l'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Immatriculation : RCS de BORDEAUX.
19EJ22012

CO2 NOUVELLE ENERGIE
SARL au capital de 10 000 €
9 rue Madère
33100 Bordeaux
RCS 528 636 384 Bordeaux

TRANSFERT DU SIÈGE

Suivant décision de l'assemblée générale en date du 17/12/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 35 rue Léonce Motelay Ilot J 303, 33100 Bordeaux à compter du 17/12/2019. Mention sera faite au RCS de Bordeaux.
19EJ22004

VALOCARB
SAS au capital de 20 000 €
9 rue Madère
33100 Bordeaux
RCS Bordeaux 822 344 032

TRANSFERT DU SIÈGE

Suivant décision de l'assemblée générale en date du 17/12/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 35 rue Léonce Motelay Ilot J 303, 33100 Bordeaux à compter du 17/12/2019. Mention sera faite au RCS de Bordeaux.
19EJ22007

UPRODUCTION
SARL au capital de 45.000 €
Siège social : 18 rue de la Porte
Dijaux 33000 BORDEAUX
539 846 311 RCS BORDEAUX

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte en date du 30.11.2019, il a été pris acte de la fin du mandat de co-gérant de Mr LACOSTE Edouard.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Bordeaux
19EJ22013

PICOT FILS EURL
EURL au capital de 5 000 Euros
Siège social : 15 ZA Beauchêne
Ouest, Chemin rural du Monteil
33250 CISSAC MEDOC
R.C.S BORDEAUX : 813 923 745

Aux termes de la décision de l'associé unique en date du 20 décembre 2019, il résulte que le siège social a été transféré à compter du 20/12/2019, du 16 Route de Vendays à GAILLAN-EN-MEDOC (33340) au 15 ZA Beauchêne Ouest, Chemin rural du Monteil à CISSAC MEDOC (33250).

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

Ancienne mention :

Le siège social est fixé au 16 Route de Vendays, 33340 GAILLAN-EN-MEDOC.

Nouvelle mention :

Le siège social est fixé au 15 ZA Beauchêne Ouest, Chemin rural du Monteil, 33250 CISSAC MEDOC.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX

Pour avis, La Gérance.
19EJ22010

**SUD OUEST TRANSFERTS
SARL**
au capital de 50 000 €
Siège social : Rue du
Carbouney - ZI de la Mouline
33560 CARBON BLANC
802889139 RCS BORDEAUX

NOMINATION COGERANT

Aux termes d'une délibération du 13/11/2019, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Mr Alexandre MESTRALETTI demeurant 6 Chemin de Jolias 33710 PRIGNAC ET MARCAMPES pour une durée illimitée à compter du 13/11/2019.

Pour avis
La Gérance
19EJ22023

FARI ANALYTICS
Société par actions simplifiée
au capital de 3.000 €
Siège social :
11 COURS DU 30 JUILLET
33000 BORDEAUX
847 929 064 R.C.S. Bordeaux

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 décembre 2019, il a été pris acte de la démission d'Elsa Laduque de ses fonctions de directrice générale à compter de ce jour.

L'article 32 des statuts a été modifié en conséquence. Mentions en sera faite au RCS de Bordeaux.
19EJ22039

BERANPACRI
SCI au capital de 1.000,00 €
Siège social : 29 rue de
Blahéraut 33320 EYSINES
RCS : BORDEAUX 440 936 391

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 28 octobre 2019, il a été pris acte de nommer en qualité de nouveau gérant à compter du 28 octobre 2019 : Madame Annie RAUZY, née SIRY, demeurant à EYSINES (33320), 29 rue de Blahéraut.

En remplacement de Monsieur Bernard Henri RAUZY, décédé.

Mention en sera faite au RCS de BORDEAUX
19EJ22029



ADRIEN BONNET
Société d'Avocats
3 cours de Gourgue
33000 BORDEAUX
Tel. 05.56.79.22.00.
Fax 05.56.79.21.94.
E-mail :
avocats@adrienbonnet.com



Domaine de Pelus
11 rue Archimède
33692 Mérignac Cedex
05 56 42 43 44
Kpmg.fr



Domaine de Pelus
11 rue Archimède
33692 Mérignac Cedex
05 56 42 43 44
Kpmg.fr



SCP ORSONI, ESCHAPASSE, SARRAZIN-MATOUS, MAMONTOFF, ABBADIE-BONNET, LAGARDE Notaires à TALENCE (33400)
188 cours Gambetta
Bureau secondaire à LANGOIRAN (33550), 49 avenue Michel Picon
Tel 05.56.67.00.03
orsoni.eschapassee@notaires.fr

DUORENO

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 €
Siège Social : 146 Boulevard Albert Brandenburg
33300 BORDEAUX
814 952 248 RCS BORDEAUX

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

Au terme d'une délibération en date du 24 OCTOBRE 2019, la collectivité des associés de la SARL DUORENO a pris acte de la démission de Monsieur Patrice GUILLERM de sa fonction de co-gérant à compter du 24 octobre 2019.

La modification sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX.

Pour avis et mention
Le Gérant
19EJ22030



Société d'Avocats
33, rue Raymond Poincaré
33110 LE BOUSCAT
05 56 02 89 90

"C.D.B.N"

Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée
Au capital de 196 540,30 Euros
Siège social : 1 Rue Claude Boucher – 33300 Bordeaux
RCS Bordeaux 523 192 094

NOMINATION DE CO-GÉRANTS

Aux termes d'une assemblée générale du 16 décembre 2019, il a été décidé de nommer en qualité de co-gérants M. Alexandre Normant, demeurant 37 rue Saint Gervais, appt 4, 33210 Langon, M. Charlière Dominguez demeurant 5 Rond-Point de Fukuoka 33300 Bordeaux et Mme Kelly Augereau demeurant 11 rue du Bac Ninh 33800 Bordeaux pour une durée déterminée jusqu'au 31 mai 2021. Mention sera faite au RCS de Bordeaux. Pour avis.
19EJ22031



ETUDE de Maîtres Benoit LACAZE, Nicolas JOLY et François CHALVIGNAC
Notaires associés à BIARRITZ (Pyrénées-Atlantiques)
32 avenue Foch

SCEA DU CHATEAU FAUGAS

Société civile au capital de 2 286,74 €
Siège social : CHATEAU FAUGAS
33410 GABARNAC
RCS BORDEAUX 353 585 011

Suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 30 novembre 2019, les associés ont nommé en qualité de gérant à compter du 1er janvier 2020 Monsieur Hugues HARDY demeurant à GABARNAC 33410 - Château FAUGAS, en remplacement de Madame Marie Pascale BERCKMANS démissionnaire à compter du 31 décembre 2019.

Pour avis
19EJ22044

CONSORTS FARGUES

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 44 920 euros porté à 768 920 euros
Siège social : 32 Allée du Grand Oustau 33950 LEGE CAP FERRET
799142286 RCS BORDEAUX

APPORT ET TRANSFORMATION

Il résulte des procès-verbaux des décisions unanimes des associés en date du 27 décembre 2019 que :

1- le capital social a été augmenté de 724 000 euros par voie d'apport de droits sociaux. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Ancienne mention : Le capital social est fixé à 44 920 euros. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 768 920 euros.

2- les associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, ont décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social est fixé à la somme de 768 920 euros. Son objet a été modifié pour adjoindre les activités suivantes : La mise en place de structures de gestion et d'animation pour assurer l'ensemble des services administratifs, financiers, juridiques, comptables et commerciaux des sociétés filiales. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. Monsieur Mickaël FARGUES et Monsieur Grégory FARGUES, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Grégory FARGUES demeurant 32 allée du Grand Oustau 33950 LEGE CAP FERRET. DIRECTEUR GÉNÉRAL : Monsieur Michaël FARGUES demeurant 32 allée du Grand Oustau 33950 LEGE CAP FERRET. LE PRÉSIDENT

Le Président
19EJ22051

OTELICO

SARL au capital de 2 000 €
Siège social : 162 bis avenue de l'Hippodrome
33320 EYSINES
791 184 575 RCS BORDEAUX

NOMINATION DE CO-GÉRANT

Aux termes de l'assemblée générale du 29/05/2019, il a été décidé de nommer en qualité de Co-gérant M. Joseph PAL-FREY 162 bis avenue de l'Hippodrome 33320 EYSINES à compter du 01/01/2020.

L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.
19EJ22071

MUSSONVILLE

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 7 route de Bordeaux
33780 SOULAC SUR MER
538283029 RCS BORDEAUX

TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 27 décembre 2019, l'Associée unique, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Sa forme devient une SAS à associé unique. Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. Madame Fatima FARGUES, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : CONSORTS FARGUES, Société par actions simplifiée au capital de 968 920 € -Siège social : 32 allée du Grand Oustau 33950 LEGE CAP FERRET - Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 799142286. La Présidente
19EJ22052

ATTA LOOLA

Société par actions simplifiée
Au capital de 5.000 euros
Siège social : 13 Avenue André Reinson
33300 BORDEAUX
RCS BORDEAUX 841 223 803

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Par décision de l'AGE du 26.12.2019, il a été décidé de transférer le siège social du 13 Avenue André Reinson - 33300 BORDEAUX au 38 Rue des Remparts - 33000 BORDEAUX à compter de ce jour.

L'article 4 des statuts été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

19EJ22060

PACAUD ALIVE

SARLU au capital de 100 € - 22 av de Genève - 33600 PESSAC - 794 698 803 RCS BORDEAUX.

Aux termes d'une AGE du 14/12/2019, il a été décidé de nommer à compter du 14/12/2019 en qualité de gérant Mme Caroline POEYDABAN demeurant 22 rue de Genève à PESSAC en remplacement de M. Alain PACAUD. Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

Pour avis
19EJ22047

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE LUQUET, SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE, CAPITAL DE 152,45€, SIÈGE 33140 VILLENAVE D ORNON, 118 BIS CHEMIN DE COUHINS, RCS BORDEAUX 378.216.980

TRANSFERT DU SIÈGE ET CHANGEMENT DE GÉRANT

Suivant décision de l'assemblée générale en date du 20 décembre 2019, il a été décidé de transférer le siège social au 33140 VILLENAVE D ORNON, 3 rue Charles Foucault et ont pris acte du décès de Monsieur Jean LUQUET du 3 décembre 2019 à SAUCATS, gérant de la société et nommé Monsieur Anthony LUQUET, demeurant à 33140 VILLENAVE D ORNON, 3 rue Charles Foucault nouveau gérant sans limitation de durée à compter du 20 décembre 2019.

Les statuts été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

19EJ22059

Pour avis.



C.E.C.S.O. SAS
Immeuble AALTA
1 rue Louis Lagorgette, angle
rue Camille Pelletan
33150 CENON
Tél. 05.57.57.05.20

BORDEAUX GESTION IMMOBILIÈRE MANEY

BGIM
SAS au capital de 20 000 Euros
Siège social :
12 rue Sainte Cécile
33000 BORDEAUX
R.C.S BORDEAUX 529 073 199

L'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2019 a décidé de transférer le siège social du 12 rue Sainte Cécile 33000 BORDEAUX à Immeuble Aalta, 1 rue Louis Lagorgette angle rue Camille Pelletan 33150 CENON avec effet rétroactif au 1er décembre 2019 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts

Pour avis, le président
19EJ22055

LES RAISINS DU MIDI
SASU au capital de 1500 €
Siège social : 36 rue de Fenouillet 31200 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 819099094

Par décision de l'associé Unique du 29/12/2019, il a été décidé de transférer le siège social au Apt D02 27 rue Marie Dufaure Cazaux 33260 LA TESTE-DE-BUCH à compter du 01/01/2020 Présidence : M Maurel Guillaume demeurant Apt D02 27 rue Marie Dufaure Cazaux 33260 LA TESTE-DE-BUCH. Radiation au RCS de TOULOUSE et immatriculation au RCS de BORDEAUX.
19EJ22079



Stéphane D'OLIVEIRA
159 Avenue de la Marne
33700 Mérignac
Tel : 05 56 52 64 34

COREFI

E.U.R.L. au capital de 8 000 €
Siège social : 46 AVENUE DU
GENERAL LECLERC
33600 PESSAC
RCS BORDEAUX 752 008 177

Aux termes des décisions de l'associé unique il résulte que l'associé de la Société COREFI a décidé de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du 28/11/2019. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital : Ancienne mention : Le capital social est fixé à 8 000 euros. Il est divisé en 800 parts sociales, de 10 euros chacune.

Nouvelle mention : Le capital social reste fixé à 8 000 euros. Il est divisé en 800 actions, de 10 euros chacune entièrement libérées.

Forme : Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Administration

Ancienne mention : Gérant : Monsieur Patrick LABOUYRIE, demeurant Rés. Tour de la Salle 2, 8 rue Claude Debussy à Bruges (33 520)

Nouvelle mention : Président : Monsieur Patrick LABOUYRIE, demeurant Rés. Tour de la Salle 2, 8 rue Claude Debussy à Bruges (33 520)

Mention sera faite au RCS de Bordeaux

Pour avis
19EJ22085

CAPA Société Civile au capital de 144.880 € sise 2 B AVENUE DE L EGLISE 33510 ANDERNOS LES BAINS 431809128 RCS de BORDEAUX, Par décision de l'AGM du 12/04/2019, il a été décidé à compter du 18/09/2019 de : - transférer le siège social au 107 Boulevard de la République 33510 ANDERNOS LES BAINS. - nommer Gérant et associé indéfiniment et solidairement responsable Mme SARTRE Maryline 8 place des roseaux 33610 CANEJAN en remplacement de M. FOURNIER-LAROCHE Patrick démissionnaire - nommer Associé la société ACECA, SCI au capital de 1.000 €, sise 14 allée georges wolinski 33510 ANDERNOS LES BAINS N°850714932 RCS de BORDEAUX représentée par M. COSSIE Alban en remplacement de Mme LEVALLOIS Françoise démissionnaire - nommer Gérant et associé indéfiniment et solidairement responsable M. COSSIE Alban 14 allée georges wolinski 33510 ANDERNOS LES BAINS - nommer Gérant et associé indéfiniment et solidairement responsable Mme ROULLEE Véronique 12 rue louis joubert 33510 ANDERNOS LES BAINS Mention au RCS de BORDEAUX
19EJ22070



19 Avenue du Président Kennedy -
B. P. 50330 - 33695 MERIGNAC CEDEX

L'Assemblée générale mixte du 2 août 2019 de la société **HOTELLERIE ET HERBERGEMENT DES PORTES D'AQUITAINE**, Société Anonyme au capital de 37.000 euros, 1 Avenue Charles Lindbergh, 33700 MERIGNAC, 378 420 095 RCS BORDEAUX, a constaté que la société O.S. ET ASSOCIES, 9 Boulevard du Château 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, anciennement commissaire aux comptes suppléant, s'est substitué de fait en qualité de commissaire aux comptes titulaire à Monsieur Philippe MURAT, commissaire aux comptes titulaire décédé.

Cette même assemblée générale a également décidé de ne pas pourvoir au remplacement du Commissaire aux comptes suppléant en application de l'article L 823-1, I-al. 2 du Code de commerce.
19EJ22092



Société d'Avocats
33, rue Raymond Poincaré
33110 LE BOUSCAT
05 56 02 89 90

SCM DES DOCTEURS
MOREAUD, PETIBON,
OTTAVI
Société Civile de Moyens au
capital de 182,94 Euros
Siège social 14 bis avenue du
Général Leclerc - 33600
PESSAC
RCS Bordeaux 384.484.002

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

Aux termes d'une assemblée générale du 17 décembre 2018, M. Jean-Louis Petibon a démissionné de ses fonctions de co-gérant à compter du 1er janvier 2019. Seuls M. Philippe Moreaud et Mme Adèle Ottavi restent cogérants. L'article XIV des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de Bordeaux. Pour avis.
19EJ22082



Domaine de Pelus
11 rue Archimède
33692 Mérignac Cedex
05 56 42 43 44
kpmg.fr

FARGUES BOX
Société par actions simplifiée
au capital de 58 000 euros
Siège social : 345 Avenue de
l'Argonne, 33700 MERIGNAC
409526803 RCS BORDEAUX

DIRIGEANTS

Aux termes d'une décision unanime en date du 27 décembre 2019, l'associé unique a décidé de nommer à compter de ce jour : en qualité de Présidente en remplacement de Madame Fatima FARGUES démissionnaire, la société CONSORTS FARGUES, société par actions simplifiée au capital de 768 920 euros, siège social 32 Allée du Grand Oustau, 33950 LEGE CAP FERRET RCS BORDEAUX 799142286 ; en qualité de directrice Générale, Madame Fatima FARGUES demeurant 32 allée du Grand Oustau 33950 LEGE CAP FERRET. La Présidente
19EJ22053

SCEA DE L'EAU A LA
BOUCHE
Société Civile d'Exploitation
Agricole à capital variable
Capital variable minimum 1 €
818 248 288 R.C.S. BORDEAUX

AVIS DE MODIFICATION

L'assemblée générale extraordinaire des associés du 27/09/2019 a décidé de transférer le siège social du 4 bis Lot Carbonnier (33670) LE POUT au 3 Chemin de Montion (33670) LE POUT et a nommé Monsieur Michaël HIESSLER demeurant 2 impasse les Bernards, lieudits les Bernards (33670) ST GENES DE LOMBAUD aux fonctions de cogérant, à compter de cette même date.

Les articles 5 et 19 des statuts ont été mis à jour en conséquence.

Pour avis et mention,

La gérance
19EJ22094

Maître Christophe LAPELLETIERE
Notaire
33 avenue de l'Europe
33520 BRUGES

MASSE ENVIRONNEMENT,
SASU au capital de 50.000,00 €,
Siège : BOUSCAT (33110), 75,
Rue Pasteur,
829 510 080 RCS de
BORDEAUX

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Aux termes d'un acte reçu par Maître Christophe LAPELLETIERE le 18 décembre 2019 a été décidé de nommer en qualité de Président Monsieur Florent DELANDE, demeurant à LE BOUSCAT (33110) 37 avenue Léo Lagrange, en remplacement de Monsieur Philippe DELANDE.

Pour avis

Le notaire
19EJ22064



81 rue Hoche 33200 Bordeaux

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 11.12.2019 de la société LCB, société par actions simplifiée au capital de 9 000 €, dont le siège social est sis 17 Route Jean de Ramon - 33650 MARTILLAC, 840 757 116 RCS BORDEAUX, il résulte que l'objet social a été modifié comme suit : La Société a pour objet en France et à l'étranger : Location de véhicule industriel avec ou sans chauffeur, vente de matériaux, la prise de participations dans toutes sociétés de quelque forme que ce soit et quel que soit leur objet, la gestion directe ou indirecte de ces participations.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de BORDEAUX

Pour avis

Le Président
19EJ22123

GMBC
Société par actions simplifiée
au capital de 2.000 euros
Siège social : 6 avenue
Neil Armstrong -
33692 MERIGNAC CEDEX
853 400 356 RCS BORDEAUX

Aux termes des décisions en date du 30.11.2019, l'associé unique, après avoir pris acte de la démission de M. Jean-Christophe FAGES de ses fonctions de Président, a nommé M. Thibaut SEGONNES, demeurant à TALENCE (33400), 106 cours du Maréchal Gallieni, en qualité de nouveau Président à compter du 30.11.2019.
19EJ22121

AMAK
SARL au capital de 15200 €
Siège social : 71 rue
Robespierre 93100 MONTREUIL
RCS BOBIGNY 431568872

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23/12/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 406 boulevard Jean-Jacques Bosc Cité Numérique - Porte 2C 33130 BÈGLES à compter du 23/12/2019 Gérance : M SCHMIDT FRANCK demeurant 18 AVENUE DE BRETAGNE 95150 TAVERNY. Radiation au RCS de BOBIGNY et immatriculation au RCS de BORDEAUX.
19EJ22109

SAS « SUMMA »
Société par actions simplifiée
Siège social : 29 rue de
l'Arsenal 33000 BORDEAUX
Capital : 10 000 €
RCS BORDEAUX : 831 921 499

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27/12/2019, il résulte que la collectivité des associés de la SARL SUMMA a décidé de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du 27/12/2019. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 10.000 euros. Il est divisé en 100 parts sociales de 100 euros chacune. Nouvelle mention : Le capital social reste fixé à 10.000 euros. Il est divisé en 100 actions de 100 euros chacune entièrement libérées.

Forme

Ancienne mention : Société à responsabilité limitée Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Administration

Anciennes mentions : Cogérants

- Mme Anne-Laurence CHADRONNIER, demeurant 29 rue de l'Arsenal 33000 BORDEAUX

- M. Mathieu CHADRONNIER, demeurant demeurant 29 rue de l'Arsenal 33000 BORDEAUX

Nouvelle mention : Présidente- Mme Anne-Laurence CHADRONNIER, demeurant 29 rue de l'Arsenal 33000 BORDEAUX

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions sont libres entre associés. Elle ne peuvent être cédées à un tiers étranger à la société qu'avec l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Le dépôt sera effectué auprès du RCS de BORDEAUX.

Pour avis, La Présidente
19EJ22096



LEX-PORT
Société d'Avocats
Mini Parc - Bât. 3
8 rue du Professeur Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. 05 57 00 14 45

VIP WINES
SAS au capital de 120.000 euros
porté à 480.000 euros
Siège social : 2, cours du 30
Juillet 33000 BORDEAUX
825 128 556 RCS Bordeaux

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

- Du PV des décisions de l'associé unique en date du 18.12.2019,

- Du certificat délivré le 18.12.19 par le Commissaire aux Comptes de la Société, constatant la libération de l'augmentation du capital social,

Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 360.000 € par voie d'élevation du montant nominal de chacune des 1.000 actions existantes, lequel est porté de 120 euros à 480 euros.

En conséquence, les articles 6 et 7 des Statuts ont été modifiés.

POUR AVIS

Le Président
19EJ22104

**SOCIETE CLEE
SOCIETE PAR ACTIONS
SIMPLIFIEE A ASSOCIE
UNIQUE**
AU CAPITAL DE 83.200 EUROS
**SIÈGE SOCIAL : 210 AVENUE
NICOLAS COPERNIC
33127 SAINT JEAN D'ILLAC
400 731 923 RCS BORDEAUX**

Par décisions, en date du 10/12/2019, l'associée unique ayant constaté que les conditions posées à l'article 20 de la loi n° 2019-486 du 22.05.2019, portant modification de l'article L 227-9-1 étaient réunies et que les seuils fixés par l'article D 227-1 n'étaient pas atteints, a décidé de ne pas renouveler les mandats arrivés à expiration de Monsieur Jean Luc BERBION, commissaire aux comptes titulaires et de monsieur Philippe ROUET, commissaire aux comptes suppléants, ni de les remplacer.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX

Pour avis,
Le Président
19EJ22105

**CHÂTEAU CANTENAC
BROWN**
**Société civile d'exploitation
agricole au capital de 8 000 000€**
**Siège social : Route d'Arsac
33460 Margaux Cantenac
392 003 471 RCS BORDEAUX**

Suivant procès-verbal en date du 19/12/2019, l'associé unique a nommé en qualité de : gérant la société ALTAIR SAS, 15 avenue d'Iéna 75116 Paris, 794 024 026 RCS PARIS, représentée par son président M. Tristan LE LOUS demeurant 57, rue Geoffroy Saint Hilaire 75005 Paris en remplacement de M. Matthew BEES démissionnaire et co-commissaire aux comptes titulaire la SOCIETE RHENANE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES ET D'AUDIT - SORHECO, 8 rue Kageneck 67000 Strasbourg, 320 365 851 RCS STRASBOURG. Et a modifié l'objet social en supprimant « d'habitation et d'exploitation », l'article 2 des statuts a été mis à jour en conséquence. Mention sera portée au RCS de Bordeaux.
19EJ22111

BIO C' BON BIGANOS
**Société à responsabilité limitée
à capital variable Siège social :**
**39 Route des Lacs – « Le Carré
Pont Néau » 33380 BIGANOS
818 865 453 R.C.S. Bordeaux**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27/12/2019, il résulte que :

Le siège social a été transféré au 5 Rue de la Sterne - 91200 Athis-Mons à compter du 27/12/2019.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 818.865.453 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry.

Pour avis,
19EJ22118

SARL DU PALAIS
SARL au capital de 8 000 euros
**Siège social : 5, Place du Palais
33000 BORDEAUX
824 907 208 RCS BORDEAUX**

L'associée unique a pris acte en date du 24/12/19 de la démission de M. Brice ALLIOUX de ses fonctions de cogérant à compter rétroactivement du 01/12/19, sans qu'il soit procédé à son remplacement. Pour avis
19EJ22124

"Suivant acte reçu par Me Damien DUPEYRON notaire à CAVIGNAC le 12 Décembre 2019 enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement de BORDEAUX le 17 Décembre 2019 Dossier 2019 00050581 référence 3304P61 20189 N 05589, Monsieur Pascal Benjamin Sylvain CAUVET-DUHAMEL, né à VERDUN (55) le 19 Juin 1952, demeurant à BEDENAC (17210) 18 Rue des Glycines, et antérieurement à CAVIGNAC (33620) 64 Avenue de Paris, n'ayant plus de parts dans la société "SARL BRICO-CAVIGNAC" société à responsabilité limitée au capital de 5.000,00 €, R.C.S. LIBOURNE n° 505 276 741 ayant son siège social à CAVIGNAC (33620) 3 Rillac, a démissionné de ses fonctions de co-gérant, à compter du 12 Décembre 2019 qui a été accepté par les autres associés présents audit acte.

Monsieur Maxime Michel Félix CAUVET-DUHAMEL, demeurant à SAINT YZAN DE SOUDIAC (33920), 2 chemin de l'Ardillas né à LIBOURNE (33500) le 5 Juillet 1992, célibataire, a été nommé co-gérant de la société en remplacement de Monsieur Pascal CAUVET-DUHAMEL pour une durée indéterminée.

Les modifications résultant de l'avis antérieurement publié de la décision cidessus sont les suivantes :

- Ancienne mention : Associé co-gérant : Monsieur Pascal Benjamin Sylvain CAUVET-DUHAMEL

- Nouvelle mention : Associé co-gérant : Monsieur Maxime Michel Félix CAUVET-DUHAMEL

Pour insertion - Me Damien DUPEYRON"
19EJ22117


FIDAL
**19 Avenue du Président Kennedy –
B. P. 50330 - 33695 MERIGNAC CEDEX**

L'Assemblée générale mixte du 28 juin 2019 de la **SAS HOTELIERE BORDEAUX AEROPORT**, SAS au capital de 1.119.884 euros, Avenue Charles Lindbergh, 33700 MERIGNAC, 382 856 680 RCS BORDEAUX, a constaté que la société O.S. ET ASSOCIES, 9 Boulevard du Château 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, anciennement commissaire aux comptes suppléant, s'est substitué de fait en qualité de commissaire aux comptes titulaire à Monsieur Philippe MURAT, commissaire aux comptes titulaire décédé.

Cette même assemblée générale a également décidé de ne pas pourvoir au remplacement du Commissaire aux comptes suppléant en application de l'article L 823-1, I-al. 2 du Code de commerce.
19EJ22093

JW
SASU au capital de 500 €
**Siège social : 30 cours georges
clemenceau 33000 BORDEAUX
RCS BORDEAUX 834014391**

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25/11/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 283 cours de la somme place nansouty 33800 BORDEAUX à compter du 25/11/2019, d'étendre l'objet social aux activités suivantes : art floral salon de the, de modifier la dénomination sociale qui devient : **JW home and flowers**

Modification au RCS de BORDEAUX.
19EJ22089

ALDEIA
**Société civile immobilière au
capital de 180.000 € sise 30
Avenue du Parc de Lescure
33000 BORDEAUX
507451409 RCS BORDEAUX**

Par décision de l'AGE du 27/11/2019, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 01/01/2020 au 81 Rue daquerre 75014 PARIS. Gérant: M. CATHELINEAU Xavier 81 rue Daquerre 75014 PARIS Radiation au RCS de BORDEAUX et ré-immatriculation au RCS de PARIS.
19EJ22112



**ETUDE de Maîtres Jean-Brice DASSY,
Raphaël POULHIER, Fabien
SOULE-THOLY et Benoît
CARENNE**
Notaires à BAYONNE (64100),
1 Rue Edmond Sée.

**SOCIETE CIVILE
IMMOBILIERE CASTELAIN
ET FONTAINE**
**dont le siège social est à
SOULAC SUR MER (33780), 56
rue de la Plage au capital de
304,90 EUR, identifiée sous le
numéro SIREN 352 582 423
au RCS de BORDEAUX.**

L'Assemblée générale extraordinaire du 19 novembre 2019 a décidé de nommer Mademoiselle Marie-Charlotte CASTELAIN, demeurant à NANTES (44000) 10 Bis rue de la Motte Picquet, Mademoiselle Blandine CASTELAIN, demeurant à URUGNE (64122) 164 rue Xarako Bidea, bât. 14, apt 105, en qualité de co-gérantes pour une durée illimitée en remplacement de Madame Colette CASTELAIN démissionnaire,

Madame Sylvie FONTAINE est maintenue en qualité de co-gérante.

Les statuts seront modifiés en conséquence,

Pour avis.
19EJ22139

RESIDENCE D'AUDENGE
**Société par actions simplifiée
au capital de 7.500 €**
Siège social :
**2 Allée Ernest de Boissière
33980 AUDENGE
443 302 260 R.C.S. Bordeaux**

Suivant PV du 3 décembre 2019, l'associé unique a nommé en qualité de Président, à compter du 3 décembre 2019 : VIVALTO VIE, société par actions simplifiée au capital de 16.833.332 €, 61 Avenue Victor Hugo 75116 PARIS 808 489 983 R. C.S. Paris, représentée par M. Guillaume RAOUX en remplacement de Jean-François BLOC'H, démissionnaire.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention au RCS de BORDEAUX
19EJ22132

SARL DENIMAT
SARL au capital de 1000,00 €
**Siège social : 7, Place du
Maréchal de Lattre de
Tassigny 33500 LIBOURNE
RCS LIBOURNE 790748156**

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 01/09/2019, il a été décidé de nommer M TIBA Stefan Octavian demeurant 3 Rue Max Linder 33500 LIBOURNE en qualité de Gérant en remplacement de Mme FLOREA Iuliana, à compter du 01/09/2019. Modification au RCS de LIBOURNE.
19EJ22145

SCI THERESE
**SC au capital de 1000 € Siège
social : 28 RUE DU DELUGE
60110 CORBEIL-CERF
RCS BEAUVAIS 750611048**

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/12/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 31 ROUTE DE SOULAC 33930 VENDAYS-MONTALIVET à compter du 30/12/2019. Radiation au RCS de BEAUVAIS et immatriculation au RCS de BORDEAUX.
19EJ22143



DMV AVOCATS
Société d'Avocats
1 rue du Courant - 33310 LORMONT

DELTA PRESSE
SAS au capital de 2.050 €
**Siège social : 7 rue Bellus
Mareilhac - 33200 BORDEAUX
830 138 210 RCS BORDEAUX**

Suivant décisions de l'Associé unique en date du 12 novembre 2019 et du Président en date du 2 décembre 2019, le capital social de la Société a été augmenté en numéraire, le portant de 2.050 € à 177.034 €. Les articles 7 "apports" et 8 "capital social" des statuts ont été modifiés en conséquence.

Modification au RCS de Bordeaux
19EJ22156



DMV AVOCATS
Société d'Avocats
1 rue du Courant - 33310 LORMONT

M3P HOLDING
**Société à responsabilité limitée
au capital de 1.101.100 €**
**Siège social : 97 avenue de la
Libération - 33320 EYSINES
482 922 622 RCS BORDEAUX**

Suivant acte unanime des Associés en date du 18 décembre 2019, le capital social de la Société a été augmenté en numéraire, le portant de 1.101.100 € à 2.000.000 €. Les articles 6 "apports" et 7 "capital social" des statuts ont été modifiés en conséquence.

Modification au RCS de Bordeaux
19EJ22155

**DISSOLUTIONS
LIQUIDATIONS**

**SCI JULES MADAZO EN
LIQUIDATION**
**Société civile immobilière
au capital de 106 720 euros**
**Siège social : 215 Route de
Léognan
33170 GRADIGNAN
431 277 755 RCS BORDEAUX**

Suivant décision collective des associés en date du 16/12/19, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ; - donné quitus au Liquidateur et déchargé ce dernier de son mandat ; - prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux.

Mention sera faite au RCS : Bordeaux

Pour avis,
19EJ21916



CSD

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège : 24 Cours Lamarque, 33120 ARCACHON
Siège de liquidation : 84 avenue de la Libération, 33120 ARCACHON
444 818 488 RCS BORDEAUX

DISSOLUTION

L'AGE du 27.09.2019 a décidé de la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable. Mme MORA Danielle, demeurant 84 avenue de la Libération, 33120 ARCACHON, est nommée liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 84 avenue de la Libération, 33120 ARCACHON adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au RCS.

Pour avis
 Le Liquidateur
 19EJ22159

PROTEIS+

SARL au capital de 10 000 €
Siège social : 3 rue du paradis 33870 VAYRES
389 060 849 RCS LIBOURNE

CLÔTURE DE LIQUIDATION AMIABLE

Par décision du 31/12/2019, l'assemblée générale extraordinaire a approuvé le compte définitif de liquidation amiable, déchargé de son mandat le liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation amiable à compter du 31/12/2019.

Les comptes de liquidation amiable seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de LIBOURNE
 19EJ22151

E-STORIA

SAS au capital de 1560 € Siège social : 59 rue vaucouleurs 33800 BORDEAUX
RCS BORDEAUX 814342010

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 30/05/2019 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, M Gouverneur Frédéric pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/05/2019. Radiation au RCS de BORDEAUX.
 19EJ22157

le 25.06.2019, l'associé unique de la sarl a associé unique pes prestation entretien service, capital 1000€, 24r granger apt 1 33500 libourne, rcs libourne 801997644 decide la dissolution anticipée de la société a compter de cette meme date, nomme liquidateur hamid kaabat sis 93 rte de st emilion 33500 libourne et fixe le siege de la liquidation a cette meme adresse. rcs libourne
 19EJ20988



20 rue de la Cabeyre
 BP 79

33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC
 05 57 43 64 64
 www.sageco33.com

DL FRONSAC

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 500 euros
Siège social : 38 Rue Besson, 33500 LIBOURNE
Siège de liquidation : 19 Avenue François Mitterrand 33 133 GALGON
832 653 661 RCS LIBOURNE

DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 15 Novembre 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 15 Novembre 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

LANDOUAR Damien, demeurant 19 Avenue François Mitterrand 33 133 GALGON, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 19 Avenue François Mitterrand 33 133 GALGON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de LIBOURNE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
 Le Liquidateur
 19EJ19977

GIRONDIAG

SARL au capital de 1 000 €
Sis : 10 ter rue Daugères 33520 Bruges
812 843 555 RCS Bordeaux

Le 31/10/2019, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et a constaté la clôture des opérations de liquidation, à compter du 31/10/2019.

Radiation au RCS de Bordeaux.
 19EJ20256

SAINT SEURIN

SCI au capital de 1000€.
Siège social: 29 av du general de gaulle 33500 Libourne
493 907 935 RCS libourne

Le 25/11/2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. michel lamothe, 21 av du general de gaulle 33500 libourne et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de libourne.
 19EJ20665

AB&BA

SAS au capital de 1000€.
Siège social: 97 rue abbé de l'épée 33000 Bordeaux
829 398 411 RCS Bordeaux.

Le 10/12/2019, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS Bordeaux.
 19EJ20889



SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE
 MUTAËRE, DUPOURQUÉ, BARAËL & ASSOCIÉS
 MESENIER

Société d'Avocats
 27 Cours Evrard de Fayolle
 33000 BORDEAUX
 Tél. 05.56.01.99.77

FIDU CONSEIL

Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique en liquidation
Au capital de 3 600 euros
Siège social et de liquidation : 27 Cours Evrard de Fayolle 33000 BORDEAUX
RCS BORDEAUX 353 398 340

Suivant décision du 12/12/19, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Loïc DUPOURQUE, demeurant 7 rue Despax 33200 BORDEAUX de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce Bordeaux, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis
 Le Liquidateur
 19EJ22037

SNC MIGEON CASSIN SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF en liquidation au capital de 1 000 EUROS

Siège social : 165 rue Camille Godard 33000 BORDEAUX
801 302 233 RCS BORDEAUX

Suivant délibération du 31/12/2019, les associés après avoir entendu le rapport de Mathieu MIGEON liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, décidé de la répartition du produit net de la liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, et enfin prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation ont été déposés au RCS de BORDEAUX.

Pour avis,
 19EJ21599

AJLO

EURL au capital de 5 000 €
Siège social : 1 400 avenue du Parc des Expositions 33260 LA TESTE-DE-BUCH
RCS BORDEAUX 817 703 341

Par décision Décision de l'associé Unique du 30/11/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/11/2019, il a été nommé liquidateur(s) Mme LENFANT Karine demeurant au 2 allée du clos d'Alice 33260 LA TESTE-DE-BUCH et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social.

Mention en sera faite au RCS de BORDEAUX.
 19EJ22006

le 26.06.2019, l'associé unique de la sarl a associé unique pes prestation entretien service, capital 1000€, 24r granger apt 1 33500 libourne, rcs libourne 801997644 a approuve les comptes de liquidation, a donne quitus au liquidateur et a constate la cloture des operations de liquidation a compter de cette meme date. rad libourne
 19EJ20991



Société d'Avocats
 33, rue Raymond Poincaré
 33110 LE BOUSCAT
 05 56 02 89 90

PG NEGOCE SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 56 000 EUROS SIÈGE SOCIAL 24 RUE ROGER DUBOIS 33260 LA TESTE-DE-BUCH 340 133 701 RCS BORDEAUX

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 31 juillet 2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société PG NEGOC.

L'assemblée générale a nommé comme Liquidateur M Patrick GARROUSTE demeurant au 24 Rue Roger Dubois 33260 LA TESTE DE BUCH, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social 24 rue Roger Dubois 33260 LA TESTE DE BUCH, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe Tribunal de Commerce de BORDEAUX.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

Pour avis
 19EJ22095

SANTEQUILIBRE Société À Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 1 000 euros
Siège de liquidation : 3, Cours du Maréchal de Lattre de Tassigny – 33850 LEOGNAN
840 454 490 RCS BORDEAUX

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'associée unique par une décision en date du 31/08/2019, après avoir entendu le rapport de la liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS BORDEAUX

Pour avis,
 La liquidatrice
 19EJ22003

A3GE EURL au capital de 1000 € Siège social : 8 ROUTE DE GUITRES M09 33133 GALGON
RCS LIBOURNE 800989725

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 24/12/2019 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, M LAGARDERE JEAN-LUC pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 24/12/2019. Radiation au RCS de LIBOURNE.
 19EJ22108

PHARMACIE BRAUD ET SAINT LOUIS
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 100 000 euros
Siège : 10, avenue de la République,
33820 BRAUD ET ST LOUIS
Siège de liquidation : 203, avenue de Tivoli
33110 LE BOUSCAT
754 063 600 RCS LIBOURNE

LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 30 Novembre 2019 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Rachel NUHRICH, demeurant Route des Villages 84 - 1806 SAINT-LE-GIER-CHIESAZ - SUISSE, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de LIBOURNE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre. Pour avis Le Liquidateur

19EJ22086

Selari MALMEZAT-PRAT - LUCAS-DABADIE

123 avenue Thiers à Bordeaux (33100).
Fax : 05 56 79 09 65
Descriptif et pièces sur le site : www.mj-so.com / Réf : 4170
Email : contact@mj123.fr

Par suite à l'assemblée générale extraordinaire de la société SCI VANSL, en date du 20 décembre 2019, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du liquidateur amiable sur l'activité et le situation de la société VANSL, et après avoir approuvé les comptes définitifs de clôture, l'assemblée générale constate que les opérations de clôture de la SCI VANSL sont terminées.

Les comptes de clôture seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux.

POUR AVIS
19EJ22147

FORHOME LOCATION
SAS au capital de 5000 € Siège social : 87 AV ROGER COHE
33600 PESSAC
RCS BORDEAUX 834714552

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 27/12/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2019, il a été nommé liquidateur(s) Mme BECHAUMONT HELENE demeurant au 6 rue toulouse lautrec 33160 SAINT-MEDARD-EN-JALLES et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de BORDEAUX.

19EJ22075

SARL DU PALAIS
SARL au capital de 8 000 €
Siège social : 5, Place du Palais
33000 BORDEAUX
824 907 208 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision en date du 25/05/2018, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis
La Gérance
19EJ22116

SASU JL-SPS
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 100 euros
Siège social : 11 Rue Montoya
33290 PAREMPUYRE
808 697 361 RCS BORDEAUX

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Par décision de l'Associé unique en date du 31/12/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. M. Jacques LALUT, demeurant au 11 rue Camille Montoya 33290 PAREMPUYRE, est nommé comme Liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe Tribunal de Commerce de Bordeaux.

Mention sera faite au RCS de Bordeaux.

Pour avis

19EJ22129

SIRANY

EUURL au capital de 2 000 €
Siège social : 12 rue Eugène Ténot 33800 BORDEAUX
790 483 861 RCS BORDEAUX

DISSOLUTION

Aux termes de l'assemblée générale du 27/12/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 31/12/2019, et sa mise en liquidation.

A été nommé Liquidateur Mme Bénédicte PIERRON demeurant 12 rue Eugène Ténot, 33800 BORDEAUX avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 12 rue Eugène Ténot 33800 BORDEAUX adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX.

Mention en sera faite au RCS de BORDEAUX.

19EJ22127

REV'DECO
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EN LIQUIDATION
AU CAPITAL DE 7.623 EUROS
SIEGE SOCIAL : 321 RUE DES CHANTERELLES
33127 SAINT JEAN D'ILLAC
352 901 482 RCS BORDEAUX

L'associé unique a, en date du 31/07/2019, approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Monsieur Eric DE SCHEPPER de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur,
19EJ22106

ECHOS

JUDICIAIRES - GIRONDINS

ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS

Édités par la Société
ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS
SAS au capital de 45 000 €.
Siège social : 108 rue Fondaudège
CS 71900 - 33081 Bordeaux Cedex
SIRET 456 200 476 00038
05 56 52 32 13

Réunion des cinq journaux d'informations judiciaires :

- AFFICHES BORDELAISES (fondées en 1904)
- ANNALES DEPARTEMENTALES (fondées en 1933)
- ANNONCES DU SUD-OUEST (fondées en 1924)
- INFORMATEUR JURIDIQUE (fondé en 1948)
- PETITES AFFICHES DE LA GIRONDE (fondées en 1848)

Directeur de la publication : Guillaume LALAU
Responsable des opérations : Nicolas THOMASSET
Rédacteur en chef : Vincent ROUSSET

Direction artistique : David PEYS
Maquettistes : Sarah ALBERT, Noëlie SANZ & Joseline ROSSIGNOL

Secrétaire général des rédactions : Michel CASSE
Rédaction : Nathalie VALLEZ & Jennifer WUNSCH

Service Annonces légales
Nicolas KARNAY, Adèle BROCHARD
& Allison SHEIKBOUDHOU

Direction financière et administrative :
Katia DE STEFANO

Service abonnement : Catherine DEPETRIS

Service comptabilité : Élodie VIGNEAU

Service commercial annonces légales :
Anthony BLUTEAU & Franck DUPÉRIÉ

Secretariat : Khedidja OUIS & Sandrine CARCENAC

PUBLICITÉ

Responsable commerciale : Hamida BETRICHE
Assistante commerciale : Charlotte LAURENT
Tél. 07 85 39 64 49
Email : publicite@echos-judiciaires.com

Dépôt légal à parution
Hebdomadaire - Parution le vendredi

Impression : ROTIMPRES
Commission paritaire n° 0223 I 82797
ISSN 0420-4360
Prix unitaire : 1,70 €
Abonnement 1 an : 65 €
Film de routage certifié 50% Biomasse



CABINET DE SERMET
DANS LE DÉPARTEMENT13 rue HENRI WALLON
33130 BEGLES
Tél : 05.56.49.18.23
contact@desermet-avocats.fr -
www.desermet-avocat.fr**SOCIÉTÉ SCM DES
DOCTEURS PENIDE ET
PRAULT**Société Civile de Moyens au
capital de 152 €
Siège social (33100)
BORDEAUX - 4, rue Alexander
Fléming - Centre Commercial
Les Bastides
RCS BORDEAUX 419.716.246**AVIS DE DISSOLUTION
ANTICIPÉE**

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 2/12/2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Les associés ont nommé en qualité de liquidateur Monsieur Bernard PENIDE demeurant à (33200) BORDEAUX - 122 bis, rue Pasteur - et lui ont conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à (33100) BORDEAUX - 4, rue Alexander Fléming - Centre Commercial Les Bastides.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux.

Pour avis, le liquidateur
19EJ21970**CONVOCATIIONS****GROUPE PAROT**
Société Anonyme au capital de
7 398 515,20 euros
Siège social : 55 avenue
Jacques Chaban Delmas -
33520 BRUGES
349.214.825 R.C.S BORDEAUX**ASSEMBLÉES
D'ACTIONNAIRES ET DE
PORTEURS DE PARTS
AVIS DE CONVOCATION**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société GROUPE PAROT sont avisés qu'une Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le 20 janvier 2020 à 10 heures (accueil à partir de 9h30), au 55 avenue Jacques Chaban Delmas - 33520 BRUGES, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Démission de la société BECOUZE en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire et nomination de la société DB3C AUDIT en remplacement,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RÉOLUTION – Remplacement d'un co-Commissaire aux comptes titulaire démissionnaire

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et prenant acte de la

démission de la société BECOUZE en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire, décide de nommer en remplacement la société DB3C AUDIT, dont le siège social est situé 35 Avenue Auguste Ferret - 33110 LE BOUSCAT, et ce pour la durée du mandat restant à courir de la société BECOUZE, soit pour une période de 4 années à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2019 inclus jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des actionnaires appelés à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

DEUXIEME RÉOLUTION – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Justification du droit de participer à l'assemblée

Les actionnaires peuvent prendre part à cette Assemblée quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires, nonobstant toute clause statutaire contraire.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales des sociétés par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L.228-1 du Code de commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 16 janvier 2020 à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus, par l'intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R.225-61 du Code de Commerce, et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration, ou encore, à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure.

Mode de participation à l'assemblée

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire ;

- donner une procuration à toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues à l'article L.225-106-1 du Code de commerce. Ainsi, l'actionnaire devra adresser à CACEIS Corporate Trust une procuration écrite et signée indiquant son nom, prénom et adresse ainsi que ceux de son mandataire accompagnée de la photocopie d'une pièce d'identité de l'actionnaire et du mandataire. La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa constitution.

- voter par correspondance.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de Commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- pour les actionnaires au nominatif pur : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, résultant d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec le formulaire de vote à distance, à l'adresse électronique suivante juridique@groupe-parot.com en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant CACEIS Corporate Trust pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible en haut et à gauche de leur relevé de compte titres) ou leur identifiant auprès de leur intermédiaire financier pour les actionnaires au nominatif administré, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué.

- pour les actionnaires au porteur : en envoyant un courrier électronique revêtu d'une signature électronique, résultant d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec le formulaire de vote à distance, à l'adresse électronique suivante juridique@groupe-parot.com en précisant leur nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom, et prénom du mandataire désigné ou révoqué, puis en demandant impérati-

vement à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une attestation, de participation (par courrier) à CACEIS Corporate Trust - Assemblées Générales Centralisées - 14 Rue Rouget de Lisle 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9 (ou par fax au 01 49 08 05 82).

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard trois jours avant la date de tenue de l'assemblée générale pourront être prises en compte. Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande de notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 16 janvier 2020 à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

Les formulaires de procuration et de vote par correspondance sont adressés automatiquement aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré par courrier postal.

Pour les propriétaires d'actions au porteur, les formulaires de procuration et de vote par correspondance leurs seront adressés sur demande des actionnaires, réceptionnée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, par CACEIS Corporate Trust - Assemblées Générales Centralisées - 14 rue Rouget de Lisle - 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9 au plus tard six Jours avant la date de l'assemblée.

Pour être comptabilisé, le formulaire de vote par correspondance, complété et signé, devra être retourné à CACEIS Corporate Trust - Assemblées Générales Centralisées - 14 rue Rouget de Lisle 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9 au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, lorsque l'actionnaire aura déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation pour assister à l'Assemblée, il ne pourra plus choisir un autre mode de participation, sauf disposition contraire des statuts.

Questions écrites

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la Société à compter de la présente publication. Ces questions doivent être adressées au siège social de la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions légales en vigueur, doivent être adressées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et être réceptionnées au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale. Ces demandes doivent être motivées et accompagnées d'une attestation d'inscription en compte indiquant la détention d'un nombre d'actions représentant un pourcentage du capital social calculé selon des dispositions de l'article R.225-71 du Code de commerce. Il est en outre rappelé que l'examen par l'assemblée générale des points à l'ordre du jour et des résolutions qui seront présentés est subordonné à la transmission par les intéressés, au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable de leurs titres dans les mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus.

Droit de communication des actionnaires

Conformément à la Loi, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de cette assemblée seront tenus dans les délais légaux à la disposition des actionnaires au siège social de la Société 55 avenue Jacques Chaban Delmas - 33520 BRUGES. En outre, seront publiés sur le site internet de la Société www.groupeparot.com, les documents destinés à être présentés à l'Assemblée conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Le présent avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite des demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par les actionnaires et ou le comité d'entreprise, auquel cas il en serait fait état au moyen d'une nouvelle insertion.

Le Conseil d'Administration
19EJ22073**FONDS DE COMMERCES**

**CESSION DE FONDS DE
COMMERCE**

Suivant acte reçu par Maître Cyrille DE RUL, Notaire à BORDEAUX (Gironde), 34, cours du Maréchal Foch, le 23 décembre 2019, enregistré à SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT BORDEAUX le 30 décembre 2019 dossier 2019/00051887, référence 3304P61 bordereau 2019N numéro 05720 a été cédé par :

La Société dénommée LA PERGOLA D'ARCACHON, Société par actions simplifiée au capital de 6000 €, dont le siège est à ARCACHON (33120), 40 cours Lamarque de Plaisance, SIREN 503314320 et RCS de BORDEAUX AU PROFIT DE LA Société dénommée SASU WMC, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 5.000,00 €, dont le siège est à ARCACHON (33120), 1 allée du Docteur Alfred Festal, SIREN 878257195 et RCS de BORDEAUX.

Un fonds de commerce d'hôtel de tourisme sis à ARCACHON (33120), 40 cours Lamarque de Plaisance, lui appartenant, connu sous le nom commercial Hôtel La Pergola, et pour lequel il est immatriculé au RCS de BORDEAUX, sous le numéro 503314320 avec tous les éléments incorporels et corporels le composant.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de SIX CENT MILLE EUROS (600.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (580.000,00 EUR),

- au matériel pour VINGT MILLE EUROS (20.000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial ou domiciliaire à été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire
19EJ22160**ABONNEZ-VOUS !**

Suivant acte reçu par Maître Delphine DEDIEU-MALLO, Notaire à ARCACHON (Gironde), 14, Boulevard Général Leclerc, le 17 décembre 2019, enregistré à Bordeaux, le 20/12/2019, sous la ref 2019 N 5611, a été cédé un fonds de commerce portant résiliation du contrat de location-gérance par :

Monsieur Jean-Jacques **DANTHEZ**, commerçant, et Madame Monique Pierrette Marie-Jeanne CASTAIGNEDE, commerçante, son épouse, demeurant ensemble à ARCACHON (33120) 32 avenue Gambetta.

Monsieur est né à MORCENX (40110), le 30 mars 1942,

Madame est née à ARCACHON (33120), le 19 juillet 1943.

A VENDU A :

La Société dénommée **DANTHEZ & FILS**, Société à responsabilité limitée au capital de 150000,00 €, dont le siège est à LA TESTE-DE-BUCH (33260), 7 CHEMIN DE BRAOQUET, identifiée au SIREN sous le numéro 431659283 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX CEDEX.

Un fonds de commerce de vente de Volailles et Charcuterie sis à La Teste de Buch (33260) 7 chemin de Braouet, connu sous le nom commercial **DANTHEZ & FILS**, et pour lequel il est immatriculé au RCS de BORDEAUX sous le numéro 472 103 753.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

Il en aura la jouissance à compter du même jour par la confusion de ses qualités de propriétaire et locataire-gérant.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT MILLE EUROS (100 000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE CINQ CENTS EUROS (99 500,00 EUR),
- au matériel pour CINQ CENTS EUROS (500,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial ou domicile a été élu à cet effet.

Pour avis

Le notaire
19EJ22126



www.acbc-avocats.com
BAYONNE - 05.59.59.47.47
PAU - 05.59.46.30.40

Suivant ASSP en date du 29/11/2019, à BAYONNE, enregistré au SIE de BORDEAUX le 6/12/2019, dossier 2019 00049718, référence 3304P61 2019 A 18750, la société **HK GROUP**, SAS au capital de 500 000,00 €, en liquidation, dont le siège est 228, rue Etienne Marcel - 93170 BAGNOLET, immatriculée au RCS de BOBIGNY sous le n° 823 598 651, représentée par la SELAFA MJA, mandataire judiciaire, demeurant 102, rue du Faubourg Saint-Denis - 75010 Paris, prise en la personne de Maître Axel CHUINE, en sa qualité de liquidateur judiciaire, a cédé à la société **ULURU**, SARL au capital de 60.000 €, dont le siège est 30, rue de la République - 64530 PONTACQ, immatriculée au RCS de PAU sous le n° 820 956 118, un fonds de commerce de vente d'articles de bazars sis et exploité Zone industrielle de Dumes - 33210 LANGON, moyennant le prix de 26.474 €.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 27/12/2019.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances: chez Maître Alain BUSOLIN, Huissier de Justice, 6 Rond-Point de Guyenne, BP70275 à 33212 LANGON CEDEX.

Pour avis
19EJ21976



SCP Nicolas MAUBRU
Didier NICOLAS et
Johann BEN ASSAYA-
JOLIS

Notaires associés
à Pauillac (33250)
15 quai Jean Fleuret

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Nicolas MAUBRU, notaire associé membre de la Société Civile Professionnelle « Nicolas MAUBRU, Didier NICOLAS et Johann BEN ASSAYA » dont le siège est à PAUILLAC (Gironde), 15 quai Jean Fleuret, le 23 décembre 2019, enregistré au SDE de BORDEAUX a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée **GUINGUETTE "AU PETIT NICE"**, Société par actions simplifiée au capital de 6000 €, dont le siège est à ARCINS (33460), 34 route du Port, identifiée au SIREN sous le numéro 801686601 RCS BORDEAUX.

A :

La Société dénommée **LA PAILLOTE DE STEPH**, Société par actions simplifiée au capital de 10000 €, dont le siège est à LAMARQUE (33460), 20 Port de Lamarque, identifiée au SIREN sous le numéro 878 063 858 RCS BORDEAUX.

Un fonds de commerce de snack-crêperie et vente de produits alcoolisés sis à LAMARQUE (33460) Lieudit Le Port, connu sous le nom commercial **SAS GUINGUETTE "AU PETIT NICE"**, et pour lequel il est immatriculé au RCS de BORDEAUX, sous le numéro 801686601.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT TRENTE-CINQ MILLE EUROS (135 000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour SOIXANTE-QUINZE MILLE DEUX CENT TRENTE-SEPT EUROS (75 237,00 EUR),
- au matériel pour DIX-NEUF MILLE SEPT CENT SOIXANTE-TROIS EUROS (19 763,00 EUR).
- en ce qui concerne le bâtiment démontable : à hauteur de QUARANTE MILLE EUROS (40.000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial ou domicile a été élu à cet effet.

19EJ22114

CESSION FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Philippine PUJOL-BOUJARD notaire au sein de la société « YAIGRE NOTAIRES ASSOCIÉS » à BORDEAUX 14 rue de Grassi, le 20 décembre 2019, enregistré au SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT DE BORDEAUX le 23/12/2019, Référence 2019N05667 Mme Marie-Pierre **FIN**, commerçante, dt à FARGUES-SAINT-HILAIRE (33370) 19 route de la Tuillière a vendu à La Sté **LE CAMELIA**, Société par actions simplifiée au capital de 2000 €, dt le siège est à TRESSSES (33370), 60 avenue de Branne, identifiée au SIREN sous le numéro 879355337 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX. Le fonds de commerce de COMMERCE DE DETAIL DE FLEURS sis à TRESSSES (33370) 60 avenue DE BRANNE, lui appartenant, connu sous le nom commercial **LE CAMELIA**, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX, sous le numéro 400993226. Prix : 120.000,00€ s'appliquant aux éléments incorporels pour 111.635,00€ et aux éléments corporels pour 8.365,00€, payé comptant - Jouissance 20/12/2019. Oppositions : « Pour la validité des Oppositions et la Correspondance » en l'étude de Maître YAIGRE, notaire à BORDEAUX, 14 Rue de Grassi, dans les dix jours de la dernière en date des publications.

POUR AVIS.

Me PUJOL-BOUJARD
19EJ22100

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Eric LARIVIERE, Notaire de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée "SELARL Stéphane GARIBAL et Eric LARIVIERE, Notaires Associés", titulaire d'un Office Notarial à PESSAC, 36 Avenue Marc Desbats, le 23 décembre 2019, enregistré à BORDEAUX CENTRE, le 27 décembre 2019, 3304P61 2019 N05713, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée **"DESIR D'Y VOIR"**, Société à responsabilité limitée au capital de 8000 €, dont le siège est à MERIGNAC (33700), Parc Divona Avenue de la Marne, identifiée au SIREN sous le numéro 533 484 960 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX.

A :

La Société dénommée **DYVM**, Société par actions simplifiée au capital de 100 €, dont le siège est à BORDEAUX (33200), 15 Allée Ronsard, identifiée au SIREN sous le numéro 853 764 710 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX.

Désignation du fonds : fonds de commerce de optique lunetterie sis à MERIGNAC (Gironde) 43 bis avenue de la Marne, lui appartenant, connu sous le nom commercial **DESIR D'Y VOIR**, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX, sous le numéro 533 484 960.

- La clientèle, l'achalandage y attachés et le droit de se dire successeur.

- Le fichier de clients et l'accès du cessionnaire de manière permanente et sans entraves à toutes les informations relative aux clients pour permettre l'exploitation du fonds de manière continue à compter du jour de l'entrée en jouissance.

- Le droit au bail pour le temps restant à courir des locaux sis à MERIGNAC (Gironde) 43 bis avenue de la Marne, où le fonds est exploité.

- La jouissance de la ligne téléphonique dont le numéro d'appel est le 05.56.90.18.70 sous réserve de l'accord de l'opérateur,

- Le mobilier commercial, les agencements et le matériel servant à son exploitation, notamment informatiques contenant les logiciels nécessaires à l'activité.

- L'ensemble des éléments de stock pour une valeur totale de QUARANTE MILLE QUATRE CENT TRENTE SEPT EUROS ET TRENTE ET UN CENTIMES (40.437,31 €).

Précision étant ici faite que le nom commercial « **DESIR D'Y VOIR** » n'est pas cédé avec le fonds de commerce objet des présentes.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de DEUX CENT TRENTE-SEPT MILLE EUROS (237 000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE EUROS (197 000,00 EUR),
- au matériel pour QUARANTE MILLE EUROS (40 000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial ou domicile a été élu à cet effet.

19EJ22088

Aux termes d'un ASSP en date du 20/12/2019 enregistré le 30/12/2019 au SDE de BORDEAUX, dossier n°2019 00051944, référence n°3304P61 2019 A 19669 La société **B'FIT** SARL au capital de 5000 € située 290 Avenue du Parc des Expositions 33260 LA TESTE-DE-BUCH immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 752551796 a cédé à la société **TESTEFIT** SARL au capital de 10000 € située 290 Avenue du Parc des Expositions 33260 LA TESTE-DE-BUCH immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 879591592 le fonds de commerce de Salle de sport / Centre de remise en forme, sis et exploité au 290 Avenue du Parc des Expositions 33260 LA TESTE-DE-BUCH. L'entrée en jouissance a été fixée au 20/12/2019. La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 30000 €. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales. Pour la réception des oppositions, éléction de domicile est faite pour la validité et pour la correspondance : Cabinet ARGUIN Avocats, 25 rue Lübeck - 75116 - PARIS

19EJ22142

RÉGIMES MATRIMONIAUX

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Thibault SUDRE, Notaire Associé de la société "Thibault SUDRE et Caroline JEANSON, notaires associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial", titulaire d'un Office Notarial à BORDEAUX, 12, Place des Quinconces, le 30 décembre 2019, a été reçu le changement partiel de régime matrimonial :

PAR :

Monsieur René Yves **HABAS**, retraité, et Madame Jeannine Françoise **SUHEBIETTE**, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à BORDEAUX (33800) 14, rue de Sète.

Monsieur est né à TARBES (65000) le 22 mars 1938,

Madame est née à BORDEAUX (33000) le 22 juin 1937.

Mariés à la mairie de BORDEAUX (33000) le 5 août 1967 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité Française. Madame est de nationalité Française.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial ou domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Le notaire.
19EJ22153

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55
ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM



Etude de Maîtres DUCOURAU, DURON, LANDAIS et MOREAU-LESPINARD, notaires associés à Arcachon, 169 Boulevard de la Plage.

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte authentique DU 27/12/2019 reçu par Maître Lidwine GRANET, Notaire à ARCACHON M. Bernard Noël Emile COLOMBIE né à MOISSAC (82200) le 25/12/1939 et Mme Anny Marie MERLAND née le 20/12/1941 à MONTPELLIER (34000) dmt à LA TESTE DE BUCH 44 Avenue des Pluviers Section de Pyla sur mer. Mariés à la mairie de TALENCE (33400) le 26/06/1965 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable Ont convenu de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE de biens meubles et immeubles, présents et à venir, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code Civil avec clause d'attribution intégrale au survivant en cas de dissolution de la communauté par décès de l'un d'eux. Les oppositions seront reçues dans les trois mois en l'office notarial, 169 Bd de la Plage à ARCACHON (33120) où domicile a été élu à cet effet. Pour avis le Notaire

19EJ22125

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Grégoire DELHOMME, Notaire de la SOCIÉTÉ TITULAIRE D'OFFICES NOTARIAUX, à BORDEAUX (Gironde), 23 Avenue du Jeu de Paume et à PARIS (2ème arrondissement), 32 rue Etienne Marcel, le 27 décembre 2019, a été reçu le changement partiel de régime matrimonial avec ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux par :

Monsieur Denis François MERIENNE, gérant de société, et Madame Maréva-Nui Danielle Marie-Madeleine ISTA, secrétaire, son épouse, demeurant ensemble à SAINT-LOUBES (33450) 107 rue du Truch.

Monsieur est né à TALENCE (33400) le 8 février 1960,

Madame est née à PAPEETE (98714) le 12 mai 1967.

Mariés à la mairie de SAINT-LOUBES (33450) le 23 décembre 2015 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.
19EJ22131

Suivant acte reçu par Maître Colin-Pierre PREVOT, Notaire, à CESTAS le 27 décembre 2019, a été reçu l'aménagement de régime matrimonial avec ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux par Monsieur Bernard Francis Emile LESTRUHAUT, retraité, et Madame Marie Josiane SEIZE, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à CESTAS 20 chemin de la Sangalate. Monsieur est né à TALENCE (33400) le 25 janvier 1948, Madame est née à DAX (40100) le 27 janvier 1947. Mariés à la mairie de LORMONT (33310) le 6 avril 1974 Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.
19EJ22046

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Grégoire DELHOMME, Notaire de la SOCIÉTÉ TITULAIRE D'OFFICES NOTARIAUX, à BORDEAUX (Gironde), 23 Avenue du Jeu de Paume et à PARIS (2ème arrondissement), 32 rue Etienne Marcel, le 27 décembre 2019, a été reçu le changement partiel de régime matrimonial avec ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :

PAR :

Monsieur Marc Pascal Jacques RE-NAUD, Ingénieur Télécom, demeurant à PESSAC (33600) 7 avenue Azam, et Madame Béatrice Michelle BRUNG, Sans profession, son épouse, demeurant à PESSAC (33600) 4 Rue Charles Gounod.

Monsieur est né à BORDEAUX (33000) le 9 janvier 1960,

Madame est née à ANGOULEME (16000) le 4 octobre 1961.

Mariés à la mairie de LEGE-CAP-FERRET le 16 juin 1984 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale sont présents à l'acte.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.
19EJ22122

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Pierre-Olivier FOURNIER, Notaire à BORDEAUX (33200) 349 Bd du Président Wilson, le 26 décembre 2019, il a été procédé au changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale par :

Michel Georges Henri MOULLEC, Retraité, né à NANTES (44000) le 11 juillet 1949, et Mme Laurence Claire DELEZAY, Retraîtée, née à PARIS 11ÈME ARRONDISSEMENT (75011) le 24 mars 1951, demeurant à LE BOUSCAT (33110), 85 rue Amiral Courbet.

Mariés à la mairie de PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014) le 22 juin 1979 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. De nationalité Française.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code Civil.
19EJ22011

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Bruno CARMENT, Notaire, à la résidence d'ARES, (Gironde), 87, Rue du Général de Gaulle, le 30 décembre 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution au survivant par : Monsieur Bruno Eric LASALLE, retraité, et Madame Michelle Pierrette RICHOU, fonctionnaire, son épouse, demeurant ensemble à LEGE-CAP-FERRET (33950) 8 allée Veuve Berron.

Monsieur est né à BORDEAUX (33000) le 1er août 1962,

Madame est née à AGEN (47000) le 9 mai 1958.

Mariés à la mairie de BORDEAUX (33000) le 2 juillet 1994 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Le notaire.
19EJ22115

OFFICE NOTARIAL DU DELTA
Maitre Eric RAYMONDIERE

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Eric RAYMONDIERE, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à BIGANOS, 42 Avenue de la Libération, le 26 décembre 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale par :

Monsieur Jean-Marie BRUNE, retraité, et Madame Sylvette DOUSSET, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à AU-DENGE (33980) 3 rue André Meunier.

Monsieur est né à GUAJAN-MESTRAS (33470) le 13 août 1940,

Madame est née à BIGANOS (33380) le 3 janvier 1942.

Mariés à la mairie de ARCACHON (33120) le 17 août 1963 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

19EJ22032

M. Reinhold Maurice Germain HOFFMANN, retraité, né à CELLE-SAINT-CLOUD (LA) (78170), le 22 mai 1945 et Mme Jacqueline Marie Jeanne BOUTER, retraitée, son épouse, née à PARIS 14ème arr. (75014), le 01 janvier 1952, demeurant ensemble à LACANAU (33680), 26 Green Land 1, mariés à la Mairie de FORGES LESBAINS (91470), le 04 juin 1988, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté de biens.

L'acte a été reçu par Me Stéphanie LATOUR, notaire à CASTELNAU DE MEDOC, le 28 Décembre 2019.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Stéphanie LATOUR, notaire à CASTELNAU DE MEDOC, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du Juge aux affaires familiales du tribunal de grande instance compétent

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Stéphanie LATOUR
19EJ22076



Etude de Maîtres DUCOURAU, DURON, LANDAIS et MOREAU-LESPINARD, notaires associés à Arcachon, 169 Boulevard de la Plage.

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte authentique du 26/12/2019 reçu par Maître Jérôme DURON, Notaire à ARCACHON Jean-Yves Fernand PERRET né le 18/11/1958 à TROYES (10000) et Mme Laurence Michèle Colette BOUCHANT née le 10/04/1963 à LANGRES (52200) dmt à LANTON (33138) 12 Allée Maryse Bastié. Mariés à la mairie de CHAUMONT (52000) le 24 août 1985 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ont convenus de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE de biens meubles et immeubles, présents et à venir, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code Civil avec clause d'attribution intégrale au survivant en cas de dissolution de la communauté par décès de l'un d'eux. Les oppositions seront reçues dans les trois mois en l'office Notarial, 169 bd de la Plage à ARCACHON (33120) où domicile est élu à cet effet. Pour avis, Le Notaire.

19EJ22077

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître François-Jean COUTANT, Notaire à SAINT-ÉMILION, le VINGT SEPT DECEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF Monsieur Jean-Pierre MANUEL et Madame Marie Joëlle Huberte Laurence THIBAUD son épouse demeurant ensemble à SAINT EMILION (33330 Gironde) 16 rue de la Porte Bouqueyre mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de SAINT EMILION (33330 Gironde) le 16 novembre 1991, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle. Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître François-Jean COUTANT où il est fait élection de domicile. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance. Pour avis.

19EJ22137

M. Jean-François Pascal DAMET, agent territorial, né à BLAYE (33390), le 09 mars 1964 et Mme Florence Murielle CORNU, sans profession, son épouse, née à MEULAN (78250), le 12 avril 1968, demeurant ensemble à CARTELEGUE (33390), 7 route de Jollet, mariés à la Mairie de CARTELEGUE (33390), le 17 août 2002, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au profit du conjoint survivant.

L'acte a été reçu par Me Fabienne MASSON, notaire à BLAYE, le 27 Décembre 2019.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Fabienne MASSON, notaire à BLAYE, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le Juge aux Affaires Familiales du tribunal de grande instance compétent

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Fabienne MASSON
19EJ22050

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Elodie BERNERON, Notaire de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « Jean-Philippe LOUTON, Grégory LOMPRESZ et Elodie BERNERON, Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial EYMET (Dordogne), Place de la Gare, le 27 décembre 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

Monsieur Jean-Marie Philippe Michel VALLETTE, retraité, demeurant à MOULIS-EN-MEDOC (33480) 30 avenue de Carcans, et Madame Martine Maryse BERNARDAS, retraitée, son épouse, demeurant à MOULIS-EN-MEDOC (33480) 30 Route de Carcans.

Monsieur est né à SAINT-SEURIN-DE-PRATS (24230) le 21 septembre 1954, Madame est née à LE BOUSCAT (33110) le 26 juillet 1955.

Mariés à la mairie de MOULIS-EN-MEDOC (33480) le 6 avril 1985 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité Française.

Madame est de nationalité Française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour insertion, Le notaire.
19EJ22080



Denis TEISSIER
Notaire 7 avenue Carnot
33200 Bordeaux-Caudéran
Tél. 05 56 02 74 17
Fax : 05 56 42 53 23
denis.teissier@notaires.fr

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Noms : **ZIANE Nourredine - TOUATI Ghariba**

Domicile : LATRESNE (33360) 6 lotissement le Clos de la Chapelle

Date et lieu de mariage : MONTUSSAN (33450) le 16 septembre 2006

Régime matrimonial avant modification : séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivant du code civil

Modification du régime matrimonial opérée : SEPARATION DE BIENS avec adjonction d'une société d'acquêts contenant apport immobilier.

Notaire rédacteur : Maître Guillaume TEISSIER

Date de l'acte : 20 décembre 2019

Élection de domicile pour les oppositions : par lettre recommandée AR ou par acte d'huissier de justice dans un délai de trois mois au notaire rédacteur de l'acte.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis
19EJ22033



SCP ORSONI, ESCHAPASSE, SARRAZIN-MATOUS, MAMONTOFF, ABBADIE-BONNET, LAGARDE Notaires à TALENCE (33400)

188 cours Gambetta
Bureau secondaire à LANGOIRAN (33550), 49 avenue Michel Picon
Tel 05.56.67.00.03
orsoni.eschapaspe@notaires.fr

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Noms : Monsieur Jean-Pierre Michel SEURIN et Madame Martine Maryse BONNET

Domicile : CURSAN (33670) 12 Route de la Vallée

Date et lieu de mariage : CURSAN (33670) le 24 juin 1989

Régime matrimonial avant modification : communauté d'acquêts

Modification du régime matrimonial opérée : communauté universelle

Notaire rédacteur : Dominique ESCHAPASSE

Date de l'acte : 26 décembre 2019

Élection de domicile pour les oppositions : par lettre recommandée AR ou par acte d'huissier de justice dans un délai de trois mois au notaire rédacteur de l'acte.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

19EJ22035

AVIS D'AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Monsieur Jacques François GALLY, retraité, et Madame Noëlle, Françoise HORGNIÉS, retraitée, son épouse demeurant ensemble à LE PIAN MEDOC (Gironde) 1011, Allée de Sénéjac ont sollicité et fait acter par Maître Didier DELAFRAYE, notaire à SAINT MEDARD EN JALLES (33160) en date du 05/12/2019 l'acte contenant aménagement de leur régime matrimonial par l'adoption d'une clause de préciput en faveur du survivant des époux

Les oppositions seront adressées dans les trois mois de la date de publication du présent avis par courrier recommandé avec accusé de réception auprès de Maître Didier DELAFRAYE, officiant à SAINT MEDARD EN JALLES (33160), 5, Place de l'Hôtel de Ville.

Pour avis
19EJ21999



SCP Jean Bernard JAULIN et Jean-Charles BOUZONIE
Notaires Associés
1 rue Franklin
33000 Bordeaux

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean Bernard JAULIN, notaire à BORDEAUX (33000), 1 rue Franklin, le 26 décembre 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption du régime de la communauté universelle de biens présents et à venir par

Mr RATEL Yves Guy, né à RABAT (Maroc) le 03/03/1942 et Mme BIZE Michelle Françoise, née à LAVAL (53000) le 09/11/1941, son épouse, demeurant ensemble à CAMBLANES ET MEYNAC (33360), 21 route du Bourg, initialement mariés sous le régime légal de la communauté de biens meubles et acquêts, mais ayant adopté depuis le régime de la séparation de biens.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial, par lettre recom-

mandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le Juge aux Affaires Familiales du Tribunal de Grande Instance compétent

Pour avis et mention, Me J-B JAULIN, notaire.
19EJ22066

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable

(article 1397 al 3 du c.c.v.)

Suivant acte reçu par Maître Edouard AMOUROUX, notaire à BORDEAUX, office notarial n° 33218, le 27 décembre 2019, Monsieur Henry Frédéric André AVINEN et Madame Marie-France Andrée FULCONIS demeurant ensemble à BORDEAUX (Gironde) 40 rue Nicolas Beaujon initialement mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de BORDEAUX (Gironde) le 28 juillet 1972, et soumis actuellement au régime de la séparation de biens pure et simple aux termes d'un acte de changement de régime matrimonial reçu par Maître DURON notaire à BIGANOS (Gironde) le 20 janvier 1992 homologué suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de BORDEAUX le 21 juin 1990 en mentionné en marge de leur extrait d'acte de mariage le 24 août 1990, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant. Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Edouard AMOUROUX, notaire, 455 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 33200 BORDEAUX, où il est fait élection de domicile. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance. Pour avis.

19EJ22146



Denis TEISSIER
Notaire 7 avenue Carnot
33200 Bordeaux-Caudéran
Tél. 05 56 02 74 17
Fax : 05 56 42 53 23
denis.teissier@notaires.fr

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Noms : **AUTRAN Philippe Jean Emile - GAUTHIER Catherine Pascale Elisabeth**

Domicile : BORDEAUX (33000) 52 rue de Tivoli

Date et lieu de mariage : 12 juillet 1986 à QUINSAC (33360)

Régime matrimonial avant modification : Séparation de biens

Modification du régime matrimonial opérée : Communauté universelle

Notaire rédacteur : Maître Guillaume TEISSIER

Date de l'acte : 30 décembre 2019

Élection de domicile pour les oppositions : par lettre recommandée AR ou par acte d'huissier de justice dans un délai de trois mois au notaire rédacteur de l'acte.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis
19EJ22158

M. Jacques-Henri Maxime CHASTENET, né à TALENCE (33400), le 01 août 1981 et Mme Marie Amélie Hortense Sophie BERTHON, son épouse, née à PES-SAC (33600), le 12 juin 1981, demeurant ensemble à BORDEAUX (33000), 86 quai des Chartrons, mariés à la Mairie de BORDEAUX (33000), le 08 novembre 2014, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la séparation de biens conventionnelle.

L'acte a été reçu par Me Joël MOREAU, notaire à BORDEAUX, le 16 Décembre 2019.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Joël MOREAU, notaire à BORDEAUX, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du Juge aux affaires familiales du tribunal de grande instance compétent

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Joël MOREAU
19EJ22144

ENVOIS EN POSSESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

DELAI D'OPPOSITION ARTICLE 1007 DU CODE CIVIL ARTICLE 1378-1 CODE DE PROCÉDURE CIVILE LOI N° 2016-1547 DU 28 NOVEMBRE 2016

Suivant testament olographe en date du 29 Janvier 1997 Madame Denise PAILLIER, demeurant à LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES (33230) 21 Reyraud du moulin. Née à LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES (33230), le 12 mai 1920. Veuve de Monsieur Gilbert Jean MICHAUD. Décédée à NERAC (47600) le 11 octobre 2019. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Marjorie JORDANA-GOUMARD, Notaire à LIBOURNE (33500), 119 avenue du Général de Gaulle, le 5 décembre 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Marjorie JORDANA-GOUMARD, Notaire à LIBOURNE (33500), 119 avenue du Général de Gaulle, référence CRPCEN : 33107, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de LIBOURNE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament auquel est annexée une copie dudit testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

POUR AVIS. Le Notaire.
19EJ21986

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**
Article 1007 du Code civil Article
1378-1 Code de procédure civile Loi
n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 9 mai 2011, Madame Georgette Yvonne CAUMONT, en son vivant Retraîtée, demeurant à LANGON (33210) 27 rue Jules Ferry.

Née à BORDEAUX (33000), le 4 mars 1921. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité Française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à LANGON (33210) (FRANCE) à l'hôpital, le 8 septembre 2019.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître François DUBOST, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Pascale et François DUBOST, notaires», titulaire d'un Office Notarial à LANGON (Gironde), 53, Cours Sadi Carnot, le 19 décembre 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me François DUBOST, notaire à LANGON 53 Crs Sadi Carnot, référence CRPCEN : 33136, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de BORDEAUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession

19EJ22087

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**
Article 1007 du Code civil Article
1378-1 Code de procédure civile Loi
n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 11 février 2009,

Madame Roberte REMAUT, en son vivant retraitée, demeurant à CUDOS (33430) 1 Coutets.

Née à ESCAUDES (33840), le 8 juin 1927.

Veuve de Monsieur Gilbert ESPAGNET et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à LA REOLE (33190) (FRANCE) le 14 mai 2018.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Eric CHATAIGNER, Notaire de la Société Civile Professionnelle «Laurent LATOURNERIE et Eric CHATAIGNER», titulaire d'un Office Notarial à BAZAS, 33 Cours du Général de Gaulle, le 31 octobre 2018, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Eric CHATAIGNER, notaire à BAZAS (33430) 33 Cours du Général de Gaulle, référence CRPCEN : 33062, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de BORDEAUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

19EJ22101

**AVIS DE SAISINE DE
LEGATAIRE UNIVERSEL –
DELAJ D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil, Article
1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre
2016

Suivant testament olographe en date du 15 juillet 1984, Madame Jacqueline ANDREE, née à CAUDERAN (Gironde) le 2 mai 1923, demeurant à BORDEAUX (Gironde) 14 avenue Louis Barthou, résidence Villa Biarritz, décédée à BORDEAUX (Gironde) le 16 janvier 2019 a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Antoine MAGENDIE, Notaire associé à BORDEAUX - 23 avenue du Jeu de Paume, le 20 décembre 2019 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession Maître Antoine MAGENDIE, Notaire à BORDEAUX – 23 avenue du Jeu de Paume, référence CRPCEN : 33015, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal de Grande Instance de BORDEAUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

19EJ22134

**AVIS DE SAISINE DE
LEGATAIRE UNIVERSEL
DELAJ D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 24 octobre 2014,

M. Pierre BONNAIRE, en son vivant retraité, demeurant à SAINT-MEDARD-EN-JALLES (33160) 102 bis Avenue du Général de Gaulle. Né à BORDEAUX (33000), le 25 juin 1937.

Décédé à BORDEAUX (33000) (FRANCE), le 3 octobre 2019.

A consenti un legs universel a : M Jean-Pierre BEAUPE, retraité, demeurant à SAINT-MEDARD-EN-JALLES (33160) 102 bis Avenue du Général de Gaulle. Né à SAINT-DENIS (93210) le 2 novembre 1947.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me MUNIER, Notaire associé à BORDEAUX (Gironde), 11, Cours de Verdun, le 29 novembre 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me MUNIER, notaire à BORDEAUX 11 COURS DE Verdun, référence CRPCEN : 33138, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de BORDEAUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

Expédition reçue le 18 décembre 2019.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

19EJ21989

VENTES AU TRIBUNAL

Maitre Gwendal LE COLLETER,
membre de la SCP AHBL AVOCATS

Avocat au barreau de Bordeaux,

45 cours de Verdun à Bordeaux (33000), Tél : 05 56 48 54 66 - Fax : 05 56 48 95 21

VENTE AUX ENCHERES - TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX 30, rue des Frères Bonie

LE JEUDI 6 FEVRIER 2020 A 15 h

Dans un ensemble immobilier en copropriété situé sur la commune de Bordeaux (33000), 1 rue Achard et rue de Gironde :

- le lot HUIT (8), correspondant à un appartement de type 1 d'une surface indicative de 23, 15 m² situé au premier étage, exposition Nord Ouest, outre les 76/10 000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales - loué.

MISE A PRIX : 45 000 €

VISITES :

Le 17 janvier 2020 de 10 h à 12 h

Le 24 janvier 2020 de 10 h à 12 h

S'adresser pour de plus amples renseignements au cabinet AHBL AVOCATS, 45 cours de Verdun 33000 Bordeaux (05 56 48 54 66), avocat poursuivant.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution - Chambre des saisies - du Tribunal de Grande Instance (dénommé Tribunal Judiciaire à compter du 1^{er} janvier 2020) de Bordeaux- R.G. N°19/00098 ou au cabinet d'avocats SCP AHBL AVOCATS.

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au Barreau de Bordeaux.

904277-2

SCP JOLY-CUTURI-WOJAS AVOCATS
DYNAMIS EUROPE (ADE)

27 rue Boudet 33000 Bordeaux

Tel : 05 57 14 46 40 - Fax : 05 57 85 82 26

Site rubrique « Ventes aux enchères » : www.dynamis-europe.com

VENTE AUX ENCHERES

AU T.G.I. DE BORDEAUX

30 RUE DES FRERES BONIE

MAISON D'HABITATION à Martignas-sur-Jalle (33127), 98 avenue de Saint Emilion,

MISE A PRIX : 66 700 €

LE 20 JANVIER 2020 A 15 H

DESIGNATION : cadastrée section AB numéro 445 pour 6a 37ca

IMPORTANT : Cahier des conditions de la vente consultable au greffe du juge de l'exécution ou au cabinet d'avocats poursuivant la vente, qui, comme tous les avocats inscrits au Barreau de Bordeaux pourra porter les enchères. Rens. tél. au 05 57 14 01 50 le lundi et le mardi de 15 h à 17 h et sur le site www.dynamis-europe.com rubrique « Ventes aux enchères »

VISITES : 04-02-2020 de 10 h à 12 h & 11-02-2020 de 10 h à 12 h

RG : 18/00156

904410-1

Maitre Gwendal LE COLLETER,
membre de la SCP AHBL AVOCATS

Avocat au barreau de Bordeaux,

45 cours de Verdun à Bordeaux (33000), Tél : 05 56 48 54 66 - Fax : 05 56 48 95 21

VENTE AUX ENCHERES - TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX 30, rue des Frères Bonie

LE JEUDI 6 FEVRIER 2020 A 15 h

Dans un ensemble immobilier en copropriété à Bordeaux (33000), 17 rue de la Victoire Américaine, le lot vingt-cinq (25), correspondant à un appartement de type 2 comprenant une entrée, une salle

d'eau, un séjour, une cuisine, en mezzanine duplex un palier, un dressing et une chambre, et les 121/1.000èmes des parties communes de l'immeuble – occupé par le saisi à la date du procès-verbal descriptif.

MISE A PRIX : 228 800 €

VISITE : Le jeudi 23 Janvier 2020 de 10 h à 12 h

S'adresser pour de plus amples renseignements au cabinet AHBL AVOCATS, 45 cours de Verdun 33000 Bordeaux (05 56 48 54 66), avocat poursuivant.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de grande instance de Bordeaux- R.G. N°18/00041 ou au cabinet d'avocats SCP AHBL AVOCATS.

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au Barreau de Bordeaux.

904355-2

SCP JOLY-CUTURI-WOJAS AVOCATS
DYNAMIS EUROPE (ADE)

27 rue Boudet 33000 Bordeaux

Tel : 05 57 14 46 40 - Fax : 05 57 85 82 26

Site rubrique « Ventes aux enchères » : www.dynamis-europe.com

VENTE AUX ENCHERES

AU T.G.I. DE BORDEAUX

30 RUE DES FRERES BONIE

MAISON D'HABITATION à Lacanau (33680), La Dune du Huga, 5 allée des Chasseurs

MISE A PRIX : 23 000 €

LE 20 FEVRIER 2020 A 15 H

DESIGNATION : lots 23 et 223 et les parties communes y afférent de la copropriété cadastrée section BY numéro 88

IMPORTANT : Cahier des conditions de la vente consultable au greffe du juge de l'exécution ou au cabinet d'avocats poursuivant la vente, qui, comme tous les avocats inscrits au Barreau de Bordeaux pourra porter les enchères. Rens. tél. au 05 57 14 01 50 le lundi et le mardi de 15 h à 17 h et sur le site www.dynamis-europe.com rubrique « Ventes aux enchères »

VISITES : 03-02-2020 de 10 h à 12 h & 10-02-2020 de 10 h à 12 h

RG : 19/00105

904411-1

Maître Jean-Philippe MAGRET - Avocat associé de la SELARL MAGRET - 92 rue Montesquieu 33500 Libourne
Tél. 05 57 55 30 50 - Fax 05 57 55 30 55 - Email majale@majale.net

VENTE AUX ENCHERES SUR SURENCHERE

Tribunal Judiciaire de Libourne - 22 rue thiers, 33500 Libourne

LE 7 FÉVRIER 2020 A 14 H

IMMEUBLE A USAGE COMMERCIAL et HABITATION LOUE

CASTILLON LA BATAILLE (33220)

53 rue Victor Hugo et 1 rue Waldeck Rousseau

MISE A PRIX : 111 100 €

DESIGNATION : Cave en sous-sol. Au rez-de-chaussée : local commercial et partie habitation : grande cuisine donnant sur terrasse et cour où se trouvent le garage et le funérarium. A l'étage : cinq chambres – WC – salle de bains - cadastre : section AD numéros 98-100-753-823 pour une contenance de 5a 76ca.

IMPORTANT: Cahier des conditions de la vente consultable au greffe du juge de l'exécution ou au cabinet d'avocats poursuivant la vente, qui, comme tous les avocats inscrits au Barreau de Libourne pourra porter les enchères.

RG n° 19/00016

904451-2

MANDATAIRES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES

REDRESSEMENTS/LIQUIDATIONS



BORDEAUX MANDATAIRES JUDICIAIRES - BMJ

SELARL LAURENT MAYON - MANDATAIRE JUDICIAIRE,
54 COURS GEORGES CLEMENCEAU
33081 BORDEAUX CEDEX

À VENDRE

UN FONDS DE COMMERCE GARAGE AUTOMOBILE

33320 - LE TAILLAN-MEDOC
305 AVENUE DE SOULAC

Vous pouvez adresser toute demande par courrier à l'adresse indiquée ci-dessus, ou par mail à : contentieux.mayon@orange.fr
Les offres pourront être déposées à l'Etude

DESCRIPTIF SUR WWW.MJ-SO.COM

IMMOBILIER



RECHERCHE

TERRAINS À BÂTIR OU À LOTIR MAISONS ET IMMEUBLES À RÉNOVER

offre rapide et paiement comptant



JULIEN VIDEAU

EFFICACITÉ - RAPIDITÉ - FIABILITÉ

05 57 75 10 10
contact@transacexpress.com



JEAN FERNAND LIAUD

ECHOS

JUDICIAIRES - GIRONDINS

SE CHARGENT
DE VOTRE
PUBLICITÉ

LA PARUTION
DANS NOTRE JOURNAL
TOUS LES VENDREDIS



POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE

Tél. 07 85 39 64 49
publicite@echos-judiciaires.com

ECHOS

JUDICIAIRES - GIRONDINS

VOS ANNONCES
IMMOBILIER
EMPLOI
PUBLICITÉ
COMMERCIALE

LOCATION BUREAUX

situés **Cours de l'Intendance**
à Bordeaux d'une surface de **70 m²**
environ composé d'une
entrée-salle d'attente, de 3 bureaux
individuels et sanitaires.

Bureaux actuellement
occupés par des avocats et
pourraient convenir à une
profession d'avocat, juridique,
d'agent immobilier.

Loyer 1600 € HT

Pas de charges sauf
abonnement électricité, téléphone, internet

06 62 74 58 07

BÈGLES - Étoile Marly

11 Logements T2 au T4bis

Dans un immeuble de
11 logements du T2 au T4 bis.
Cours Victor Hugo à Bègles.
Parking couvert, matériaux de
 finition qualitatifs. Proximité :
bus, écoles, tous commerces.
Gare saint-Jean et rocade.

A partir de
185 300 €



LASSERRE PROMOTION - 05 57 10 05 45 / 06 58 16 28 58

HAMIDA **BETRICHE**
TÉL. 07 85 39 64 49
PUBLICITE@ECHOS-JUDICIAIRES.COM

ECHOS

JUDICIAIRES - GIRONDINS

SPÉCIAL HORS SÉRIE
2020

LA GIRONDE EN CHIFFRES

10 000
EXEMPLAIRES

DATE DE SORTIE JANVIER 2020

LA CIBLE

Cadres, Dirigeants et Chefs d'entreprises de Gironde
Élus et responsables des Collectivités Locales et
des administrations de l'état

Professionnels du droit et du chiffre
(avocats, notaires, expert-comptables...)

L'ensemble des abonnés aux Echos Judiciaires Girondins

FAIRE DE LA PUBLICITÉ DANS CE HORS -SÉRIE :

Hamida **BETRICHE** - Port. 07 85 39 64 49 - E-mail : publicite@echos-judiciaires.com